

“ Notre objectif est de continuer à surpasser les attentes de nos clients ”





Matthijs Aler
Directeur des services aux particuliers

États financiers 2010 BinckBank N.V.

États financiers consolidés

Bilan consolidé	78
Compte de résultat consolidé	79
Etat consolidé du résultat global	80
Etat consolidé des flux de trésorerie	81
Etat consolidé des variations de fonds propres	83

Notes aux états financiers consolidés

1 Généralités	84
2 Principes comptables utilisés pour la consolidation	86
3 Information relative aux parties liées	87
4 Bases de la valorisation	87
5 Bases du calcul du résultat	96
6 Reprise d'activités d'exploitation	97

Notes au bilan consolidé

7 Trésorerie	98
8 Avoirs en banque	98
9 Actifs et passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	99
10 Actifs financiers disponibles à la vente	100
11 Prêts et créances	100
12 Placements détenus jusqu'à leur échéance	100
13 Participations dans des entreprises associées et coentreprises	101
14 Immobilisations incorporelles	102
15 Immobilisations corporelles	105
16 Impôt courant	106
17 Impôts différés	107
18 Autres actifs	108
19 Comptes de régularisation de l'actif	108
20 Dérivés détenus pour le compte de clients	108
21 Dépôts des clients	108
22 Provisions	108
23 Autres passifs	109
24 Comptes de régularisation du passif	109
25 Fonds propres	109

Notes au compte de résultat consolidé

26 Produits d'intérêts nets	113
27 Produits nets de commissions	113
28 Autres produits	114
29 Résultat sur instruments financiers	114
30 Dépréciations exceptionnelles sur actifs financiers	114
31 Frais de personnel	115
32 Dépréciation et amortissement	115
33 Autres charges d'exploitation	116
34 Bénéfice par action	116

Autres notes aux états financiers consolidés	
35 Dividende versé et proposé	117
36 Juste valeur des instruments financiers	117
37 Répartition des actifs et des passifs en fonction de leur échéance escomptée	119
38 Parties liées	121
39 Engagements hors bilan	122
40 Événements postérieurs à la date du bilan	123
41 Informations sectorielles	123
42 Gestion des risques	126
 États financiers individuels	
Bilan individuel	148
Compte de résultat individuel	148
État individuel des variations de fonds propres	149
 Notes aux états financiers individuels	
a Généralités	150
b Principes comptables	150
 Notes au bilan individuel	
c Trésorerie	151
d Avoirs en banques	151
e Prêts et créances	151
f Obligations et autres titres à revenu fixe	152
g Actions et autres titres à revenu variable	152
h Participations dans les entreprises associées et coentreprises	153
i Immobilisations incorporelles	154
j Immobilisations corporelles	155
k Impôt courant	156
l Impôts différés	156
m Autres actifs	156
n Comptes de régularisation de l'actif	156
o Dépôts des clients	157
p Autres passifs	157
q Comptes de régularisation du passif	157
r Provisions	158
s Fonds propres	159
 Autres notes aux états financiers individuels	
t Note sur les frais d'audit	161
h Engagements hors bilan	162
v Rémunération des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance	163
w Événements postérieurs à la date du bilan	163
 Autres données	
Rapport d'audit	165
Dispositions statutaires relatives aux actions de priorité (art. 15 et 21 des statuts)	166
Dispositions statutaires relatives à l'affectation du résultat (art. 32 des statuts)	167
Proposition d'affectation du résultat	167

Bilan consolidé

	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2010
		x € 1 000	x € 1 000
Activa			
Trésorerie	7	105 972	48 936
Avoirs en banque	8	177 316	179 692
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	9	169	-
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9	13 856	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente	10	1 599 700	1 511 903
Prêts et créances	11	496 266	410 169
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	12	4 121	8 329
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	13	3 067	1 953
Immobilisations incorporelles	14	320 757	348 561
Immobilisations corporelles	15	43 901	12 512
Impôt courant	16	4 949	1 972
Impôts différés	17	-	5 988
Autres actifs	18	13 050	14 286
Comptes de régularisation de l'actif	19	49 840	48 828
Dérivés détenus pour le compte de clients	20	383 804	299 587
Total de l'actif		3 216 768	2 930 010
Passif			
Banques	8	25 610	-
Dépôts des clients	21	2 258 290	2 089 814
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	9	50	-
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9	1 485	-
Provisions	22	1 268	2 660
Impôt courant	16	468	282
Impôts différés	17	12 695	14 490
Autres passifs	23	48 023	21 210
Comptes de régularisation du passif	24	16 162	21 608
Dérivés détenus pour le compte de clients	20	383 804	299 587
Total du passif		2 747 855	2 449 651
Fonds propres imputables aux :			
Actionnaires de BinckBank N.V.	25	468 986	480 359
Participations minoritaires		(73)	-
Total des fonds propres		468 913	480 359
Total fonds propres et passif		3 216 768	2 930 010

Compte de résultat consolidé

	Note	2010	2009
		x € 1 000	x € 1 000
Produits			
<i>Produits d'intérêts</i>		60 874	71 048
<i>Charges d'intérêts</i>		(17 287)	(27 223)
Produits d'intérêts nets	26	43 587	43 825
<i>Produits de commissions</i>		177 058	172 710
<i>Charges de commissions</i>		(50 088)	(43 470)
Produits nets de commissions	27	126 970	129 240
Autres produits	28	13 599	9 661
Résultat sur instruments financiers	29	620	4 353
Variations de valeurs exceptionnelles sur actifs financiers	30	70	(857)
Total des revenus générés par les activités d'exploitation		184 846	186 222
Charges			
Frais de personnel	31	45 480	43 185
Amortissements	32	34 798	35 939
Autres charges d'exploitation	33	44 223	43 388
Total charges d'exploitation		124 501	122 512
Résultat d'exploitation		60 345	63 710
Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises	13	(1 386)	(1 466)
Résultat hors activités d'exploitation	6	23	-
Résultat avant impôts		58 982	62 244
Impôts	16	(14 837)	(15 083)
Bénéfice net		44 145	47 161
Bénéfice imputable aux :			
Actionnaires de BinckBank N.V.		44 240	47 161
Participations minoritaires		(95)	-
Bénéfice net		44 145	47 161
Bénéfice de base et dilué par action (BPA)	34	€ 0,60	€ 0,63

État consolidé du résultat global

	Note	2010	2009
		x € 1 000	x € 1 000
Résultat net du compte de résultat		44 145	47 161
Autres éléments du résultat global			
Conversion des participations étrangères en devises	25	-	(70)
Plus-value/(moins-value) réalisée sur la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	25	(21 070)	10 912
Plus-value et moins-value par le biais du compte de résultat	25	(1 467)	(4 093)
Impôt sur les bénéfices par le biais des fonds propres	25	6 138	(1 862)
Autres éléments du résultat global, après impôt		(16 399)	4 887
Total des éléments du résultat global, après impôt		27 746	52 048
Résultat imputable aux :			
Actionnaires de BinckBank N.V.		27 841	52 048
Participations minoritaires		(95)	-
Total du résultat global, après impôt		27 746	52 048

État consolidé des flux de trésorerie

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	44 145	47 161
Ajustements pour :		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	34 798	35 939
Provisions	1 280	2 567
Pertes de valeur sur créances	(189)	857
Variation des impôts différés	10 331	4 504
Quote-part des bénéfices non versés imputable aux entreprises associées et coentreprises	1 386	1 466
Autres variations sans effet de trésorerie	101	32
Variations des éléments suivants :		
Avoirs en banque (actif)	(5 780)	-
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions	(119)	-
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats	24 923	(261)
Prêts et créances	(85 908)	(182 651)
Impôt, autres actifs et comptes de régularisation de l'actif	(2 753)	(15 378)
Banques (passif)	25 610	-
Dépôts des clients	168 476	342 115
Impôt, autres passifs et comptes de régularisation du passif	21 553	(28 520)
Flux de trésorerie net des activités d'exploitation	237 854	207 831
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Actifs financiers disponibles à la vente	(110 334)	(206 852)
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	4 208	4 229
Cession d'entreprises associées et de filiales	-	1 606
Investissements dans des entreprises associées et coentreprises	(2 500)	(3 000)
Investissements en immobilisations incorporelles	(2 081)	(240)
Investissements en immobilisations corporelles	(36 302)	(9 216)
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	(147 009)	(213 473)

États consolidés des flux de trésorerie (suite)

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
Flux de trésorerie des activités de financement		
Rachat d'actions d'autocontrôle	(4)	(17 988)
Vente d'actions d'autocontrôle	1 454	-
Participations minoritaires provenant de la comptabilisation initiale	22	-
Distributions de dividende :		
• Dividende de clôture de l'exercice précédent	(22 977)	(15 773)
• Acompte sur dividende de l'exercice en cours	(17 788)	(15 670)
Flux de trésorerie net des activités de financement	(39 293)	(49 431)
Flux de trésorerie net	51 552	(55 073)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	228 628	283 701
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	280 180	228 628
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	51 552	(55 073)
La trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie sont repris au bilan sous les rubriques suivantes pour les montants précisés ci-après :		
Trésorerie	105 972	48 936
Avoirs en banque	177 316	179 692
Avoirs en banque – hors équivalents de trésorerie	(3 108)	-
Total des équivalents de trésorerie	280 180	228 628
Le flux de trésorerie des activités d'exploitation comprend les éléments suivants :		
• Impôts payés	(17 814)	(12 432)
• Intérêts perçus	58 591	68 491
• Intérêts versés	(18 359)	(33 573)
• Commission reçue	173 205	169 217
• Commission payée	(52 235)	(41 246)

État consolidé des variations de fonds propres

x € 1 000	Capital souscrit	Prime d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserve de juste valeur	Bénéfices non dis- tribués	Autres réserves	Participa- tions minoritaires	Total des fonds pro- pres
1^{er} janvier 2010	7 607	386 978	(18 097)	13 789	47 161	42 921	-	480 359
<i>Résultat net de l'exercice</i>	-	-	-	-	44 240	-	(95)	44 145
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	(16 399)	-	-	-	(16 399)
Résultat global	-	-	-	(16 399)	44 240	-	(95)	27 746
Versement du dividende final	-	-	-	-	-	(22 977)	-	(22 977)
Versement de	-	-	-	-	-	(17 788)	-	(17 788)
Droits de souscription	-	-	-	-	-	101	-	101
Vente d'actions à la direction et aux collaborateurs	-	-	1 053	-	401	1 454	-	-
Actions rachetées	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)
Actions annulées	(157)	(13 556)	13 713	-	-	-	-	-
Participations minoritaires	-	-	-	-	-	-	22	22
Transfert des bénéfices non distribués vers les autres réserves	-	-	-	-	(47 161)	47 161	-	-
31 décembre 2010	7 450	373 422	(3 335)	(2 610)	44 240	49 819	(73)	468 913
x € 1 000	Capital souscrit	Prime d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserve de juste valeur	Bénéfices non dis- tribués	Autres réserves	Participa- tions minoritaires	Total des fonds pro- pres
1^{er} janvier 2009	7 709	392 395	(5 628)	8 832	33 145	41 188	-	477 641
<i>Résultat net de l'exercice</i>	-	-	-	-	47 161	-	-	47 161
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	4 957	-	(70)	-	4 887
Résultat global	-	-	-	4 957	47 161	(70)	-	52 048
Versement du dividende final	-	-	-	-	-	(15 773)	-	(15 773)
Versement de	-	-	-	-	-	(15 670)	-	(15 670)
Droits de souscription	-	-	-	-	-	101	-	101
Actions rachetées	-	-	(17 988)	-	-	-	-	(17 988)
Actions annulées	(102)	(5 417)	5 519	-	-	-	-	-
Transfert des bénéfices non distribués vers les autres réserves	-	-	-	-	(33 145)	33 145	-	-
31 décembre 2009	7 607	386 978	(18 097)	13 789	47 161	42 921	-	480 359

Notes aux états financiers consolidés

1. Généralités

Informations sur l'entreprise

BinckBank N.V. est une société anonyme de droit néerlandais constituée et enregistrée aux Pays-Bas dont les actions sont négociées en Bourse. Le siège statutaire de BinckBank N.V. est situé Barbara Strozziilaan 310, 1083 HN Amsterdam. BinckBank N.V. intervient en qualité de courtier traditionnel et en ligne dans des transactions sur titres et sur dérivés pour le compte d'investisseurs privés et professionnels. L'appellation « BinckBank » sera utilisée ci-après pour désigner BinckBank N.V. et ses filiales.

Les états financiers consolidés de BinckBank pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été préparés par le conseil d'administration et avalisés à des fins de publication en exécution d'une résolution du conseil d'administration et du conseil de surveillance datée du 10 mars 2011.

Conseil d'administration :	Conseil de surveillance :
K.N. Beentjes (président)	C.J.M. Scholtes (président)
E.J.M. Kooistra (directeur financier)	J.K. Brouwer
P. Aartsen	L. Deuzeman
N. Bortot	A.M. Van Westerloo

Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'International Accounting Standards Board et approuvées par la Commission européenne.

Les états financiers consolidés sont libellés en euros et tous les montants sont arrondis en milliers d'euros sauf indication contraire.

Incidences des nouvelles normes, ainsi que des normes modifiées et améliorées

Nouvelles normes IFRS, normes IFRS modifiées et interprétations IFRIC en vigueur en 2010

Les nouvelles normes ou les normes modifiées entrent en vigueur à la date précisée par l'IFRS et après ratification par l'UE, une mise en œuvre préalable étant parfois autorisée.

- IFRS 1 – Première adoption des International Financial Reporting Standards (revues), en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2010 ou à une date ultérieure. Étant donné que BinckBank n'est pas un premier adoptant des IFRS, la norme révisée ne s'applique pas.
- IFRS 1 – Première adoption des International Financial Reporting Standards – Exonérations supplémentaires pour les premiers adoptants, en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2010 ou à une date ultérieure. Étant donné que BinckBank n'est pas un premier adoptant des IFRS, la norme révisée ne s'applique pas.
- IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions – transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Cette modification précise la portée de la norme et le mode de traitement des transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Elle n'a pas de conséquences pour BinckBank.
- IFRS 3 – Regroupements d'entreprises (révisée) et IAS 27 – États financiers consolidés et individuels (modifiée), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009. Les modifications apportées en vertu de l'IFRS 3 (révisée) et de l'IAS 27 (modifiée) sont appliquées de manière prospective et influencent les regroupements d'entreprises, la perte de contrôle sur les filiales et les transactions avec les actionnaires minoritaires. Selon l'IFRS 3 (révisée), les frais de transaction pouvant être directement imputés à l'acquisition ne figurent plus dans le montant du rachat du regroupement d'entreprises. En outre, la nouvelle norme permet, sur une base individuelle par transaction, de valoriser toute participation minoritaire à sa juste valeur à la date d'acquisition ou en fonction de la quote-part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise reprise. La norme revue est appliquée par BinckBank sur ses acquisitions de 2010.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Positions couvertes entrant en ligne de compte, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009. BinckBank a décidé que cette modification n'avait pas d'incidence sur sa situation financière ni sur ses résultats, étant donné qu'elle n'a pas procédé à de telles couvertures.

- L'IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 – ne s'applique pas à BinckBank.
- L'IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009 – ne s'applique pas à BinckBank.
- L'IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009 – ne s'applique pas à BinckBank.
- L'IFRIC 18 – Transfert d'actifs provenant de clients, en vigueur pour les transactions postérieures au 1^{er} juillet 2009 – ne s'applique pas à BinckBank.
- Les améliorations aux normes IFRS (publiées en avril 2009), qui concernent un ensemble de modifications de moindre portée apportées à un certain nombre de normes IFRS, n'entraîneront aucune adaptation majeure pour BinckBank. Les améliorations ne seront appliquées que si elles ont été ratifiées par l'UE.

Les normes, adaptations de normes et interprétations suivantes, qui ne sont pas encore en vigueur ou n'ont pas encore été ratifiées par l'Union européenne, ne sont pas mises en œuvre par BinckBank :

- IFRS 9 – Instruments financiers, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013. BinckBank ne s'attend pas à devoir appliquer cette norme avant le 1^{er} janvier 2013 ; elle en examine et en évalue à l'heure actuelle les conséquences.
- IAS 24 – Information relative aux parties liées (révisée), en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011. BinckBank ne s'attend pas à devoir appliquer cette norme avant le 1^{er} janvier 2011 ; elle en examine et en évalue à l'heure actuelle les conséquences.
- IAS 32 – Instruments financiers : présentation – Classification des émissions de droits de souscription, en vigueur pour les exercices comptables commençant le 1^{er} février 2010 ou à une date ultérieure. BinckBank a décidé que cette modification n'avait pas d'incidence sur sa situation financière et ses résultats, étant donné qu'elle n'a pas émis de droits de souscription en devises.
- IFRIC 14 – Exigences en matière de financement minimal d'un actif au titre des régimes à prestations définies, en vigueur pour les exercices comptables commençant le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure. BinckBank a décidé que cette modification n'avait pas d'incidence sur sa situation financière et ses résultats, étant donné qu'elle n'a pas de régime à prestations définies.
- L'IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres, en vigueur pour les exercices comptables commençant le 1^{er} juillet 2010 ou à une date ultérieure, ne s'applique pas à BinckBank.

Changements apportés aux principes comptables

Les méthodes d'évaluation et de détermination du résultat sont conformes à celles appliquées l'année dernière, complétées par les extensions relatives aux contrats de leasing et aux immobilisations corporelles.

Changement de présentation

Au cours du deuxième trimestre 2010, nous avons modifié la responsabilité administrative afférente à notre filiale Syntel BV. La responsabilité a été transférée de l'administrateur responsable de la division Professional Services au président du conseil d'administration. Les résultats de Syntel ne sont donc plus déclarés avec ceux de la division Professional Services, mais dans les opérations du groupe. Par ailleurs, pour améliorer la qualité des renseignements de gestion, les ratios d'allocation des charges indirectes ont été revus. La nouvelle structure reflète les changements apportés à la responsabilité administrative. Les chiffres comparatifs pour 2009 ont été adaptés en conséquence.

Jugements et estimations comptables essentiels

L'élaboration des états financiers suppose l'utilisation de certaines hypothèses et estimations concernant la comptabilisation et l'évaluation des éléments d'actif et de passif, des droits et engagements hors bilan, ainsi que des recettes et des dépenses. Les principales hypothèses prospectives et autres sources d'incertitudes en termes d'évaluation à la date du bilan impliquant un risque élevé d'adaptation majeure de la valeur comptable des actifs et passifs sont les suivantes :

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des actifs et passifs financiers ne peut pas être déduite de cotations sur des marchés actifs, elle est calculée par le biais de techniques d'évaluation fondées notamment sur l'actualisation des flux de trésorerie. Les données alimentant ces modèles sont, dans la mesure du possible, extraites de marchés tangibles ; à défaut, une estimation de la juste valeur peut s'avérer nécessaire. Les estimations s'appuient sur la prise en considération d'éléments tels que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Les changements apportés aux hypothèses relatives à ces facteurs peuvent influencer la juste valeur des instruments financiers. La valorisation des instruments financiers est exposée à la Note 36.

Dépréciation des prêts et créances

BinckBank vérifie périodiquement que la juste valeur du portefeuille de titres qui sert de nantissement aux prêts de titres procure une couverture suffisante. L'insuffisance de la couverture du portefeuille de titres pour les prêts sous-jacents est le premier signe indiquant une dépréciation. Au niveau individuel, BinckBank procède à une estimation des flux de trésorerie futurs, des recettes découlant de la réalisation du nantissement après déduction des coûts de transaction et des coûts d'encaissement des créances. BinckBank évalue périodiquement la survenance éventuelle de modifications justifiant une adaptation de la provision pour dépréciation.

Dépréciation du goodwill

BinckBank effectue un test de dépréciation du goodwill au moins une fois par an ; cela nécessite une estimation de la valeur opérationnelle des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est attribué. Pour l'estimation de la valeur opérationnelle, BinckBank procède à une évaluation des flux de trésorerie futurs escomptés de l'unité génératrice de trésorerie et calcule également un taux d'escompte approprié, afin de déterminer la valeur actuelle nette de ces flux de trésorerie.

Juste valeur d'immobilisations incorporelles identifiées acquises lors d'un rachat

BinckBank procède à une évaluation des immobilisations incorporelles identifiables transférées lors de l'acquisition d'une entreprise ou d'activités. Cette évaluation s'appuie sur des modèles de flux de trésorerie et/ou des modèles de redevances. BinckBank s'appuie sur des hypothèses et des prévisions relatives à l'évolution des recettes et du résultat pour déterminer les flux de trésorerie et le taux d'escompte à utiliser. En cas d'utilisation de la méthode des redevances, une estimation du pourcentage de redevance approprié est également effectuée.

Un test de dépréciation est effectué à chaque date du bilan.

Durée de vie utile estimée des immobilisations incorporelles et corporelles

BinckBank applique des périodes d'amortissement standard pour divers groupes d'actifs. BinckBank évalue périodiquement et de manière individuelle si la période d'amortissement standard de chaque actif correspond toujours à sa durée de vie utile estimée. À mesure de l'utilisation de l'actif, il est possible que cette période d'amortissement standard s'écarte de la durée de vie utile effective. En cas de constatation d'un tel écart, la valeur comptable résiduelle de l'actif fait l'objet d'un amortissement linéaire sur le solde de la durée de vie utile restante.

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où la génération de bénéfices imposables futurs est probable afin de permettre le report en avant du déficit fiscal.

2. Principes comptables utilisés pour la consolidation

Les actifs, passifs, produits et charges de la société et de ses filiales sont consolidés au sein des états financiers consolidés. Sont considérées comme des filiales les entreprises dans lesquelles BinckBank dispose d'un pouvoir décisionnel. Il en va ainsi lorsque BinckBank est directement ou indirectement en mesure d'orienter la politique financière et opérationnelle de l'entreprise de manière à pouvoir tirer des bénéfices de ses activités.

Une filiale est consolidée à partir du moment où le pouvoir de gestion relatif à cette filiale est obtenu. Si ce pouvoir décisionnel sur la filiale prend fin, la consolidation de la filiale ne sera plus effectuée à compter de ce moment.

Les principes comptables et les périodes de reporting des filiales sont les mêmes que pour BinckBank.

3. Information relative aux parties liées

Les bénéfices non réalisés sur les transactions avec des entreprises associées sont éliminés proportionnellement à la participation que détient BinckBank dans l'entreprise.

Des transactions entre BinckBank et ses filiales ont eu lieu au cours de l'exercice. Ces transactions ont été éliminées lors de l'établissement des états financiers consolidés.

4. Bases de la valorisation

Conversion des devises

Les états financiers consolidés sont libellés en euros, la devise fonctionnelle et de déclaration de BinckBank. Les postes comptabilisés dans les états financiers de chaque entité sont évalués d'après la devise fonctionnelle de l'entité concernée. Les transactions en devises sont converties, lors de la comptabilisation initiale, selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan. Les écarts liés aux fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les postes non monétaires en devises qui sont évalués à leur juste valeur sont convertis au cours de la devise en vigueur au moment de la détermination de la juste valeur. Les écarts de conversion sur les postes non monétaires détenus à leur juste valeur figurent également au compte de résultat. Les résultats des transactions et des charges financières sont convertis en euros dans le compte de résultat au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

À la date d'établissement des états financiers, les actifs et passifs des entreprises associées étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle de BinckBank au cours en vigueur à la date du bilan et le compte de résultat est converti en fonction du cours moyen pondéré de l'année. Les écarts de conversion obtenus sont directement portés au profit ou à charge des fonds propres. En cas de cession d'une entité en devises, le montant cumulé reporté figurant aux fonds propres de l'entité est comptabilisé dans le compte de résultat.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers au bilan

Les achats et les ventes d'actifs et passifs financiers réalisés en application des conventions du marché sont comptabilisés à la date de transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan au moment de leur acquisition.

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers peuvent être classés dans une catégorie donnée, pour laquelle la base de comptabilisation est déterminée à ce moment. La comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers s'effectue à leur juste valeur, en ce compris les frais de transaction directement imputables, à l'exception de la catégorie comptabilisée à la juste valeur par le biais du compte de résultat, pour laquelle les frais de transaction sont directement passés en charge.

Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, un élément d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers analogues) ne figure plus au bilan si :

- BinckBank n'a plus de droit sur les flux de trésorerie inhérents à cet actif ; ou
- BinckBank a conservé le droit de recevoir les flux de trésorerie de cet actif, mais a souscrit l'engagement de les reverser entièrement et sans délai majeur à un tiers, en exécution d'une convention particulière ; ou
- BinckBank a cédé ses droits sur les flux de trésorerie inhérents à cet actif et soit (a) a cédé la majeure partie des risques et avantages propres à cet actif, soit (b) n'a pas cédé ni conservé la majeure partie des risques et avantages propres à cet actif, mais a cédé le pouvoir décisionnel propre à cet actif.

Si BinckBank a cédé ses droits à recevoir les flux de trésorerie d'un actif, mais sans avoir cédé ni conservé la majeure partie des risques et avantages propres à cet actif, ni cédé le pouvoir décisionnel inhérent à cet actif, ce dernier sera comptabilisé tant que BinckBank y conserve un intérêt. Un passif financier ne figure plus au bilan dès que la prestation afférente à l'engagement est effectuée, annulée ou a expiré.

Les prêts et créances ainsi que les dépréciations y afférentes sont sortis du bilan s'il n'y a plus de possibilité réelle de recouvrer le solde du crédit après la liquidation du nantissement.

Calcul de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier repose sur la cotation fournie par tout éventuel marché actif, les actifs financiers étant comptabilisés au cours acheteur, les passifs financiers au cours vendeur et les positions de couverture des risques au cours moyen, hors frais de transaction.

Lorsqu'aucune cotation sur un marché actif n'est disponible pour un élément d'actif ou de passif financier, sa juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation, parmi lesquelles figurent le calcul de la valeur actuelle nette et des modèles de valorisation tenant compte des facteurs de prix pertinents, dont les prix du marché des instruments sous-jacents auxquels il est fait référence, les paramètres du marché (volatilités, corrélations, risques de crédit) et le comportement des clients. BinckBank n'utilise que des modèles de valorisation de tiers et ne procède à aucune estimation à propos des données utilisées. Toutes les techniques de valorisation utilisées sont évaluées et approuvées en interne. La plupart des données utilisées dans ces méthodes sont validées quotidiennement.

Elles sont par nature subjectives. L'évaluation de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers dépend dès lors en grande partie d'estimations. Les techniques de valorisation se fondent sur plusieurs hypothèses relatives à des facteurs de prix. L'utilisation d'autres techniques et hypothèses pourraient aboutir à des estimations de juste valeur sensiblement différentes.

Compensation d'actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se compensent mutuellement et le montant net est indiqué au bilan s'il existe un droit de compensation juridiquement applicable et une intention de procéder au règlement net ou de liquider l'actif et de régler le passif simultanément.

Traitement comptable après la comptabilisation initiale

Le traitement comptable après la comptabilisation initiale s'effectue en fonction des catégories décrites ci-après. Actifs ou passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé comme étant estimé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou si, lors de la comptabilisation initiale, il est considéré comme tel pour l'une des raisons suivantes :

- Il élimine ou réduit considérablement les incohérences de valorisation et de comptabilisation qui, à défaut, apparaîtraient du fait de la comptabilisation d'actifs ou de produits et charges sur des bases divergentes.
- La performance des actifs financiers concernés est évaluée en fonction de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée d'investissement ou de gestion des risques. Le reporting à la direction s'effectue d'après la juste valeur.
- Le contrat dans lequel figure l'instrument financier contient un ou plusieurs dérivés intégrés et l'intégralité du contrat est comptabilisé à la juste valeur via le compte de résultat. Cela n'est autorisé que si :
 - le dérivé intégré a une influence significative sur les flux de trésorerie contractuellement convenus ou
 - il s'avère très clairement, lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, que la scission du dérivé intégré n'est pas autorisée (par exemple, option de remboursement anticipé au coût amorti).

Les dérivés qui ne sont pas détenus pour le compte de clients sont classés comme étant détenus à des fins de transactions. Les dérivés sont des instruments financiers pour lesquels l'investissement net de départ est réduit, voire nul, et dont le règlement ultérieur s'effectue en fonction du montant notionnel du sous-jacent et des variations de certains taux ou prix (par exemple un taux d'intérêt ou le prix d'un instrument financier). Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values et moins-values non réalisées et réalisées sont comptabilisées directement au compte de résultat sous la rubrique Résultat sur instruments financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des instruments financiers à rémunérations fixes ou déterminées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Il s'agit essentiellement chez BinckBank d'avances sur compte courant garanties par des titres et des prêts du marché monétaire à court terme. Ils sont valorisés après la comptabilisation initiale au prix de revient amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés au compte de résultat dès que les prêts et créances ne figurent plus au bilan ou sont soumis à une dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers à rémunérations fixes ou déterminées et à échéance fixe sont considérés comme des placements détenus jusqu'à leur échéance pour autant que BinckBank ait fermement l'intention et soit en mesure de les détenir jusqu'à cette date. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont valorisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des éventuelles dépréciations.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers qui sont considérés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories précitées. Au terme de la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont estimés à leur juste valeur. Le gain ou la perte est comptabilisé, après déduction des impôts, en tant que résultat non réalisé dans la réserve de juste valeur jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou jusqu'à ce qu'il soit précisé que l'actif a subi une dépréciation. À ce moment, le gain ou la perte cumulé(e), qui était précédemment comptabilisé dans les fonds propres, figure au compte de résultat dans la rubrique Résultat sur instruments financiers.

Dépréciation d'actifs financiers

BinckBank vérifie régulièrement (et à chaque date du bilan) l'existence, suite à un ou plusieurs événements, d'indications objectives signalant la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. La perte de valeur n'est comptabilisée que si elle s'accompagne d'un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs. La détermination de cette perte est calculée comme suit pour les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance :

Prêts et créances

BinckBank évalue la présence d'indications objectives indiquant une dépréciation du portefeuille de prêts (y compris toute éventuelle facilité ou garantie). En ce qui concerne les avances sur compte courant adossées à des titres, on peut parler d'indication objective si la juste valeur du nantissement est inférieure à la valeur comptable de l'avance. Les indications relatives à une dépréciation d'un prêt ou d'une créance sont obtenues via le processus d'évaluation des prêts du groupe qui comprend l'évaluation de la solvabilité des clients ainsi que l'évaluation de la nature des transactions de placement des clients et le suivi des transactions et des soldes des clients.

La perte au titre d'une dépréciation est déterminée en fonction de la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'actif. La perte est comptabilisée au compte de résultat sous le poste Dépréciation d'actifs financiers. Lors du calcul de la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés d'un actif financier pour lequel des sûretés réelles sont fournies, il est tenu compte des flux de trésorerie qui surviendront probablement lors de la liquidation des sûretés, déduction faite des coûts encourus pour obtenir et vendre les sûretés.

En cas de dépréciation, la provision pour dépréciation sera majorée de la perte pour dépréciation. Les actifs concernés ne sont amortis qu'après la réalisation de toutes les procédures requises et la détermination du montant de la perte. Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la dépréciation diminue et si cette baisse peut être objectivement rapprochée d'un événement qui s'est déroulé après la comptabilisation initiale, la perte sur dépréciation précédente est annulée. La reprise de dépréciation est comptabilisée dans la provision et dans le compte de résultat, pour autant que la valeur comptable de l'actif n'excède pas le coût amorti à la date de la reprise. Les montants perçus après la comptabilisation seront portés au compte de résultat sous la rubrique Dépréciation d'actifs financiers.

La méthodologie et les hypothèses utilisées lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont régulièrement évaluées afin de réduire les différences entre les pertes estimées et les pertes réellement subies.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués individuellement et les éventuelles dépréciations sont calculées en appliquant la méthode utilisée pour les prêts et les créances.

BinckBank ne considère pas les éventuels événements ultérieurs comme des indicateurs objectifs ; ces derniers ne sont dès lors pas utilisés pour parler d'une éventuelle dépréciation d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs financiers. Les pertes escomptées en fonction d'événements futurs ne sont pas comptabilisées, indépendamment de leur probabilité.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un placement en actions est réputé avoir subi une dépréciation en cas de baisse significative ou durable de sa juste valeur (à un niveau inférieur à celui du prix d'acquisition). Une hausse de la valeur au cours de la période qui suit une dépréciation est comptabilisée dans les fonds propres comme une réévaluation.

Les placements en titres portant intérêt sont testés pour une éventuelle dépréciation en cas d'indications objectives de problèmes financiers au niveau de l'émetteur ou de l'emprunteur, de suppression d'un marché actif ou d'autres indications similaires. Si des indications vont en ce sens, la perte nette cumulée qui a été antérieurement comptabilisée directement dans les fonds propres est transférée des fonds propres au compte de résultat sous le poste dépréciation d'actifs financiers. La reprise, au cours des années ultérieures, des pertes sur dépréciation des placements en titres portant intérêt s'effectue via le compte de résultat si la hausse de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement rapprochée d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation précédente dans le compte de résultat.

Prêts et créances sur la base de conventions renouvelées

Des renouvellements de conventions afférentes à des prêts et créances existants peuvent être conclus avec les clients. Ces crédits ne sont plus considérés comme étant échus. Ces nouvelles conventions sont cependant périodiquement évaluées afin de vérifier leur conformité et de s'assurer de la probabilité de futurs paiements. Ces prêts et créances sont périodiquement évalués sur une base individuelle en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.

Acquisitions et goodwill

Toutes les acquisitions sont comptabilisées en application de la méthode d'acquisition. Les actifs, fonds propres et passifs identifiables de l'entreprise ou des activités reprises sont évalués à leur juste valeur.

BinckBank procède à une évaluation des immobilisations incorporelles identifiables qui sont obtenues lors de l'acquisition d'une entreprise ou d'activités. Cette évaluation s'appuie sur des modèles de flux de trésorerie et/ou des modèles de redevances. BinckBank s'appuie sur des suppositions et des prévisions relatives à l'évolution des recettes et du résultat pour déterminer les flux de trésorerie et le taux d'escompte à utiliser. En cas d'utilisation de la méthode des redevances, une estimation du pourcentage de redevance approprié est également effectuée.

Des conventions d'earn-out (complément de prix) peuvent être convenues lors d'un rachat d'entreprise. BinckBank procède à une estimation des versements de compléments de prix sur base des prévisions de résultats futurs des entreprises rachetées. Ces versements sont intégrés dans le prix de rachat de l'entreprise. Une évaluation annuelle est effectuée pour vérifier si l'obligation d'earn-out doit être adaptée à la suite d'éventuelles modifications observées dans l'évolution du résultat. Les ajustements aux calculs des compléments de prix au terme de l'acquisition sont directement comptabilisés dans le compte de résultat.

Lors de la comptabilisation initiale, le goodwill acquis lors d'un rachat d'entreprise est évalué en fonction de la différence positive entre le prix d'acquisition et la quote-part de BinckBank dans la juste valeur nette des actifs, passifs et engagements identifiables de l'entreprise rachetée. Le goodwill est ensuite évalué au prix de revient, minoré des éventuelles dépréciations cumulées. En cas de différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur, il est immédiatement passé en charge.

La valorisation d'une participation de tiers dans l'entreprise rachetée s'effectue soit à la juste valeur à la date d'acquisition soit en fonction de la quote-part proportionnelle dans les actifs et passifs identifiables de l'entreprise rachetée.

Le goodwill est testé pour dépréciation une fois par an ou plus souvent si des événements ou un changement de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Pour ce test de dépréciation, le goodwill découlant d'une acquisition d'entreprise est imputé aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie de BinckBank qui sont susceptibles de bénéficier des synergies générées par le rachat.

Une dépréciation est calculée en évaluant la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie concernée par le goodwill. La valeur réalisable correspond au montant le plus élevé entre le prix de vente net et la valeur d'utilité. Si la valeur réalisable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Les dépréciations de goodwill ne font pas l'objet de reprises.

Les corrections apportées à la juste valeur des actifs, fonds propres et passifs acquis à la date de rachat qui sont constatées avant la fin de la première période de reporting suivant le rachat, entraînent un ajustement du goodwill. Les corrections qui sont constatées ultérieurement sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

Les gains et pertes issus de la vente d'une entreprise ou d'une activité sont déterminés en fonction de la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'entreprise ou de l'activité concernée, goodwill et réserve de change compris.

Les frais de transaction afférents à une acquisition sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au bilan se composent des encaisses, des avoirs en banques (centrales) et des dépôts à court terme (fonds à vue) dont l'échéance initiale est de trois mois maximum, qui sont aisément convertibles en numéraires et qui sont soumis à un risque de dépréciation négligeable.

Entreprises associées et coentreprises

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles BinckBank détient en général entre 20 % et 50 % des droits de vote ou sur lesquelles BinckBank peut exercer de toute autre manière une influence majeure, sans cependant disposer d'un pouvoir décisionnel prépondérant. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées en appliquant la méthode de mise en équivalence. Ce poste se compose du goodwill payé lors de l'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations cumulées. En vertu de la méthode de mise en équivalence, la quote-part de BinckBank dans les résultats de l'entreprise associée figure au compte de résultat de BinckBank en tant que quote-part dans le résultat des entreprises associées. La quote-part de BinckBank dans les variations de réserves d'une entreprise associée est directement comptabilisée dans ses fonds propres. La valeur comptable de la participation est corrigée en fonction des résultats et variations de réserves. Si la valeur comptable de la participation devient nulle, plus aucune perte n'est comptabilisée, à moins que BinckBank ait souscrit des obligations au nom de l'entreprise associée ou ait déjà procédé à des paiements en son nom. Le cas échéant, les principes comptables des entreprises associées seront adaptés afin de garantir la cohérence avec les principes de BinckBank.

Coentreprises

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles BinckBank exerce un pouvoir partagé, lequel est précisé dans un contrat, et pour lesquelles les décisions stratégiques relatives à la politique financière et opérationnelle sont prises à l'unanimité.

Les coentreprises sont comptabilisées en appliquant la méthode de mise en équivalence à compter de la date à laquelle BinckBank acquiert pour la première fois un pouvoir de décision jusqu'à la date où cesse ce pouvoir. En vertu de la méthode de mise en équivalence, la quote-part de BinckBank dans les résultats de la coentreprise figure au compte de résultat de BinckBank en tant que quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises. La quote-part de BinckBank dans les variations de réserves de la coentreprise est directement comptabilisée dans ses fonds propres. La valeur de la coentreprise est corrigée en fonction de ces résultats et variations de réserves. Si la valeur comptable de la coentreprise devient nulle, plus aucune perte ne sera comptabilisée, à moins que BinckBank ait souscrit des obligations au nom de la coentreprise ou ait déjà procédé à des paiements en son nom.

Le cas échéant, les principes comptables des coentreprises seront adaptés afin de garantir la cohérence avec les principes de BinckBank.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont valorisées au prix de revient lors de la comptabilisation initiale. Le prix de revient des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un rachat d'entreprise correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. Par la suite, les immobilisations incorporelles sont valorisées au prix de revient après déduction de l'amortissement cumulé et de toute éventuelle dépréciation.

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles peut être définie ou indéfinie. Les immobilisations incorporelles à durée de vie utile définie sont amorties sur leur durée de vie utile et soumises à des tests de dépréciation en cas d'indications laissant à penser que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. La durée de vie utile des immobilisations incorporelles est évaluée chaque année et ajustée en cas de modification. La charge d'amortissement sur immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie figure au compte de résultats sous le poste des amortissements.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéfinie sont soumises à un test de dépréciation annuel, soit de manière individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties. La durée de vie utile d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie est réévaluée chaque année, en vérifiant si son caractère indéfini reste justifié.

Les activités en matière de recherche et développement de logiciels sont valorisées et comptabilisées comme suit :

Les coûts de recherche sont comptabilisés dans le compte de résultat dès qu'ils surviennent. Une immobilisation incorporelle provenant des coûts de recherche encourus dans le cadre d'un projet individuel n'est comptabilisée que si BinckBank peut démontrer que :

- La réalisation de cette immobilisation incorporelle est techniquement possible et qu'elle peut dès lors être utilisée ou vendue.
- BinckBank a l'intention de réaliser l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- BinckBank a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation.
- Des avantages économiques futurs peuvent en être retirés.
- Des moyens techniques, financiers et autres adéquats sont disponibles pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'immobilisation.
- Il est possible de déterminer avec précision les coûts encourus durant le développement.

Au terme de la comptabilisation initiale des coûts de développement, l'actif sera indiqué au prix de revient après déduction de l'éventuel amortissement cumulé et des éventuelles dépréciations cumulées. Les éventuels coûts mis à l'actif seront amortis sur la période durant laquelle les avantages économiques futurs escomptés du projet en question seront obtenus. La valeur comptable des coûts de développement sera soumise à un test de dépréciation annuel si l'actif n'est pas encore utilisé ou en cas d'indications selon lesquelles des dépréciations auraient été observées au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les biens immobiliers à usage propre sont valorisés sur la base du coût historique, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Tous les autres actifs comptabilisés au bilan en tant qu'actifs opérationnels sont valorisés sur la base du coût historique, déduction faite des dépréciations cumulées et de tout éventuel amortissement.

Les biens immobiliers et les actifs opérationnels sont amortis de manière linéaire tout au long de leur durée de vie utile, en tenant compte de la valeur résiduelle. La durée de vie utile escomptée est de :

Immobilier (utilisation propre)	50	ans
Matériel informatique	5	ans
Agencements et installations	5 à 10	ans
Autres actifs non courants	5	ans

Si un actif est composé de plusieurs éléments ayant chacun une durée de vie utile et/ou une valeur résiduelle différente, l'actif est divisé en fonction de ces différents éléments et la dépréciation est calculée séparément.

La durée de vie utile et la valeur résiduelle sont évaluées chaque année. S'il s'avère que les valeurs estimées s'écartent des estimations antérieures, elles sont corrigées. Si la valeur comptable d'un actif excède la valeur réalisable estimée, une dépréciation est comptabilisée et inscrite au compte de résultat. Les résultats de la vente de biens immobiliers et d'actifs opérationnels, c'est-à-dire la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable, sont comptabilisés dans le compte de résultat durant la période au cours de laquelle la vente s'est déroulée.

Les frais de réparation et d'entretien sont inscrits au compte de résultat durant la période concernée par ces coûts. Les frais de rénovations significatives sont mis à l'actif lorsqu'il est probable que l'actif existant générera à terme des avantages supplémentaires. Les rénovations significatives sont amorties sur base de la durée de vie utile résiduelle de l'actif concerné.

Les paiements anticipés au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en tant qu'investissements en biens immobiliers. L'amortissement du contrat de location est linéaire sur la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Impôts

Impôt courant

L'impôt courant concerne des créances et engagements fiscaux pour les exercices en cours et antérieurs et dont la valeur correspond au montant qui sera selon toute vraisemblance reçu des autorités fiscales ou versé à ces dernières. Le montant de l'impôt est calculé sur la base des taux légalement fixés et de la législation fiscale en vigueur.

Impôts différés

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés sur la base des différences temporaires à la date du bilan entre l'assiette de l'impôt des éléments d'actif et de passif et leur valeur comptable dans les états financiers. Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- si le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou passif dans une transaction autre qu'un rachat d'entreprise et qu'il n'a pas d'incidence sur le résultat d'exploitation avant impôt ou sur le résultat imposable ;
- en ce qui concerne les différences temporaires imposables afférentes aux investissements dans des filiales et des entreprises associées, si BinckBank est en mesure de contrôler le timing du renversement des différences temporaires et si un tel renversement est peu probable à court terme.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôt inutilisés et les reports en avant de déficit fiscal inutilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera généré pour utiliser l'actif d'impôt différé, permettant ainsi d'utiliser les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôt inutilisés et les reports en avant de déficit fiscal inutilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est évaluée à la date du bilan et réduite s'il est peu probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit généré pour pouvoir utiliser totalement ou partiellement l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à la date du bilan et comptabilisés s'il est probable qu'un bénéfice imposable soit généré à l'avenir permettant d'utiliser lesdits actifs. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui seront selon toute vraisemblance applicables sur la période durant laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition légalement déterminés et de la législation fiscale en vigueur. L'impôt sur les postes comptabilisés directement en fonds propres est inscrit directement dans les fonds propres plutôt qu'au compte de résultat. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés sous forme d'un montant net si un droit juridiquement applicable de solder les passifs d'impôt différé avec les actifs d'impôt différé existe et si l'impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Autres actifs

Ce poste regroupe les autres créances. Les créances comptabilisées sous ce poste sont évaluées selon leur coût amorti, déduction faite des éventuelles dépréciations.

Travaux en cours

Les travaux en cours ne concernent que les activités externes de la filiale Syntel. Les travaux en cours sont évalués au coût du travail effectué, majoré d'une part des résultats finaux escomptés sur la base des progrès réalisés et minoré des acomptes facturés, des paiements anticipés et des provisions. En ce qui concerne les pertes escomptées sur travaux en cours, des provisions sont constituées dès que ces pertes sont identifiées et déduites du coût ; les éventuels bénéfices déjà comptabilisés sont repris. Le coût se compose des coûts directs du projet, répartis entre charges salariales directes, matériaux, coûts des travaux sous-traités, autres coûts directs et frais de location et d'entretien du matériel utilisé. L'avancement d'un projet est déterminé sur la base du coût des travaux effectués par rapport au coût escompté du projet dans son ensemble. Les bénéfices sur les travaux en cours ne sont comptabilisés que lorsqu'une estimation fiable du résultat final peut être faite. Le solde de la valeur des travaux en cours minoré des acomptes et des paiements anticipés facturés est calculé pour chaque projet. En ce qui concerne les projets dont les acomptes et paiements anticipés excèdent la valeur des travaux, le solde est repris sous le poste Autres passifs plutôt que sous le poste Autres actifs.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs de BinckBank est réexaminée à chaque date du bilan afin de vérifier la présence éventuelle de toute indication de dépréciation. Si tel est le cas, le montant réalisable de l'actif est estimé. La valeur réalisable est la plus élevée de la valeur de réalisation et de la valeur d'utilité. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède le montant réalisable.

Positions sur dérivés pour le compte de clients

BinckBank effectue, au profit de ses clients, des transactions sur dérivés et détient les positions en découlant en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de ses clients. Ces positions sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire au cours boursier à la date du bilan. Les règlements financiers afférents à ces transactions et positions sont immédiatement effectués avec les clients concernés. S'agissant des risques au titre des positions sur dérivés détenues, les clients constituent auprès de BinckBank des sûretés suffisantes sous la forme de soldes de trésorerie, de garanties bancaires et de titres.

Dépôts des clients

L'épargne se compose des soldes sur les comptes d'épargne des clients. Elle est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale, frais de transactions exposés compris. L'épargne est ensuite évaluée au coût amorti. En application de la méthode du taux d'intérêt effectif, toute différence entre le montant net du dépôt et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique Charges d'intérêt jusqu'à l'échéance du compte concerné.

Les dépôts à vue concernent les dettes non subordonnées envers des entités non bancaires qui ne sont pas matérialisées sous forme de titres de créance. Ces dettes sont évaluées lors de la comptabilisation initiale à leur juste valeur, frais de transactions compris. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti. En application de la méthode du taux d'intérêt effectif, toute différence entre le montant net du dépôt et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique Charges d'intérêt jusqu'à l'échéance de ces dettes vis-à-vis des clients.

Provisions

Une provision est comptabilisée si (I) BinckBank a une obligation actuelle (contractuelle ou de fait) résultant d'un événement survenu par le passé ; (II) il est probable qu'une sortie de fonds assortis d'avantages économiques sera requise pour solder l'obligation et (III) une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Si BinckBank table sur le remboursement d'une partie ou de la totalité d'une provision, ce remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si l'indemnisation est pratiquement acquise. La charge afférente à une provision figure au compte de résultat après déduction de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les provisions sont actualisées en utilisant un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques de l'obligation. En cas d'actualisation, l'augmentation de la provision due au temps qui passe sera comptabilisée en tant que coûts de financement.

Pensions

BinckBank offre un régime de retraite aux membres de son conseil d'administration et de son personnel qui repose sur un régime à cotisations déterminées. Dans le cadre de ce régime, un pourcentage du salaire fixe des employés est versé comme contribution à un fonds de pension. Le niveau de ce pourcentage dépend de l'âge. Les contributions sont comptabilisées durant l'année à laquelle elles se rapportent.

Autres passifs

Tous les prêts sont évalués lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur de la contre-prestation reçue, déduction faite des coûts de transactions directement imputables. Après cette première comptabilisation, les prêts portant intérêt sont valorisés au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fonds propres

Les coûts afférents à l'émission de nouvelles actions sont inscrits au poste des primes d'émission.

Actions d'autocontrôle

Les instruments de capitaux propres acquis (rachat d'actions propres) sont déduits des fonds propres à leur prix d'achat, coûts de transactions compris. Lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou du retrait d'instruments de capitaux propres de BinckBank, aucun gain ou perte n'est comptabilisé au compte de résultat.

Engagements hors bilan

Les engagements conditionnels sont des obligations qui ne figurent pas au bilan car leur existence dépend de la survenance ultérieure éventuelle d'un ou plusieurs événements incertains, sur lesquels BinckBank n'est pas en mesure d'exercer une influence décisive. Le risque de crédit potentiel maximal au titre de ces engagements conditionnels est précisé dans les notes. Pour la détermination du risque de crédit potentiel maximal, nous partons de l'hypothèse selon laquelle aucune contrepartie n'honore ses obligations contractuelles et toutes les sûretés existantes perdent leur valeur.

Contrats de leasing

Les contrats de leasing dans lesquels les risques et avantages relatifs au droit de propriété sont en majeure partie détenus par le bailleur, sont considérés comme des contrats de location simple. Les versements au titre du leasing qui sont effectués pour le preneur dans le cadre de contrats de location simple sont inscrits au résultat au cours de la période de leasing, après déduction des éventuelles primes reçues du bailleur. BinckBank n'est impliquée dans les contrats de location simple qu'en qualité de preneur.

BinckBank n'a conclu aucun contrat de leasing financier d'importance majeure, que ce soit en qualité de bailleur ou de preneur.

Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice imputable aux actionnaires ordinaires pour la période concernée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le bénéfice dilué par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice imputable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, corrigé pour tenir compte d'une possible dilution résultant, par exemple, de droits d'option en circulation.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie a été établi en appliquant la méthode indirecte, dans laquelle une distinction est opérée entre les flux de trésorerie des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. S'agissant du flux de trésorerie des activités d'exploitation, le résultat net est corrigé des produits et charges ne résultant pas des recettes et dépenses engrangées et encourues au cours du même exercice et pour les variations de provisions et de postes de régularisation. Relèvent de la trésorerie les encaisses ainsi que les avoirs librement disponibles auprès des banques centrales et les autres instruments financiers dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les variations au titre des écarts de change sont, le cas échéant, éliminées.

5. Bases du calcul du résultat

Généralités

Les produits et charges sont, dans le respect des principes comptables précités, imputés à la période à laquelle ils se rapportent. Les produits sont comptabilisés pour autant qu'il soit probable que les avantages économiques reviendront à BinckBank et qu'ils puissent être déterminés de manière fiable.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts se composent des intérêts sur les actifs financiers imputables à la période. Les intérêts sur les actifs financiers sont évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la base du prix d'achat réel.

La méthode du taux d'intérêt effectif repose sur le flux escompté de recettes de trésorerie, en tenant compte du risque de remboursement anticipé de l'instrument financier sous-jacent et des coûts et produits directs, dont les coûts de transaction facturés et toute prime ou décote éventuelle. Si le risque de remboursement anticipé ne peut pas être déterminé avec suffisamment de fiabilité, BinckBank s'appuiera sur les flux de trésorerie pendant tout le terme des instruments financiers.

Les produits d'intérêt sur les actifs financiers ayant subi une dépréciation et amortis jusqu'à la valeur réalisable estimée ou la juste valeur sont ensuite comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur réalisable par actualisation des flux de trésorerie futurs.

Charges d'intérêts

Ce poste regroupe les charges d'intérêt au titre de toutes les obligations financières et est comptabilisé en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de commissions

Les produits et charges de commissions se composent des paiements, occasionnels ou réguliers et hors intérêts, reçus de tiers / versés à des tiers ou devant encore être reçus de tiers / versés à des tiers au titre de prestations de services.

Autres produits

Sont comptabilisés sous la rubrique Autres produits les montants facturés à des tiers pendant l'année de déclaration au titre de biens et services fournis pour le matériel et les logiciels, après déduction des frais de commercialisation, ainsi que les autres produits qui ne peuvent pas être classés dans les autres postes.

Projets en cours pour le compte de tiers

BinckBank utilise la méthode du pourcentage d'avancement pour déterminer, à la date du bilan, les revenus de chaque contrat. Le pourcentage d'avancement est calculé en comparant le coût total estimé d'un projet au montant effectif des coûts encourus à la date du bilan.

BinckBank reprend sous la rubrique Autres actifs (Autres passifs) le solde positif (négatif) des revenus moins les montants facturés au préalable pour chaque projet.

Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises

Il s'agit de la quote-part de BinckBank dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises. Si la valeur comptable de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise devient nulle, aucune perte n'est comptabilisée à moins que BinckBank ait souscrit des obligations au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise ou ait déjà procédé à des paiements pour l'entreprise associée ou la coentreprise.

Impôts

Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat au poste des résultats non réalisés à moins que l'impôt ne concerne des postes qui sont directement inscrits en fonds propres auquel cas ils sont comptabilisés en fonds propres.

6. Reprise d'activités d'exploitation

Le 9 novembre 2010, BinckBank a acquis 60% du capital social et des droits de vote de ThinkCapital Holding B.V. (ci-après « ThinkCapital »). Cette participation permet à BinckBank de profiter de l'intérêt croissant pour les fonds indiciels (index trackers). ThinkCapital et BinckBank unissent leurs forces pour promouvoir les trackers aux Pays-Bas. Les fonds indiciels sont des produits de placement qui répliquent un indice et permettent de réduire considérablement les frais de gestion. BinckBank apportera le réseau de distribution et ThinkCapital se chargera des activités de développement produit. En outre, ThinkCapital se concentrera sur les placements indiciels pour le marché institutionnel de la gestion de patrimoine passive.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables et du goodwill à la date de l'acquisition se présente comme suit :

	Juste valeur de ThinkCapital	Valeur comptable de ThinkCapital
	x € 1 000	x € 1 000
Actif		
Avoirs en banque	13	13
Immobilisations corporelles	-	7
Actifs d'impôt différé	-	269
Autres actifs	199	199
Comptes de régularisation de l'actif	12	12
Total de l'actif	224	500
Passif		
Autres passifs	80	80
Comptes de régularisation du passif	88	88
Total du passif	168	168
Fonds propres nets	56	
Participation minoritaire (40 %)	(22)	
Actifs et passifs identifiables acquis	34	
Prix d'acquisition	11	
Avantage lors de l'acquisition	(23)	
Sortie de trésorerie lors de l'achat :		
Trésorerie versée	(11)	
Trésorerie nette acquise	8	
Sortie nette de trésorerie	(3)	

L'acquisition a été financée au moyen de liquidités disponibles.

L'acquisition de ThinkCapital est comptabilisée en appliquant la méthode de l'acquisition telle que décrite dans l'IFRS 3. Le gain réalisé par BinckBank lors de cet achat reflète la capacité de distribution apportée par BinckBank. Le gain issu de l'acquisition est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé sous le poste Autres recettes non opérationnelles. La participation minoritaire est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

La quote-part de ThinkCapital dans le résultat de BinckBank à compter de la date d'acquisition est une perte de 311 000 euros. Le résultat d'exploitation total pour cette période correspond à un montant négatif de 26 000 euros. Si l'acquisition s'était déroulée au début de l'année, le résultat après impôts de BinckBank aurait été de 43,5 millions d'euros. Le résultat d'exploitation total de BinckBank se serait alors élevé à 184,8 millions d'euros.

Aucune autre acquisition n'a été effectuée en 2010 ou en 2009.

Notes au bilan consolidé

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
7 Trésorerie	105 972	48 936
Relèvent de ce poste toute la trésorerie ainsi que les avoirs immédiatement exigibles auprès des banques centrales des pays où BinckBank est implantée.		
8 Avoirs en banque		
Disponibilités	177 316	179 692
Ce poste se compose de l'ensemble de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afférents à l'exercice des activités et détenus auprès d'établissements de crédit soumis à la surveillance des autorités bancaires.		
Ce poste se compose comme suit :		
Avoirs immédiatement exigibles	169 175	174 663
Argent à vue	5 033	5 029
Créance sur la Banque Centrale des Pays-Bas (DNB) au titre du régime de garantie des dépôts de DSB Bank	3 108	-
	177 316	179 692
Les disponibilités à vue ont une échéance initiale de moins de trois mois. Les avoirs bancaires produisent un intérêt à un taux variable dérivé des taux du marché.		
L'évolution de la créance sur la DNB au titre du régime de garantie des dépôts de DSB Bank est la suivante :		
Solde au 1 ^{er} janvier	-	-
Payé à la DNB	5 780	-
Reclassement des provisions	(2 672)	-
Solde au 31 décembre	3 108	-
En décembre 2010, BinckBank N.V. a versé une première contribution brute au régime de garantie des dépôts (DGS) dans le cadre du règlement de la faillite de DSB Bank. La créance au titre du DGS pour DSB Bank doit être considérée comme une créance sur la DNB pour le patrimoine de DSB Bank. Dans le cadre de l'exécution du DGS, la Banque Centrale des Pays-Bas (DNB) a versé jusqu'à présent 3,5 milliards d'euros aux titulaires de comptes de DSB Bank. La DNB a répercuté ce montant aux banques participantes sur une base proportionnelle. Le montant mis à charge de BinckBank était de 15 625 000 euros. La contribution annuelle au DGS est plafonnée à 5% de la capacité d'examen ; par voie de conséquence, BinckBank n'a donc dû supporter en 2010 qu'une contribution de 5 780 000 euros. Le solde sera éventuellement récupéré sur BinckBank après comptabilisation des versements de la masse de DSB au cours des prochains exercices comptables. La perte totale estimée découlant de la faillite de DSB est inchangée par rapport à 2009 et est estimée à 600 millions d'euros par l'Association néerlandaise des Banques (NVB). BinckBank avait déjà constitué en 2009 une provision de 2 620 000 euros pour sa quote-part dans la perte estimée par la NVB découlant des engagements de BinckBank au titre du DGS.		

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
Engagement auprès des banques	25 610	-
Fin 2010, BinckBank avait conclu des accords de virements automatiques (sweeping) avec plusieurs banques ; ce système lui permet de réguler au quotidien les soldes débiteurs et créditeurs d'un grand nombre de comptes bancaires par le biais d'un compte de contrepartie de trésorerie. La régulation n'est visible que sur le relevé du jour ouvrable suivant ; ce faisant, BinckBank a eu, fin 2010, pour une très brève période, une obligation sur un seul compte bancaire.		
9 Actifs et passifs financiers à leur juste valeur avec traitement des fluctuations de juste valeur par le biais du compte de résultat		
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	169	-
Ce poste se compose comme suit :		
Créances sur dérivés SRD	169	-
	169	-
Actifs financiers à leur juste valeur via le compte de résultat	13 856	37 294
Ce poste se compose comme suit :		
Positions en actions au titre des créances SRD	13 856	-
Position en obligations dans le portefeuille de placements	-	37 294
	13 856	37 294
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	50	-
Ce poste se compose comme suit :		
Engagements sur dérivés SRD	50	-
	50	-
Passifs financiers à leur juste valeur via le compte de résultats	1 485	-
Ce poste se compose comme suit :		
Positions en actions au titre des engagements SRD	1 485	-
	1 485	-
Fin septembre 2010, BinckBank a lancé son offre de contrats SRD (Service de Règlement Différé) en France. Un contrat SRD est une transaction portant sur un certain nombre d'actions cotées sur Euronext Paris et dans le cadre duquel le paiement des actions achetées ou la livraison des actions vendues peut être reporté jusqu'au dernier jour boursier du mois. La transaction correspondante en actions sur le marché au comptant est effectuée par BinckBank afin de couvrir les risques de cours. Dans les faits, BinckBank avance le montant de la transaction au client (SRD long) ou le client a la possibilité d'aller à découvert (SRD short). Dans le cadre des IFRS, les créances et les engagements SRD sont considérés comme des dérivés et sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values et moins-values non réalisées et réalisées sont comptabilisées directement au compte de résultat sous la rubrique Résultat sur instruments financiers. Les positions correspondantes en actions sont classées en tant qu'actifs et passifs financiers à leur juste valeur via le compte de résultat, car, à défaut, le traitement ne serait pas cohérent avec les dérivés y afférents. Les plus-values et moins-values non réalisées et réalisées sont comptabilisées directement au compte de résultat sous la rubrique Résultat sur instruments financiers. Étant donné que BinckBank prend une position en actions inverse à la position en dérivés SRD des clients, une couverture naturelle des risques de cours est ainsi créée.		

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
10 Actifs financiers disponibles à la vente	1 599 700	1 511 903
Ce poste se compose comme suit :		
Obligations d'État ou garanties par l'État	432 322	832 205
Autres obligations	1 167 378	679 698
	1 599 700	1 511 903
Les variations des actifs financiers disponibles à la vente étaient les suivantes :		
Solde au 1 ^{er} janvier	1 511 903	1 298 233
Achats	1 229 360	1 156 581
Ventes	(541 308)	(396 879)
Rachats	(577 718)	(552 851)
Réévaluation	(22 537)	6 819
Solde au 31 décembre	1 599 700	1 511 903
11 Prêts et créances	496 266	410 169
Ce poste englobe les créances sur les clients du secteur privé, dont les prêts au jour le jour et les découverts garantis par des titres et des garanties bancaires (prêts garantis).		
Le montant est ventilé comme suit :		
Créance sur les établissements publics	20 000	-
Créances adossées à des titres	470 741	407 627
Créances adossées à des garanties bancaires	5 453	2 412
Autres créances	558	805
Prêts et créances, bruts	496 752	410 844
Moins : provision pour dépréciation	(486)	(675)
	496 266	410 169
La bonification d'intérêt est calculée sur le taux EURIBOR ou EONIA. Les autres créances sont des créances résiduelles après la liquidation du nantissement (titres et garanties bancaires).		
Variation de la provision pour dépréciation :		
Solde au 1 ^{er} janvier	675	477
Ajout	32	315
Récupération	(102)	(108)
Amortissements	(119)	(9)
Solde au 31 décembre	486	675
Les provisions pour dépréciation sont calculées individuellement.		
12 Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	4 121	8 329
Le portefeuille des titres portant intérêt considérés comme des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance concerne les obligations d'État dont la durée résiduelle est comprise entre 0 et 1 an.		

	31 décembre 2010		31 décembre 2009							
	x € 1 000		x € 1 000							
13 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	3 067		1 953							
Ce poste se compose comme suit :										
TOM Holding B.V.	2 174		1 953							
BeFrank N.V.	893		-							
	3 067		1 953							
Variation du poste sur l'exercice :										
Solde au 1 ^{er} janvier	1 953		2 675							
Augmentations de capital et acquisitions	2 500		3 000							
Cessions	-		(1 056)							
Remboursement de l'emprunt d'Accion N.V.	-		(550)							
Dépréciation de l'emprunt d'Accion N.V.	-		(650)							
Résultat sur entreprises associées et coentreprises	(1 386)		(1 466)							
Solde au 31 décembre	3 067		1 953							
Le poste Augmentations de capital et acquisitions concerne les investissements dans TOM Holding B.V. et la constitution de la coentreprise BeFrank N.V.										
Le poste Cessions concerne la vente aux autres actionnaires de la participation restante dans Florint B.V. convenue en février 2009. À fin 2009, l'investissement dans et l'emprunt à Accion N.V. sont dépréciés à zéro. La dépréciation de l'emprunt est comptabilisée dans le compte de résultat sous dépréciation d'actifs financiers.										
	Pays	Participation	Quote-part dans les fonds propres	Quote-part dans le résultat	Actif	Passif hors fonds propres				
Entreprises associées 2010										
TOM Holding B.V.	NL	37,5%	2 174	(1 279)	6 564	767				
Total			2 174	(1 279)	6 564	767				
Entreprises associées 2009										
Florint B.V.	NL	0%	-	(29)	-	-				
Accion N.V.	NL	39%	-	(390)	-	-				
Total			-	(419)	-	-				
	Pays	Participation	Quote-part dans les fonds propres	Quote-part dans le résultat	Immobilisations	Actifs circulants	Obligations à long-terme	Obligations à court-terme	Total produits	Total charges
Coentreprises 2010										
BeFrank N.V.	NL	50%	893	(107)	-	1 848	-	62	-	(284)
Total			893	(107)	-	1 848	-	62	-	(284)
Coentreprises 2009										
TOM Holding B.V.	NL	50%	1 953	(1 047)	1 525	2 992	-	611	51	(2 670)
Total			1 953	(1 047)	1 525	2 992	-	611	51	(2 670)

Nous avons appris le 13 juillet 2010 qu'ABN AMRO Clearing Bank N.V. avait, par le biais d'une émission d'actions, acquis une participation de 25% dans TOM Holding B.V. Suite à l'investissement d'ABN AMRO Clearing Bank N.V., la classification de TOM Holding B.V. a été modifiée de coentreprise à entreprise associée. En raison de la dilution de la participation dans TOM Holding B.V., un résultat positif de 467 000 euros a été réalisé lors de la réévaluation à la valeur d'actif net. Ce montant figure au compte de résultat sous la rubrique Résultat des participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

	31 décembre 2010		31 décembre 2009			
	x € 1 000		x € 1 000			
14. Immobilisations incorporelles	320 757		348 561			
Variation des immobilisations incorporelles en 2010 :						
	Marque	Fonds confiés	Relations avec la clientèle	Logiciels	Goodwill	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	18 843	67 276	105 218	4 295	152 929	348 561
Investissements	-	-	-	2 081	-	2 081
Cessions – coût	-	-	-	(715)	-	(715)
Cessions – amortissement cumulé	-	-	-	715	-	715
Amortissements	(6 281)	(8 410)	(13 291)	(1 903)	-	(29 885)
Solde au 31 décembre 2010	12 562	58 866	91 927	4 473	152 929	320 757
Coût cumulé	31 405	84 095	131 988	11 412	152 929	411 829
Amortissements et dépréciations cumulés	(18 843)	(25 229)	(40 061)	(6 939)	-	(91 072)
Solde au 31 décembre 2010	12 562	58 866	91 927	4 473	152 929	320 757
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		
Leur évolution en 2009 se présente comme suit :						
	Marque	Fonds confiés	Relations avec la clientèle	Logiciels	Goodwill	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	25 124	75 685	118 511	6 089	152 929	378 338
Investissements	-	-	-	240	-	240
Cessions – coût	-	-	-	(460)	-	(460)
Cessions – amortissement cumulé	-	-	-	460	-	460
Amortissements	(6 281)	(8 409)	(13 293)	(2 034)	-	(30 017)
Solde au 31 décembre 2009	18 843	67 276	105 218	4 295	152 929	348 561
Coût cumulé	31 405	84 095	131 988	10 046	152 929	410 463
Amortissements et dépréciations cumulés	(12 562)	(16 819)	(26 770)	(5 751)	-	(61 902)
Solde au 31 décembre 2009	18 843	67 276	105 218	4 295	152 929	348 561
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		

Les postes Marque et Fonds confiés résultent de l'acquisition d'Alex Beleggersbank en 2007. Le poste Relations avec la clientèle découle de l'acquisition de Syntel en 2006 et d'Alex Beleggersbank en 2007.

Le poste Logiciels regroupe les logiciels achetés et les logiciels développés en interne par Syntel puis vendu à ses clients, ainsi que le logiciel développé pour soutenir les opérations de BinckBank. BinckBank inscrit à l'actif sous le poste Logiciels les heures consacrées aux projets de développement de logiciels par Syntel, en appliquant un tarif horaire moyen englobant uniquement les charges directes du personnel.

Le poste Goodwill concerne l'excédent du prix d'acquisition versé pour l'acquisition des activités d'Alex Beleggersbank en 2007 et de Syntel en 2006 par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Test de dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Les différentes catégories d'immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus souvent si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable, minorée de l'amortissement annuel applicable, pourrait avoir été soumise à une dépréciation. Nous examinons dans un premier temps, en nous servant des indicateurs précisés dans l'IAS 36.12 et des indicateurs identifiés par BinckBank, les hypothèses ayant été faites lors de l'évaluation des immobilisations incorporelles identifiées au moment de l'acquisition :

Immobilisation incorporelle	Indicateur
Marque	Dommages à la réputation de la marque Alex
	Décision de réduire l'utilisation de la marque Alex
Fonds confiés	Réduction du solde des dépôts de clients sous la marque Alex depuis la date d'acquisition
	Réduction de la marge d'intérêt depuis la date d'acquisition
Relations avec la clientèle	Augmentation du pourcentage de fermeture des comptes Alex depuis la date d'acquisition
	Rendement moyen par client acquis inférieur aux prévisions formulées à la date d'acquisition
Logiciels	Décision de limiter l'utilisation des logiciels acquis
Généralités	Hausse des taux d'intérêt du marché, ce qui a un effet négatif sur le taux d'escompte

En présence d'une indication de dépréciation particulière, BinckBank procède à un calcul complet de la valeur réalisable des unités génératrices des flux de trésorerie.

Ce calcul s'effectue comme précisé lors du calcul de la valeur de l'entreprise.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par an ou plus souvent si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Le test annuel réalisé le 30 septembre 2010 n'a pas nécessité l'enregistrement d'une dépréciation du goodwill. Au 31 décembre 2010, aucun changement de circonstances susceptible de nécessiter une dépréciation n'avait été observé.

Le goodwill a été imputé aux unités génératrices de trésorerie individuelles suivantes :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
Goodwill		
Services aux particuliers (Alex Beleggersbank)	142 882	142 882
Syntel	8 014	8 014
Externalisation des processus métier (BPO)	2 033	2 033
	152 929	152 929

Les principales hypothèses sous-tendant le calcul de la valeur d'utilité sont les suivantes :

La valeur réalisable des unités génératrices de trésorerie repose sur la valeur d'utilité. Nous utilisons des projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans, basées sur des estimations financières utilisées par la direction pour déterminer les objectifs. Les flux de trésorerie après la période de 5 ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance compris entre 0 % et 2 %. La direction a comparé les principales hypothèses aux estimations et aux attentes du marché.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :			
2010	Particuliers	Syntel	BPO
Taux d'escompte	10,35%	11,6%	11,6%
Taux de croissance escompté au-delà de 5 ans	2%	2%	0%
2009	Particuliers	Syntel	BPO
Taux d'escompte	11,4%	11,4%	11,4%
Taux de croissance escompté au-delà de 5 ans	2%	2%	0%

Principaux postulats pour le calcul de la valeur d'utilité d'Alex Beleggersbank au 30 septembre 2010

Les principaux postulats utilisés par la direction pour le calcul des prévisions de flux de trésorerie dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation du goodwill sont les suivants :

- Le taux d'attrition et l'ouverture de nouveaux comptes se fondent respectivement sur les tendances des 5 dernières années et sur le budget, assorti d'une prévision pluriannuelle. L'estimation prudente de croissance du nombre de clients est reflétée dans les volumes de transactions attendus, ainsi que dans les dépôts des clients et les fonds investis.
- La marge d'intérêt est basée sur la marge d'intérêt réalisée pour l'année précédente, en tenant compte de l'impact à long terme de faibles taux d'intérêt.
- Les produits et charges de commissions reposent sur le nombre moyen de transactions attendu et sur les produits et charges moyens de commissions par transaction. Les moyennes des produits, charges et nombre de transactions sont basées sur les moyennes de l'année précédente.

Principaux postulats pour le calcul de la valeur d'utilité des activités de BPO de Syntel au 30 septembre 2010

Les principaux postulats utilisés par la direction pour calculer les prévisions de flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation du goodwill sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires estimé repose sur le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année qui précède directement l'exercice budgétaire, majoré chaque année de 2 %.
- Les coûts sont basés sur les coûts normalisés de l'année qui précède directement l'exercice budgétaire, majorés d'une indexation annuelle de 3 %.

	31 décembre 2010		31 décembre 2009		
	x € 1 000		x € 1 000		
15 Immobilisations corporelles	43 901		12 512		
Variation des immobilisations corporelles en 2010 :					
	Biens immobiliers	Agencements et installations	Matériel informatique	Autre	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	-	459	12 046	7	12 512
Investissements	24 998	8 182	3 122	-	36 302
Cessions – coût	-	(1 120)	(1 949)	-	(3 069)
Cessions – dépréciation cumulée	-	1 120	1 949	-	3 069
Dépréciation	(333)	(681)	(3 896)	(3)	(4 913)
Solde au 31 décembre 2010	24 665	7 960	11 272	4	43 901
Coût cumulé	24 998	9 294	18 522	18	52 832
Amortissements et dépréciations cumulés	(333)	(1 334)	(7 250)	(14)	(8 931)
Solde au 31 décembre 2010	24 665	7 960	11 272	4	43 901
Période de dépréciation en années	50	5 - 10	5	5	
Leur évolution en 2009 se présente comme suit :					
	Biens immobiliers	Agencements et installations	Matériel informatique	Autre	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	-	816	8 392	10	9 218
Investissements	-	113	9 103	-	9 216
Cessions – coût	-	-	(3 592)	-	(3 592)
Cessions – dépréciation cumulée	-	-	3 592	-	3 592
Dépréciation	-	(470)	(5 449)	(3)	(5 922)
Solde au 31 décembre 2009	-	459	12 046	7	12 512
Coût cumulé	-	2 232	17 349	18	19 599
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(1 773)	(5 303)	(11)	(7 087)
Solde au 31 décembre 2009	-	459	12 046	7	12 512
Période de dépréciation en années	50	5 - 10	5	5	

Sont compris dans l'investissement en biens immobiliers les paiements anticipés au titre de contrats de location simple dont l'échéance est fixée au 15 avril 2056. En 2010, un montant de 208 000 euros relatif aux amortissements du contrat de location a été inclus dans les amortissements et dépréciations (2009 : Néant).

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	x € 1 000		x € 1 000	
16 Impôt courant				
Actifs d'impôt courant		4 949		1 972
Le solde à la fin de l'année concerne essentiellement l'exercice comptable en cours.				
Passif d'impôt courant		(468)		(282)
Concerne l'impôt sur les sociétés dû par les filiales qui ne font pas partie de l'unité fiscale.				
La correspondance entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition applicable aux états financiers consolidés est la suivante :				
	2010	2010	2009	2009
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Taux d'imposition de base	15 040	25,5%	15 872	25,5%
Effet d'un taux d'imposition différent (à l'étranger)	44	0,1%	863	1,4%
Effet des exonérations de participation	353	0,6%	374	0,6%
Effet des modifications des taux d'imposition	(271)	(0,5%)	-	0,0%
Autres effets sur le taux d'imposition	(329)	(0,5%)	(2 026)	(3,3%)
Charge fiscale totale	14 837	25,2%	15 083	24,2%
L'effet des modifications de taux d'imposition concerne l'adaptation des passifs d'impôt différé résultant d'une modification apportée au taux d'imposition néerlandais, qui est passé de 25,5 % à 25 %.				
Les autres incidences sur le taux d'imposition comprennent notamment diverses facilités fiscales utilisées et des corrections fiscales sur les exercices précédents.				

			31 décembre 2010	31 décembre 2009
17 Impôts différés				
<i>Actifs d'impôt différé</i>				
Passifs d'impôt différé			-	5 988
Actifs / (passifs) d'impôt différé nets			(12 695)	(14 490)
Échéance des actifs d'impôt différé				
Échéance des actifs d'impôt différé				
< 1 an			-	1 895
1 - 5 ans			-	4 093
> 5 ans			-	-
			-	5 988
Échéance des passifs d'impôt différé				
< 1 an			(1 408)	(5 614)
1 - 5 ans			(2 679)	(3 293)
> 5 ans			(8 608)	(5 583)
			(12 695)	(14 490)
	1^{er} janvier 2010	Mouvements compte de résultat	Mouvements bilan	31 décembre 2010
<i>Origine des actifs et passifs d'impôt différé</i>				
Report en avant de déficit fiscal	5 988	(5 988)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	(5 268)	32	4 516	(720)
Goodwill et immobilisations	(5 584)	165	(2 792)	(8 211)
Différences de durée d'amortissement des actifs non courants	-	58	(2 958)	(2 900)
Autres	(3 638)	2 428	346	(864)
Actif / (passif) net	(8 502)	(3 305)	(888)	(12 695)
	1^{er} janvier 2009	Mouvements compte de résultat	Mouvements bilan	31 décembre 2009
<i>Origine des actifs et passifs d'impôt différé</i>				
Report en avant de déficit fiscal	5 980	8	-	5 988
Actifs financiers disponibles à la vente	(3 406)	-	(1 862)	(5 268)
Goodwill et immobilisations	(2 792)	-	(2 792)	(5 584)
Autres	(1 918)	(1 426)	(294)	(3 638)
Actif / (passif) net	(2 136)	(1 418)	(4 948)	(8 502)
<p>En 2010, BinckBank a porté à charge du compte de résultat les actifs d'impôt différé en matière de pertes imputables aux filiales et succursales étrangères concernant la valorisation de ces pertes, ainsi qu'une révision des futures attentes sur la valorisation de ces pertes. Les passifs d'impôt différé en matière de pertes déjà comptabilisées aux Pays-Bas pour les succursales étrangères sont également portées à charge du compte de résultat. Le total des pertes fiscales compensables était nul fin 2010 (2009 : 17,8 millions d'euros).</p> <p>Le poste des actifs financiers disponibles à la vente concerne l'impôt différé sur les gains non réalisés suite à la revalorisation du portefeuille d'investissements.</p> <p>Le poste Goodwill et immobilisations au sein des passifs d'impôt différé comporte les différences entre les amortissements fiscaux et commerciaux du goodwill et des immobilisations obtenus lors de l'acquisition d'Alex.</p> <p>Le poste des différences de durée d'amortissement des actifs non courants concerne les facilités fiscales en matière d'amortissement accéléré sur certains investissements en immobilisations réalisés en 2009 et 2010.</p>				

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
18 Autres actifs	13 050	14 286
Ce poste se compose comme suit :		
Créances commerciales	4 448	1 783
Créances résultant de titres vendus mais pas encore livrés	7 270	11 755
Autres créances	1 332	748
	13 050	14 286
Les créances commerciales, les créances résultant de titres vendus mais pas encore livrés et les autres créances ont une échéance inférieure à un an.		
19 Comptes de régularisation de l'actif	49 840	48 828
Ce poste se compose comme suit :		
Intérêts à recevoir	35 383	33 100
Commissions à recevoir	9 772	5 919
Autres paiements anticipés et produits à recevoir	4 685	9 809
	49 840	48 828
Les autres paiements anticipés et produits à recevoir concernent essentiellement des contrats de maintenance informatique payés jusqu'à 3 ans à l'avance.		
20 Positions sur dérivés pour le compte de clients	383 804	299 587
Les positions sur dérivés pour le compte de clients sont détenues en nom propre, mais pour le compte et au risque des clients concernés.		
21 Dépôts de clients	2 258 290	2 089 814
Ce poste se compose comme suit :		
Dépôts à vue sur des comptes d'épargne	717 181	874 181
Dépôts à vue sur des comptes courants	1 541 109	1 215 633
	2 258 290	2 089 814
22 Provisions	1 268	2 660
Ce poste se compose comme suit :		
Engagements dans le cadre du régime de garantie des dépôts	-	2 620
Autres provisions	1 268	40
	1 268	2 660
L'évolution de la provision relative aux engagements dans le cadre du régime de garantie des dépôts est la suivante :		
Solde au 1 ^{er} janvier	2 620	-
Prélèvement à charge du résultat	52	2 620
Reclassification vers les avoirs en banque	(2 672)	-
Solde au 31 décembre	-	2 620
La provision concerne une estimation de la contribution à verser par BinckBank pour l'indemnisation de clients dans le cadre du régime de garantie des dépôts.		

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
La provision constituée dans le cadre du défaut de paiement et de la faillite ultérieure de DSB Bank a été reclassée au poste Banques (voir note 8), suite au paiement à la DNB d'une contribution brute en décembre 2010.		
La variation des autres provisions se présente comme suit :		
Solde au 1 ^{er} janvier	40	93
Affectation au résultat	(40)	(53)
Prélèvement à charge du résultat	683	-
Autres variations	585	-
Solde au 31 décembre	1 268	40
Le poste Autres provisions concerne notamment les contrats déficitaires, les restructurations et les litiges juridiques		
23 Autres passifs	48 023	21 210
Ce poste se compose comme suit :		
Engagements relatifs à des transactions sur titres devant encore être réglées	34 939	10 942
Impôts et contributions de sécurité sociale	3 319	2 605
Fournisseurs	6 474	3 044
Autres passifs	3 291	4 619
	48 023	21 210
24 Comptes de régularisation du passif	16 162	21 608
Ce poste se compose comme suit :		
Intérêts courus	4 530	5 602
Frais de personnel	6 832	9 144
Frais de bourse et de compensation	975	3 122
Autres comptes de régularisation du passif	3 825	3 740
	16 162	21 608
Les frais de personnel se composent ici en grande partie des primes de performance versées aux administrateurs et aux employés de BinckBank.		
25 Fonds propres	468 913	480 359
Ce poste se compose comme suit :		
Capital souscrit	7 450	7 607
Prime d'émission	373 422	386 978
Actions d'autocontrôle	(3 335)	(18 097)
Réserve de juste valeur	(2 610)	13 789
Bénéfices non distribués	44 240	47 161
Autres réserves	49 819	42 921
Participations minoritaires	(73)	-
	468 913	480 359

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	x € 1 000		x € 1 000	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Capital souscrit	7 450		7 607	
Le nombre d'actions ordinaires en circulation s'élève à 74 500 000 (valeur nominale de 0,10 euro par action). Le capital social est entièrement libéré. Le 9 juillet 2010, 1 568 928 actions ont été annulées. Le 17 juillet 2009, 1 024 580 actions ont été annulées.				
Solde au 1 ^{er} janvier	76 068 928	7 607	77 093 508	7 709
Annulation d'actions d'autocontrôle	(1 568 928)	(157)	(1 024 580)	(102)
Solde au 31 décembre	74 500 000	7 450	76 068 928	7 607
La fondation Stichting Prioriteit Binck dispose de 50 actions prioritaires (valeur nominale de 0,10 euro par action).				
Prime d'émission	373 422		386 978	
Solde au 1 ^{er} janvier	386 978		392 395	
Annulation d'actions d'autocontrôle	(13 556)		(5 417)	
Solde au 31 décembre	373 422		386 978	
La prime d'émission est exonérée d'impôt.				
Actions d'autocontrôle	(3 335)		(18 097)	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	2 070 509	(18 097)	1 053 442	(5 628)
Actions attribuées aux administrateurs et aux employés	(120 495)	1 053	-	-
Annulation d'actions d'autocontrôle	(1 568 928)	13 713	(1 024 580)	5 519
Actions rachetées	425	(4)	2 041 647	(17 988)
Solde au 31 décembre	381 511	(3 335)	2 070 509	(18 097)
Au 1 ^{er} janvier 2010, 2 070 509 actions d'autocontrôle étaient détenues à un cours d'achat moyen de 8,74 euros. En 2010, 425 actions ont été rachetées à un cours moyen de 10,15 euros. Et 120 495 actions ont été cédées à des administrateurs et à des employés dans le cadre de la mise en place du régime de prime à long terme (à un cours d'achat moyen de 8,74 euros).				
Le 9 juillet 2010, 1 568 928 actions ont été annulées à un cours d'achat moyen de 8,74 euros. Le 17 juillet 2009, 1 024 580 actions ont été annulées à un cours d'achat moyen de 5,39 euros. La valeur comptable des actions d'autocontrôle à fin 2010 correspondait à un cours d'achat moyen de 8,74 euros. La variation des fonds propres au titre des actions d'autocontrôle reflète les montants d'achat et de vente. Le cours boursier à fin 2010 s'élevait à 11,60 euros (2009 : 12,54 euros).				

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
<i>Réserve de juste valeur</i>	(2 610)	13 789
Cette réserve reflète les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après déduction des impôts.		
Ce poste se compose comme suit :		
Bénéfices non réalisés	2 881	19 140
Pertes non réalisées	(6 361)	(83)
Impôt sur les bénéfices et pertes non réalisés	870	(5 268)
	(2 610)	13 789
L'évolution de la réserve de juste valeur se présente comme suit :		
Solde au 1 ^{er} janvier	13 789	8 832
Variation de la juste valeur	(21 070)	10 912
Réalisation de réévaluations via le compte de résultat	(1 467)	(4 093)
Impôt sur la variation de juste valeur	6 138	(1 862)
Solde au 31 décembre	(2 610)	13 789
<i>Bénéfices non distribués</i>	44 240	47 161
Solde au 1 ^{er} janvier	47 161	33 145
Ajout aux autres réserves	(47 161)	(33 145)
Résultat de l'exercice	44 240	47 161
Solde au 31 décembre	44 240	47 161
<i>Autres réserves</i>	49 819	42 921
Les autres réserves se composent comme suit :		
(I) Réserve de conversion de devises	-	-
(II) Autres réserves	49 819	42 921
	49 819	42 921
(I) Réserve de conversion de devises		
Solde au 1 ^{er} janvier	-	70
Variation	-	12
Affectation au résultat	-	(82)
Solde au 31 décembre	-	-
La réserve de conversion de devises se compose des écarts de change découlant de la conversion des états financiers de filiales étrangères dont la devise de reporting est différente de celle utilisée dans les états financiers consolidés (euro). En 2009, la liquidation de Hills Independent Traders Ltd. a été achevée ; la réserve de conversion de devises a dès lors été affectée au résultat		
(II) Autres réserves		
Solde au 1 ^{er} janvier	42 921	41 118
Droits de souscription octroyés	101	101
Actions vendues aux administrateurs et aux employés	401	-
Versement du dividende final	(22 977)	(15 773)
Versement de l'acompte sur dividende	(17 788)	(15 670)
Affectation des bénéfices de l'exercice précédent	47 161	33 145
Solde au 31 décembre	49 819	42 921

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	x € 1 000		x € 1 000	
<p><i>Régime de prime pour les employés de Syntel</i></p> <p>Lors du rachat de Syntel, un régime de prime a été convenu avec un groupe d'employés de cette société. En acceptant ce régime, chaque employé a opté pour une rémunération en actions BinckBank (règlement en actions) ou pour le versement d'un montant en espèces basé sur le cours de l'action BinckBank (règlement en espèces). Cette prime sera comptabilisée comme une charge si l'employé reste au sein de Syntel pendant une période de quatre ans, une quote-part de 25% du montant total étant mis à la disposition de chaque employé pour chaque année de service. Au total, 30 820 actions ont été émises pour les employés de Syntel dans le cadre du programme de règlement en actions le 29 décembre 2006. Ce programme a été intégralement réglé fin 2010.</p> <p><i>Régime de prime à long terme</i></p> <p>Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009, un régime de prime à long terme a été en vigueur dans le cadre duquel des droits sur des actions fictives ont été octroyées aux administrateurs et à un groupe d'employés en fonction de la position de BinckBank par rapport au groupe de référence TSR (Total Shareholder Return). Le versement ultérieur en espèces était fonction de l'évolution du cours de l'action BinckBank (règlement en espèces), à condition que les bénéficiaires restent au service de BinckBank pendant trois ans à compter de l'octroi. Le régime de prime à long terme pour les administrateurs et les employés a été liquidé sur décision de l'assemblée générale des actionnaires en mai 2010. À ce titre, 120 495 actions ont été vendues à un cours de 12,08 euros.</p>				
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Actions fictives au 1 ^{er} janvier	278 469	1 877	88 274	892
Octroi d'actions fictives	-	-	201 391	1 098
Rachat d'actions fictives	(278 469)	(1 877)	(11 196)	(113)
Actions fictives au 31 décembre	-	-	278 469	1 877
Actions fictives octroyées aux administrateurs	-	-	140 888	934
Actions fictives octroyées aux employés	-	-	137 581	943
	-	-	278 469	1 877
En 2009, 201 391 actions fictives ont été octroyées aux administrateurs et aux employés. Au moment de l'octroi, le cours de l'action était de 5,45 euros. La valeur de ces actions fictives au moment de l'octroi était de 1 098 000 euros.				
En mai 2010, lors du règlement du régime de prime à long terme, 278 469 actions fictives ont été rachetées à un cours moyen de 6,74 euros. Fin 2010, plus aucun droit n'était lié aux actions fictives.				

Notes au compte de résultat consolidé

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
26 Produits d'intérêts nets	43 587	43 825
Ce poste comprend tous les produits et charges résultant du prêt ou de l'emprunt de sommes d'argent, pour autant qu'ils revêtent le caractère d'un intérêt, ainsi que les produits d'intérêts sur les soldes créditeurs et les charges d'intérêts sur les découverts.		
Ce poste s'articule comme suit :		
<i>Produits d'intérêts</i>		
Avoirs auprès de banques centrales	477	568
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 200	1 506
Actifs financiers disponibles à la vente	38 050	51 735
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	221	384
Prêts et créances	20 840	16 420
Autres produits d'intérêts	86	435
	60 874	71 048
Les produits d'intérêts comptabilisés sur les prêts improductifs s'élèvent à 21 000 euros (2009 : 34 000 euros).		
<i>Charges d'intérêts</i>		
Intérêts sur les dépôts des clients au coût amorti	17 036	26 919
Intérêts sur les comptes auprès d'organismes de crédit	251	242
Autres charges d'intérêts	0	62
	17 287	27 223
27 Produits de commissions nets	126 970	129 240
Les produits de commissions nets englobent la rémunération de services effectués pour et par des tiers dans le cadre de transactions sur titres et de services y afférents.		
Ce poste comprend les éléments suivants :		
<i>Produits de commissions</i>		
Revenus de transactions	149 539	155 515
Autres produits de commissions	27 519	17 195
	177 058	172 710
Les autres produits de commissions comprennent les commissions de distribution, de conservation, de gestion et de performance et les commissions de services BPO.		
<i>Charges de commissions</i>		
Frais de Bourse et de compensation	33 618	32 837
Autres charges de commissions	16 470	10 633
	50 088	43 470
Les autres charges de commissions incluent les contrats de partage de commissions.		

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
28 Autres produits	13 599	9 661
Ce poste comporte :		
Produits des services informatiques	10 597	7 781
Autres produits	3 002	1 880
	13 599	9 661
Les produits des services informatiques nets des coûts de commercialisation s'élèvent à 3 828 000 euros pour 2010 (2009 : 2 984 000). Ont été incorporés dans les autres produits les revenus d'abonnements et de formation, les résultats de change et les autres produits et charges non repris dans les autres postes.		
29 Résultat sur instruments financiers	620	4 353
Ce poste comprend les éléments suivants :		
<i>Résultat du SRD (Service de Règlement Différé)</i>		
Résultat sur positions dérivées SRD	321	-
Résultat sur positions en actions SRD	(321)	-
	-	-
Les créances et obligations SRD sont considérées comme des dérivés et comptabilisées comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions. Les variations de valeur sont directement comptabilisées dans le compte de résultat à la rubrique Résultat sur instruments financiers.		
Les positions correspondantes en actions sont catégorisées comme actifs et passifs financiers à leur juste valeur via le compte de résultat. Les variations de valeur sont également comptabilisées dans la rubrique Résultat sur instruments financiers.		
Le fait que BinckBank dispose d'une position en actions exactement contraire à la position en dérivés SRD crée une protection naturelle contre les risques de cours.		
<i>Résultat d'autres instruments financiers</i>		
Actifs financiers à leur juste valeur via le compte de résultat	(847)	260
Actifs financiers disponibles à la vente	1 467	4 093
	620	4 353
30 Dépréciation des actifs financiers	70	(857)
Ce poste comporte :		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Prêts et créances	70	(857)
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	-	-
	70	(857)
La dépréciation des prêts et créances en 2009 comprend un montant de 650 000 euros correspondant à la dépréciation d'un prêt à Accion N.V. (voir également la note 13).		

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
31 Frais de personnel	45 480	43 185
Ce poste comporte :		
Salaires	29 416	26 910
Charges sociales	4 020	3 437
Charges de pensions	2 524	2 408
Participations aux bénéficiaires et primes de performance	4 502	6 623
Autres frais de personnel	5 018	3 807
	45 480	43 185
Les frais de recherche et développement non capitalisés par la filiale Syntel B.V. s'élevaient en 2010 à 238 000 euros (2009 : 34 000 euros).		
<i>Effectif moyen</i> L'effectif moyen, administrateurs inclus, s'élevait en 2010 à 610 personnes (2009 : 587). Ce chiffre s'élevait à 646 à fin 2010 (fin 2009 : 598)		
Ont été repris dans les frais de personnel les coûts suivants, associés à des parties liées (conseil d'administration et conseil de surveillance) :		
Salaires	1 275	1 292
Charges sociales	30	27
Charges de pensions	255	258
Primes de performance	1 003	1 150
Autres frais de personnel	158	132
	2 721	2 859
Les autres frais de personnel sont intégralement imputables à et ne concernent que des coûts liés au conseil de surveillance. La rémunération des administrateurs et des membres du conseil de surveillance de BinckBank N.V. est décrite à la rubrique Rémunération du rapport annuel en page 65. Les membres du conseil d'administration bénéficiaient, fin 2010, de crédits adossés à des titres conformément aux conditions générales applicables au personnel pour un montant de 339 000 euros (2009 : 146 000 euros).		
32 Dépréciation et amortissement	34 798	35 939
Ce poste comprend les dépréciations et amortissements sur :		
Immobilisations incorporelles	29 885	30 017
Immobilisations corporelles	4 913	5 922
	34 798	35 939
En 2009, la durée de vie utile de diverses immobilisations corporelles et incorporelles a été révisée en raison du renouvellement des centres de données. Cette opération a eu pour effet qu'un montant de 1 754 000 euros a été inscrit à charge du compte de résultat. En 2009 et 2010, certaines immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une dépréciation accélérée suite au déménagement vers les nouveaux bureaux.		

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
33 Autres charges d'exploitation	44 223	43 388
Ce poste comporte :		
Frais de marketing	16 696	13 299
Frais informatiques	9 965	9 500
Audit et services professionnels	2 320	2 491
Frais d'hébergement	4 071	5 029
Frais de communication et d'information	5 956	5 731
Autres frais généraux	5 215	7 338
	44 223	43 388
Des charges liées à des obligations associées au régime de garantie de dépôts ont été comptabilisées dans la rubrique Autres frais généraux en 2009.		
34 Bénéfice par action		
Le bénéfice par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires sur la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.		
Les paramètres de base du calcul du bénéfice par action sont les suivants :		
Résultat net après impôt	44 145	47 161
Résultat attribuable aux actionnaires minoritaires	(95)	-
Résultat attribuable aux actionnaires de BinckBank N.V.	44 240	47 161
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	76 068 928	77 093 508
Moins : actions rachetées au 1 ^{er} janvier	(2 070 509)	(1 053 442)
	73 998 419	76 040 066
Nombre moyen pondéré d'actions concernant (*) :		
Émissions aux administrateurs et employés	82 095	-
Rachats	(249)	(1 142 360)
Nombre moyen d'actions en circulation	74 080 265	74 897 706
(*) Les chiffres susmentionnés sont basés sur les chiffres totaux spécifiés à la note 25, compte tenu de la date de variation des fonds propres.		
Bénéfice par action (en euros)	0,60	0,63
Aucun droit de souscription n'est susceptible de provoquer une dilution du bénéfice par action. Le bénéfice dilué par action est donc égal au bénéfice par action ordinaire et n'est donc plus indiqué séparément dans les présents états financiers. Aucune autre transaction portant sur des actions ordinaires ou actions ordinaires potentielles n'a été effectuée entre la date de reporting et la date de rédaction des présents états financiers.		

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
35 Dividende versé et proposé		
Dividende déclaré et versé durant l'exercice		
Dividende sur actions ordinaires :		
Dividende final pour 2009 : 0,31 euro (2008 : 0,21 euro)	22 977	15 773
Acompte sur dividende pour 2010 : 0,24 euro (2009 : 0,21 euro)	17 788	15 670
	40 765	31 443
Soumis à l'approbation de l'AGA (non comptabilisé au passif au 31 décembre)		
Dividende sur actions ordinaires :	20 115	23 581
Dividende final pour 2010 : 0,27 euro (2009 : 0,31 euro)		

36 Juste valeur des instruments financiers

Une portion significative des instruments financiers est comptabilisée au bilan à la juste valeur. BinckBank a recouru aux trois niveaux suivants pour le classement et les commentaires relatifs aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur basée sur les cours des marchés actifs

Niveau 2 : juste valeur basée sur des données de marché observables

Niveau 3 : juste valeur non basée sur des données de marché observables

31 décembre 2010	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	x € 1 000	x € 1 000	x € 1 000	x € 1 000
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	-	169	-	169
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	13 856	-	-	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 599 700	-	1 599 700
Actifs totaux	13 856	1 599 869	-	1 613 725
Passifs financiers conservés à des fins de transactions	-	50	-	50
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 485	-	-	1 485
Actifs totaux	1 485	50	-	1 535
31 décembre 2009	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	x € 1 000	x € 1 000	x € 1 000	x € 1 000
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	37 294	-	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 511 903	-	1 511 903
Actifs totaux	-	1 549 197	-	1 549 197
Passifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-
Actifs totaux	-	-	-	-

Niveau 1 : juste valeur basée sur les cours des marchés actifs

La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers de cette catégorie est déterminée sur la base des cours publiés provenant d'une Bourse, d'un courtier ou d'un fournisseur de données, et à la condition que ces prix reflètent les transactions actuelles et régulières sur le marché. Pour BinckBank, cela concerne les positions en actions relatives aux créances et obligations SRD.

Niveau 2 : juste valeur basée sur des données de marché observables

La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers du niveau 2 est déterminée à l'aide d'une technique de valorisation dans laquelle l'input est déduit des prix du marché bien qu'il n'existe pas de marché actif. Dans ce cas, les cours disponibles sont, en grande partie, obtenus à l'aide d'informations provenant du marché, comme les taux d'intérêt et les primes de risque relevant des différents ratings de crédit.

Pour BinckBank, cela concerne des instruments financiers suivants :

- Positions sur dérivés relatives aux créances et obligations SRD
Ceci concerne les dérivés de gré à gré qui font l'objet d'un accord direct avec les clients individuels et ne sont pas négociés sur un marché distinct. La valeur est directement déduite des cours boursiers des actions sous-jacentes.
- Portefeuille d'investissement – obligations
Le portefeuille d'investissement porte sur des obligations liquides essentiellement négociées entre acteurs du marché professionnels sans intervention d'un marché réglementé. Les prix peuvent être obtenus sur demande auprès des courtiers. Les transactions opérées sur ces obligations ne sont pas enregistrées et/ou publiées de manière centralisée par l'intermédiaire d'une Bourse et, par conséquent, BinckBank estime qu'il n'existe pas de marché actif démontrable. Les chiffres comparatifs pour 2009 ont été rectifiés à cet effet. En 2010, aucun actif financier n'a été reclassé du niveau 2 au niveau 1.

Niveau 3 : juste valeur non basée sur des données de marché observables

Tout instrument financier figurant dans cette catégorie est évalué individuellement. La valorisation repose alors sur la meilleure évaluation de la direction, compte tenu des derniers prix connus et des analyses d'agences de notation externes. BinckBank ne possède pas d'instruments financiers dans cette catégorie.

Juste valeur

Le récapitulatif qui suit propose une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de l'ensemble des instruments financiers de BinckBank comptabilisés dans les états financiers.

	Valeur comptable		Juste valeur	
	2010	2009	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000	x € 1 000	x € 1 000
Actifs financiers				
Trésorerie	105 972	48 936	105 972	48 936
Avoirs en banque	177 316	179 692	177 316	179 692
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	169	-	169	-
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	13 856	37 294	13 856	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente	1 599 700	1 511 903	1 599 700	1 511 903
Prêts et créances	496 266	410 169	496 266	410 169
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	4 121	8 329	4 185	8 529
Total des actifs financiers	2 397 400	2 196 323	2 397 464	2 196 523
Passifs financiers				
Avoirs en banques	25 610	-	25 610	-
Dépôts des clients	2 258 290	2 089 814	2 258 290	2 089 814
Passifs financiers conservés à des fins de transaction	50	-	50	-
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 485	-	1 485	-
Total des passifs financiers	2 285 435	2 089 814	2 285 435	2 089 814

37 Répartition des actifs et passifs en fonction de l'échéance prévue			
Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs répartis en fonction de la durée restante estimée jusqu'à l'échéance.			
Au 31 décembre 2010	< 12 mois	> 12 mois	Total
	x € 1 000	x € 1 000	x € 1 000
Actifs			
Trésorerie	105 972	-	105 972
Avoirs en banque	174 208	3 108	177 316
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	169	-	169
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	13 856	-	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	448 687	1 151 013	1 599 700
Prêts et créances	496 266	-	496 266
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	4 121	-	4 121
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	-	3 067	3 067
Immobilisations incorporelles	-	320 757	320 757
Immobilisations corporelles	-	43 901	43 901
Impôt courant	4 949	-	4 949
Impôts différés	-	-	-
Autres actifs	13 050	-	13 050
Comptes de régularisation de l'actif	49 840	-	49 840
Positions sur dérivés pour le compte de clients	383 804	-	383 804
Total des actifs	1 694 922	1 521 846	3 216 768
Passifs			
Avoirs en banques	25 610	-	25 610
Dépôts de clients	2 258 290	-	2 258 290
Passifs financiers conservés à des fins de transactions	50	-	50
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 485	-	1 485
Provisions	1 268	-	1 268
Impôt sur les sociétés	468	-	468
Impôts différés	1 408	11 287	12 695
Autres passifs	48 023	-	48 023
Comptes de régularisation du passif	16 162	-	16 162
Positions sur dérivés pour le compte de clients	383 804	-	383 804
Total passifs	2 736 568	11 287	2 747 855
Net	(1 041 646)	1 510 559	468 913

37 Répartition des actifs et passifs en fonction de l'échéance prévue (suite)

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs répartis en fonction de la durée restante estimée jusqu'à l'échéance.

Au 31 décembre 2009	< 12 mois	> 12 mois	Total
	x € 1 000	x € 1 000	x € 1 000
Actifs			
Trésorerie	48 936	-	48 936
Avoirs en banque	179 692	-	179 692
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	37 294	-	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente	544 796	967 107	1 511 903
Prêts et créances	410 169	-	410 169
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	4 154	4 175	8 329
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	-	1 953	1 953
Immobilisations incorporelles	-	348 561	348 561
Immobilisations corporelles	-	12 512	12 512
Impôt courant	1 972	-	1 972
Impôts différés	1 895	4 093	5 988
Autres actifs	14 286	-	14 286
Comptes de régularisation de l'actif	48 828	-	48 828
Positions sur dérivés pour le compte de clients	299 587	-	299 587
Total des actifs	1 591 609	1 338 401	2 930 010
Passifs			
Avoirs en banques	-	-	-
Dépôts de clients	2 089 814	-	2 089 814
Provisions	-	2 660	2 660
Impôt courant	-	282	282
Impôts différés	5 614	8 876	14 490
Autres passifs	21 210	-	21 210
Comptes de régularisation du passif	21 608	-	21 608
Positions sur dérivés pour le compte de clients	299 587	-	299 587
Total des passifs	2 437 833	11 818	2 449 651
Net	(846 224)	1 326 583	480 359

38 Parties liées			
Les états financiers consolidés couvrent les parties liées à BinckBank suivantes :			
	Pays	Participation au dernier jour de l'année 2010	Participation au dernier jour de l'année 2009
<i>Entreprises consolidées :</i>			
Syntel Beheer B.V.	Pays-Bas	100%	100%
Bewaarbedrijf BinckBank B.V.	Pays-Bas	100%	100%
Stichting Effectengiro Binck	Pays-Bas	-	100%
ThinkCapital Holding B.V.	Pays-Bas	60%	0%
Binck België N.V.	Belgique	100%	100%
<i>Coentreprises :</i>			
BeFrank N.V.	Pays-Bas	50%	0%
<i>Entreprises associées :</i>			
TOM Holding B.V.	Pays-Bas	37,5%	50%
Accion N.V.	Pays-Bas	-	39%

Le groupe des parties liées inclut les entreprises consolidées, les coentreprises, les entreprises associées, le conseil d'administration et le conseil de surveillance de BinckBank. La participation telle que présentée ci-dessus correspond aux droits de vote dans l'entreprise concernée.

Conditions des transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ont lieu à des conditions commerciales et moyennant les tarifs du marché.

À fin 2010, BinckBank n'avait constitué aucune provision pour créances douteuses afférente aux parties liées (2009 : aucune provision). Le besoin de constituer cette provision est évalué chaque année au moyen d'une analyse de la position financière des parties liées et des marchés sur lesquelles elles opèrent. Aucune garantie n'a été fournie ou perçue en rapport avec les parties liées.

ThinkCapital Holding B.V.

Le 9 novembre 2010, une participation de 60 % a été acquise dans le capital social de ThinkCapital Holding B.V. (voir la note 6). En 2010, une facilité de crédit plafonnée à 1 100 000 euros a été octroyée à des conditions conformes à celles du marché, avec une échéance fixée au 9 novembre 2014. À fin 2010, 250 000 euros avaient été prélevés sur la facilité de crédit et un montant de 1 000 euros en intérêts avait été porté en compte. En 2010, BinckBank a fourni à ThinkCapital Holding B.V. des locaux, des systèmes de données ainsi que des services administratifs, ce qui a entraîné une facturation de 6 000 euros. À fin 2010, BinckBank avait une créance de 8 000 euros sur ThinkCapital Holding B.V.

BeFrank N.V.

En 2010, BinckBank a investi 1 000 000 d'euros dans BeFrank pour une participation de 50 % dans la coentreprise avec Delta Lloyd dans le domaine des plans de pension à cotisations définies. En 2010, un montant de 40 000 euros a été facturé pour des prestations de services TIC. À fin 2010, BinckBank avait une créance de 51 000 euros sur BeFrank N.V.

TOM Holding B.V.

En 2010, BinckBank a procédé à des investissements supplémentaires à hauteur de 1 500 000 euros dans TOM Holding B.V. Le 13 juillet 2010, l'annonce a été faite qu'ABN AMRO Clearing Bank N.V. avait acquis une participation de 25 % dans TOM Holding B.V. Cette acquisition a entraîné une reclassification de TOM Holding B.V. de coentreprise en entreprise associée.

BinckBank a fourni des services administratifs et des locaux à TOM en 2010 pour un montant de 95 000 euros. À fin 2010, BinckBank avait une créance de 37 000 euros sur TOM Holding B.V.

Accion N.V.

Les activités d'Accion N.V. ont pris fin le 31 décembre 2009. L'entreprise a été liquidée en décembre 2010.

Stichting Effectengiro Binck

La fondation Stichting Effectengiro Binck a été dissoute en décembre 2010.

Aucune transaction concernant le conseil d'administration et le conseil de surveillance autre que des transactions découlant d'un contrat de travail n'a été effectuée au cours de l'exercice. Pour plus d'informations, veuillez consulter la note 31 sur les frais de personnel ainsi que le rapport de rémunération en page 65 du rapport annuel.

Les transactions avec des entreprises consolidées ont toutes été éliminées des états financiers consolidés.

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
39 Engagements hors bilan		
<i>Obligations conditionnelles</i>		
Obligations liées à des cautions et garanties octroyées	2 929	3 217
Obligations liées à des facilités irrévocables	-	-

Pour répondre aux besoins de ses clients, BinckBank propose des produits tels que des cautions et garanties portant sur des prêts. La valeur sous-jacente de ces produits ne figure pas au bilan. Pour ces produits, le montant susmentionné correspond au risque de crédit potentiel maximum de BinckBank, dans l'hypothèse où l'ensemble de ses parties contractantes cesseraient d'accomplir leurs obligations et que la totalité des sûretés existantes perdrait toute valeur. Les garanties englobent tant les garanties substitutives de crédit que les garanties non substitutives de crédit. Selon les prévisions, la plupart des garanties devraient arriver à terme sans qu'il n'y ait été fait appel et elles ne devraient pas occasionner de flux de trésorerie futurs.

À l'occasion du rachat de la banque Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a également repris le produit Alex Bottom-Line, une convention avec l'association néerlandaise des actionnaires (VEB). Au cas où BinckBank mettrait fin à cette convention, elle devrait payer un montant équivalent aux frais de conservation et à la commission sur dividende payée par chaque client d'Alex Bottom-Line lors de la passation de la convention, ainsi que tous frais de conservation et commissions sur dividende payés complémentaires par chaque client en cas de dépassement des limites définies.

Obligations locatives

La société a conclu des baux pour des immeubles de bureaux aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Espagne. Des contrats de leasing opérationnel pour le parc automobile ont parallèlement été passés pour une durée inférieure à 5 ans. La charge totale liée à la location d'immeubles de bureaux et aux contrats de leasing opérationnel pour le parc immobilier s'élevait en 2010 à 4,5 millions d'euros (2009 : 4,5 millions d'euros).

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
Les obligations encore en cours se présentent comme suit :		
Échéance inférieure à un an	2 780	4 178
Échéance de un à cinq ans	5 252	6 393
Échéance supérieure à cinq ans	-	555

Actions judiciaires

BinckBank est impliquée dans plusieurs actions judiciaires. Bien qu'il soit impossible de prévoir l'issue de procédures en cours ou risquant d'être entamées, le conseil d'administration est d'avis – sur la base des informations actuellement disponibles et après consultation de conseillers juridiques – que ces procédures n'auront vraisemblablement pas de conséquences matérielles préjudiciables pour la position financière ou la rentabilité de BinckBank.

Régime de garantie des dépôts

Le régime de garantie des dépôts vise à garantir certains avoirs bancaires de titulaires de comptes dans le cas où une banque fait faillite. Ce système offre une sûreté pour les avoirs jusqu'à 100 000 euros par titulaire de compte et par banque. Pour les comptes joints, ce plafond s'applique par personne.

Le système couvre pour ainsi dire tous les comptes d'épargne, comptes courants et dépôts à terme, mais il ne s'applique pas aux actions ou obligations. Le montant principal d'un dépôt subordonné n'est pas couvert par le régime de garantie des dépôts, tandis que les intérêts sur le principal le sont.

En cas de défaillance, si les fonds restants d'un organisme de crédit sont insuffisants pour indemniser (intégralement ou partiellement) les titulaires de comptes de l'organisme concerné à concurrence des montants garantis, la Banque nationale néerlandaise indemnise couvrira la différence. Les banques reversent ensuite à la DNB ce montant au pro rata.

Système de compensation des investisseurs

Même si toutes les banques et sociétés d'investissement aux Pays-Bas opèrent sous la surveillance de la DNB et de l'AFM, il est possible qu'une banque ou une société d'investissement ait des problèmes de paiement. Le cas échéant, le système de compensation des investisseurs assure un niveau minimum de protection si la banque ou société d'investissement est incapable de faire face à ses obligations. Le système de compensation des investisseurs offre une garantie de 20 000 euros maximum par personne et par organisme.

40 Événements postérieurs à la date du bilan

Début 2011, BinckBank a annoncé l'ouverture d'une succursale en Italie au milieu de l'année 2012.

41 Informations sectorielles

En tant que courtier en ligne, BinckBank procure à ses clients particuliers un accès rapide et peu onéreux à l'ensemble des principaux marchés financiers mondiaux. L'entreprise leur offre en outre, en tant que gestionnaire d'actifs, un soutien dans la gestion de leur patrimoine par le biais de services de gestion patrimoniale et d'épargne en ligne. S'agissant de ses clients professionnels, parallèlement à une exécution rapide et bon marché des ordres, BinckBank offre également le traitement administratif des transactions financières et sur titres par l'intermédiaire d'un système d'externalisation (BPO) ou par la concession sous licence du logiciel concerné. L'entreprise est présente aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Espagne.

La responsabilité en matière d'administration de la filiale Syntel B.V. a été modifiée en 2010, et est passée de l'administrateur responsable de la division Professional Services au président du conseil d'administration. Par conséquent, les résultats de Syntel ne sont plus comptabilisés dans la division Professionnels mais dans les opérations du groupe. En outre, en vue d'améliorer la qualité de l'information managériale, les ratios d'allocation des coûts indirects ont été revus. La nouvelle segmentation reflète la responsabilité révisée en termes d'administration et les chiffres comparatifs concernant l'année 2009 ont été adaptés en conséquence.

Un segment est une composante clairement distincte de BinckBank qui fournit des services dont le profil de risque ou de rendement diffère de celui d'un autre segment (segment d'exploitation), ou qui fournit des services destinés à un marché économique déterminé (segment de marché) présentant un profil de risque ou de rendement qui diffère de celui des autres segments. D'un point de vue organisationnel, les activités de BinckBank se subdivisent en deux segments d'exploitation primaires. Le conseil d'administration définit les objectifs de performance, autorise et surveille les budgets élaborés pour ces segments. La direction du segment d'exploitation met au point, conformément à la stratégie et aux objectifs de performances définis par le conseil d'administration, la politique du segment. Les segments d'exploitation de l'entreprise sont les suivants :

- Particuliers
- Professionnels

Le centre de profit Particuliers opère comme courtier (en ligne) pour le marché des particuliers. Le centre de profit Professionnels fournit quant à lui des services de courtage dans le domaine des transactions sur titres et dérivés pour le compte d'investisseurs professionnels aux Pays-Bas et à l'étranger, assurant également une grande partie de l'administration. Tous les produits et charges directement attribuables sont comptabilisés au sein des segments d'exploitation Particuliers et Professionnels, avec les coûts imputés des activités du groupe.

Les opérations du groupe regroupent les départements directement pilotés par le conseil d'administration et dont les produits et charges ne sont pas comptabilisés dans les autres divisions.

Y sont entre autres inclus les résultats de la Trésorerie centrale, y compris les résultats sur les ventes opérées depuis le portefeuille d'investissement, ainsi que les activités externes du département informatique, qui couvrent les charges de la filiale Syntel B.V. et les charges exceptionnelles, telles que celles résultant du régime de garantie des dépôts.

La responsabilité d'administration de la filiale ThinkCapital Holding B.V. a été confiée à l'administrateur responsable du segment Professionnels. Les résultats de ThinkCapital Holding B.V. sont donc, à compter de la date de rachat, comptabilisés dans le résultat du segment Professionnels.

Les principes comptables appliqués pour les segments d'exploitation sont ceux décrits pour le bilan et le compte de résultat consolidé de BinckBank. Les prix de transfert relatifs à des transactions entre segments d'exploitation correspondent à ce qu'ils seraient si ces opérations avaient lieu en contexte de marché régulier.

Les résultats des entreprises associées et des coentreprises sont attribués à des segments d'exploitation dans la mesure où ces segments exercent une influence directe sur lesdites entreprises et coentreprises. Tous les autres résultats des entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés au niveau du groupe.

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles sont attribués à des segments d'exploitation dans la mesure où ces investissements ont fait l'objet d'acquisitions directes par les segments. Tous les autres investissements sont comptabilisés au niveau du groupe.

Les impôts sont gérés au niveau du groupe et ne sont pas imputés aux segments d'exploitation.

Syntel a facturé 5 465 000 euros (2009 : 5 076 000 euros) en vertu de prestations de services à BinckBank. Ces sommes ont été éliminées des informations sectorielles présentées ci-dessous et ont été remplacées par l'imputation des coûts. Pour 2010 comme pour 2009, aucun client ou groupe de clients liés n'est à l'origine de plus de 10 % des revenus totaux de la banque.

Répartition des données financières par segment								
x € 1 000	Particuliers		Professionnels		Opérations du groupe		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<i>Produits d'intérêts</i>	55 069	64 091	5 515	6 029	290	928	60 874	71 048
<i>Charges d'intérêts</i>	(16 363)	(26 402)	(671)	(517)	(253)	(304)	(17 287)	(27 223)
Produits d'intérêts nets	38 706	37 689	4 844	5 512	37	624	43 587	43 825
<i>Produits de commissions</i>	147 310	151 274	29 748	21 436	-	-	177 058	172 710
<i>Charges de commissions</i>	(34 873)	(32 340)	(15 191)	(11 130)	(24)	0	(50 088)	(43 470)
Produits de commissions nets	112 437	118 934	14 557	10 306	(24)	0	126 970	129 240
Autres produits	964	1 124	8	19	12 627	8 518	13 599	9 661
Résultat sur instruments financiers	-	-	-	-	620	4 353	620	4 353
Amortissement des actifs financiers	70	(207)	-	-	-	(650)	70	(857)
Total des revenus issus des activités d'exploitation	152 177	157 540	19 409	15 837	13 260	12 845	184 846	186 222
Frais de personnel	(33 416)	(33 656)	(8 019)	(7 058)	(4 045)	(2 471)	(45 480)	(43 185)
Amortissement et dépréciation	(33 413)	(34 639)	(908)	(1 047)	(477)	(253)	(34 798)	(35 939)
Autres charges d'exploitation	(38 294)	(35 140)	(3 689)	(3 280)	(2 240)	(4 968)	(44 223)	(43 388)
Charges d'exploitation totales	(105 123)	(103 435)	(12 616)	(11 385)	(6 762)	(7 692)	(124 501)	(122 512)
Résultat des activités	47 054	54 105	6 793	4 452	6 498	5 153	60 345	63 710
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises							(1 386)	(1 466)
Autres revenus hors exploitation							23	-
Résultat avant impôts							58 982	62 244
Impôts							(14 837)	(15 083)
Résultat net							44 145	47 161
Actif total	2 396 899	2 284 137	318 644	235 936	501 225	409 937	3 216 768	2 930 010
Passif total	1 989 064	1 879 414	294 599	220 994	464 192	349 243	2 747 855	2 449 651

Le récapitulatif ci-dessous restitue la répartition géographique des revenus issus d'activités d'exploitation et les immobilisations corporelles et incorporelles de BinckBank. Les revenus ont été imputés en fonction du pays d'établissement de la succursale où le compte a été ouvert et les immobilisations corporelles et incorporelles ont été répertoriées en fonction du pays où elles sont détenues.

Répartition régionale des données financières pour les activités poursuivies						
x € 1 000	Pays-Bas		Étranger		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Total des revenus issus des activités d'exploitation	166 947	177 426	17 899	8 796	184 846	186 222
Immobilisations corporelles et incorporelles	364 493	360 797	165	276	364 658	361 073

42 Gestion du risque

Introduction

Les banques sont exposées à divers risques dans leurs activités quotidiennes. La notion de risque correspond à la probabilité qu'un événement donné puisse déboucher sur une perte. Les banques doivent conserver du capital pour pouvoir compenser les éventuelles pertes résultant d'un scénario défavorable en vue de pouvoir poursuivre leurs activités si ces pertes se matérialisent.

BinckBank vise à préserver un profil de risque modéré, de sorte que les effets d'événements imprévus soient limités, tant sur le résultat que sur les fonds propres de l'entreprise. BinckBank prêche une attention soutenue à la gestion des risques et recourt à des systèmes de gestion des risques. Le processus de gestion des risques inclut des mesures de contrôle adéquates, ainsi que des systèmes de reporting et d'information définissant des seuils. L'identification des risques ainsi que la mise au point et l'actualisation de mesures de contrôle pertinentes forment un processus continu au sein de BinckBank. La gestion des risques est un processus continu influencé tant par l'évolution des conditions de marché que par la complexité croissante de l'arsenal réglementaire et légal.

BinckBank a publié son rapport d'adéquation des fonds propres et des risques (Bâle II, Pilier III) le 25 octobre 2010. Ce rapport décrit de manière détaillée les risques et mesures de contrôle pertinentes à l'égard de BinckBank et fournit des informations complémentaires reposant sur le Pilier III. La note sur les risques financiers des états financiers est basée sur les exigences de l'IFRS 7.

La gestion du risque de BinckBank est axée sur :

- Pilier I
 - Risque de crédit
 - Risque de marché
 - Risque opérationnel
- Pilier II
 - Risque de taux
 - Risque de liquidité
 - Risque de crédit
 - Risque de concentration
 - Risque de marge
 - Risque de contrepartie

Ces types de risques seront traités séparément après une partie générale consacrée à la gestion du risque et du capital.

Profil de risque de BinckBank

BinckBank dispose d'un profil de risque sensiblement différent par rapport aux banques néerlandaises traditionnelles. Les activités bancaires de BinckBank sont relativement simples et concernent le règlement de transactions pour les clients, l'octroi de crédits adossés à des portefeuilles de titres facilement réalisables, la facilitation de paiements vers des comptes de contreparties auprès d'autres organismes bancaires, ainsi que le service des intérêts relatifs aux dépôts des clients. De manière générale, ces activités sont considérées comme des activités à faible risque. Le règlement de transactions constitue, par contre, un processus complexe. BinckBank traite chaque année des millions de transactions administratives pour plus de 400 000 comptes dans de très nombreux produits financiers et sur plusieurs plateformes de négociation, par l'intermédiaire de courtiers et sociétés de bourse. Associée à la forte dépendance aux TIC, cette activité génère un risque opérationnel relativement élevé.

Évolution récente des exigences en matière de capital : Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire développe une nouvelle directive visant à rendre les banques européennes plus résistantes durant les périodes de stress financier. Le 12 septembre 2010, un groupe d'experts a publié pour le compte du Comité de Bâle des propositions prévoyant une augmentation sensible des exigences en matière de capital. Conjointement à l'introduction d'une norme de liquidité mondiale, ces réformes sont au cœur de l'agenda des réformes du secteur financier mondial.

Les principaux développements sont les suivants :

1. Augmentation des exigences en matière de solidité du capital
2. Augmentation des exigences concernant le capital Tier I
3. Mise en place de coussins de capital anticycliques
4. Introduction d'un ratio d'endettement
5. Introduction de ratios de liquidité

Nous allons maintenant présenter dans les grandes lignes l'impact de ces propositions pour BinckBank.

1 Augmentation des exigences en matière de solidité du capital

Le capital d'une banque peut se composer du capital Tier I, Tier II et Tier III. Le capital Tier I est classé, à cet égard, comme étant le plus solide, vu qu'il se compose essentiellement de fonds propres et de bénéfices non distribués. La nouvelle directive bancaire prévoit des exigences plus sévères en termes d'instruments de capital pour la prise en compte comme capital Tier I ou Tier II. Les instruments Tier III sont retirés progressivement. BinckBank se finance exclusivement par des fonds Tier I et dispose d'un important coussin de capital.

2 Augmentation des exigences en matière de capital Tier I

L'ensemble des réformes va conduire à un renforcement des exigences de fonds propres minimum de 2 % à 4,5 %. En plus de ce seuil de 4,5 %, chaque banque devra constituer un coussin de 2,5 % qui doit également se composer de fonds Tier I. Certes, une banque pourra rogner sur cette réserve en temps de crise mais cela ne sera permis que si aucun dividende n'est octroyé. Pour éviter ce scénario, en pratique, il lui faudra disposer de 7 % de capital Tier I (à compter de 2019), au lieu de 2 % seulement à l'heure actuelle. BinckBank n'étant financée que par des fonds Tier I et son ratio BIS s'élevant à 23,9 % au 31 décembre 2010, une augmentation des fonds Tier I ne sera probablement pas nécessaire.

3 Mise en place de coussins de capital anticycliques

Un coussin anticyclique vient s'ajouter à la nouvelle norme du coussin de 7 %. Lorsque la situation économique est favorable, un coussin de 2,5 % doit être mis en place. Considéré en moyenne sur le cycle économique, cela correspond à une exigence supplémentaire de 1,25 %. Les exigences en termes de solidité du capital sont moins importantes pour cette tranche. Le principe fondateur est de réserver du capital supplémentaire durant les périodes de prospérité financière. Eu égard à son ratio BIS actuel de 23,9 %, BinckBank ne devrait pas avoir à constituer de nouvelles réserves complémentaires.

4 Introduction d'un ratio d'endettement

Le comité de Bâle introduit un ratio d'endettement en plus des exigences en matière de capital pour les actifs pondérés en fonction du risque. Ce ratio correspond au rapport entre les fonds Tier I et l'exposition brute aux crédits d'une banque, y compris les prêts hors bilan, sans qu'il ne soit tenu compte d'une quelconque forme de pondération du risque. À l'avenir, les banques ne seront pas autorisées à présenter un taux d'exposition correspondant à plus de 33 fois leurs fonds propres. On s'attend à ce que le comité de Bâle applique ce ratio à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour l'heure, le ratio d'endettement de BinckBank se situe très largement dans les limites de cette norme.

5 Introduction de ratios de liquidité

Le but du ratio de liquidité est de favoriser la résistance à court terme des liquidités d'une banque en faisant en sorte qu'un niveau suffisant d'actifs liquides de haute qualité soit maintenu pour survivre à un scénario de stress aigu d'une durée d'un mois. Concernant BinckBank, la politique de placements a été formulée pour qu'un nombre suffisant de placements en liquidités soit présent pour satisfaire aux exigences les plus strictes en termes de liquidités. Une première évaluation a mis en évidence que BinckBank dispose d'un ratio de liquidité d'approximativement 700 %, par rapport à la directive édictée par le Comité de Bâle, qui prévoit un taux de 100 %.

Le ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio) évalue la mesure dans laquelle une banque alloue ses fonds à des activités d'exploitation, y compris les activités hors bilan, compte tenu des facteurs de risque de liquidité. À ce titre, une distinction est opérée entre les formes stables et moins stables de financement en vue d'évaluer le volume du financement 'stable'. Le financement stable est analysé à l'aune de toutes les activités de la banque moyennant un examen du risque en fonction d'aspects liés aux liquidités. Le ratio de liquidité à long terme donne une évaluation du financement disponible par rapport au financement nécessaire. BinckBank satisfait largement à cette exigence, vu qu'elle peut tabler sur un ratio de liquidité à long terme correspondant au double de l'exigence probablement prescrite en termes de liquidités.

Le tableau ci-dessous expose le calendrier des changements prévus.

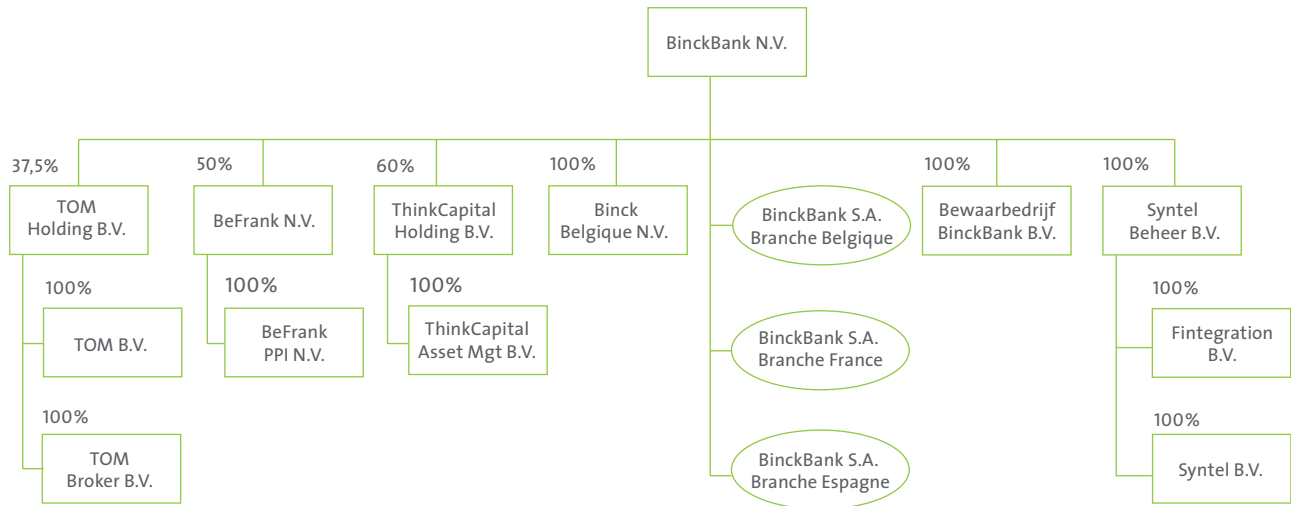
Résumé

Dans les années qui viennent, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire devrait vraisemblablement apporter des précisions sur le contenu des nouvelles exigences en matière de capital et de liquidités. Au cas où une décision définitive serait adoptée ou si des évolutions importantes se répercutant sur la position en capital de BinckBank devaient se produire, ces éléments seront traités dans les futurs rapports d'adéquation du capital et de risque. Les nouvelles exigences en matière de capital décrites ci-dessus ne sont donc qu'un exposé indicatif des nouvelles évolutions en la matière.

Calendrier d'entrée en vigueur									
Accords de mise en œuvre (les parties grisées indiquent les périodes de transition) (toutes les dates sont au 1 ^{er} janvier)									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio d'endettement	Surveillance		Application parallèle 1 ^{er} janvier 2013 – 1 ^{er} janvier 2017 Divulgaration à partir du 1 ^{er} janvier 2015				Migration vers le Pilier I		
Ratio de fonds propres communs minimum (après déductions accrues)			3,5%	4,0%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%
Coussin de conservation du capital						0,625%	1,250%	1,875%	2,500%
Fonds propres communs minimum plus coussin de conservation du capital			3,5%	4,0%	4,5%	5,125%	5,750%	6,375%	7,0%
Application des déductions de CET1 (y compris les montants dépassant le seuil pour les DTA, MSR et valeurs financières)				20%	40%	60%	80%	100%	100%
Capital Tier 1 minimum			4,5%	5,5%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
Capital total minimum (ratio BIS)			8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
Capital total minimum plus coussin de conservation			8,0%	8,0%	8,0%	8,625%	9,250%	9,875%	10,5%
Instruments de capital ne comptant plus comme capital Tier 1 ou Tier 2 non stratégique	Élimination progressive sur 10 ans à partir de 2013								
Ratio de liquidité	Début de la période d'observation				Introduction de la norme minimum				
Ratio de liquidité à long terme			Début de la période d'observation				Introduction de la norme minimum		

Structure juridique

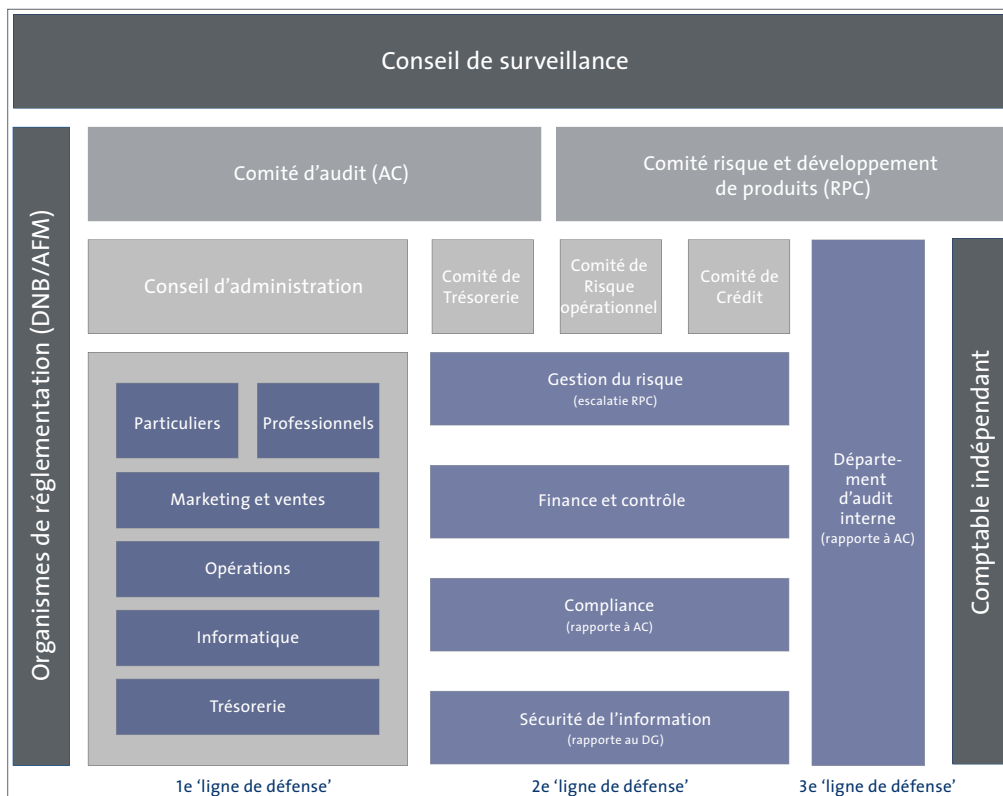
BinckBank est une société anonyme cotée au NYSE Euronext Amsterdam. Elle possède plusieurs filiales aux Pays-Bas ainsi qu'une filiale étrangère. BinckBank dispose de toutes les autorisations requises et possède en outre des branches en Belgique, en France et en Espagne. Les flux financiers liés à ces succursales sont gérés de manière centralisée depuis la division Trésorerie, qui garantit à chacune de ces succursales une quantité suffisante de liquidités pour que les clients de tous pays puissent disposer de leurs soldes à tout moment. BinckBank opère sous le contrôle des institutions néerlandaises DNB et AFM. Binck Belgique S.A. et les succursales étrangères sont soumises au contrôle des autorités de surveillance locales.



Organisation de la gestion des risques

Dans l'organisation actuelle, la gestion du risque est concentrée autour du Directeur Général et du Directeur Financier qui dirigent conjointement les différentes divisions impliquées dans la gestion du risque. Chacune de ces divisions possède ses statuts propres, qui définit ses missions et responsabilités en la matière. Ces statuts sont harmonisés pour éviter que des doublons ou lacunes ne se manifestent dans les mécanismes de gestion du risque. En outre, la mise en place d'une séparation entre les lignes de reporting permet de garantir l'indépendance des différentes fonctions/divisions.

Le cadre de conformité au risque de gouvernance se présente comme suit :



BinckBank fonctionne suivant le principe des ‘trois lignes de défense’, qui prévoit que les unités opérationnelles soient responsables en première instance de la maîtrise des risques. Les départements de la première ligne sont soutenus et contrôlés par des départements spécialisés de la deuxième ligne, tels que les départements Gestion du risque, Finance et Contrôle, Compliance et Sécurité de l’information. Le département d’audit interne forme la troisième ‘ligne de défense’. Le Comité d’audit, le Comité de risque et de développement des produits, ainsi que le Conseil de surveillance forment, conjointement avec les organismes de réglementation et l’auditeur indépendant, le dernier maillon du cadre de conformité au risque de gouvernance.

Départements et comités de gestion du risque

BinckBank dispose d’une structure opérationnelle qui prévoit des cloisonnements entre les fonctions.

Il existe également diverses structures de concertation et des départements étroitement impliqués dans la gestion de certains types de risques. Les principaux sont décrits ci-dessous.

Comité de trésorerie

Le Comité de trésorerie se consacre essentiellement à la gestion du risque de liquidité, du risque de crédit du portefeuille d’investissements et du risque de marché (risque de taux d’intérêt et de change), et définit la politique de placements pour le service des taux d’intérêt. Il s’agit de déterminer l’allocation stratégique de fonds disponibles sur le portefeuille d’investissement et la fixation des fonds à conserver sous forme de liquidités. S’agissant des liquidités, ce Comité prend en charge des questions telles que les placements d’argent au jour le jour, les critères d’évaluation des risques à utiliser ainsi que les seuils d’exposition par contrepartie et par secteur.

Comité de risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel est confiée au comité de risque opérationnel, au sein duquel siègent des représentants de la direction hiérarchique et des départements spécialisés. Cet organe gère les risques liés aux facteurs humains et à l’aménagement des processus d’entreprise, comme le risque de sécurité de l’information, les risques juridiques et le risque de conformité. Parmi ses tâches importantes, citons la prise de décisions dans le domaine de la gestion d’entreprise intègre et maîtrisée, la coordination et la promotion de la gestion des risques opérationnels, ainsi que l’élaboration des principaux processus d’exploitation. Le cadre des normes et directives entourant la prise de décisions est élaboré par des départements spécialisés qui assistent la direction hiérarchique dans la prise de décisions et dans la mise au point de la stratégie. Parallèlement, c’est à ce comité qu’il revient d’approuver en dernière instance l’introduction de ‘nouveaux produits’, comme indiqué dans le Code bancaire.

Comité de crédit

BinckBank dispose d’un comité de crédit qui se consacre essentiellement à la gestion des risques de crédit sur les portefeuilles de clients, dont les risques de concentration, de marge et de contrepartie. Sont traités lors des réunions du comité de crédit des sujets tels que : la politique en matière de prêts garantis, les obligations de marge, les garanties bancaires et les comptes nantis. Le responsable de la gestion du risque peut confier un problème au Comité de risque et de développement des produits.

Gestion du risque

Le département de gestion du risque est chargé de l’exécution au jour le jour de la politique définie au sein du Comité de crédit en matière de maîtrise des risques de crédit et de marché, et rapporte directement au Directeur Financier, au comité de crédit et au comité de risque opérationnel. Un contrôle interne est en place pour contribuer à l’amélioration de l’efficacité opérationnelle. Ce service se consacre au soutien des opérations de par la définition de l’organisation administrative et du contrôle interne et au contrôle de l’existence et du fonctionnement des mesures de maîtrise des risques.

Département Finance et Contrôle

Le département Finance et Contrôle a pour mission d’administrer et de rapporter en temps utile des données financières aux parties prenantes internes et externes. Cette mission inclut l’ensemble des rapports obligatoires à adresser à la DNB et à l’AFM. Le département Finance et Contrôle rapporte directement au conseil d’administration.

Département Compliance

Le département Compliance est chargé de vérifier le respect des codes de conduite applicables et de la législation et réglementation en vigueur. Il se consacre essentiellement à la gestion du risque d'intégrité. Grâce à son code de conduite, son règlement sur le délit d'initié et son dispositif d'alarme, BinckBank souligne toute l'importance qu'elle attache à des valeurs telles que l'intégrité et la fiabilité.

Département de Sécurité de l'information

BinckBank dispose d'un département de sécurité de l'information qui est responsable de l'élaboration et de l'exécution de la politique de protection de l'information. Ce département a une possibilité de recours supérieur au président du conseil d'administration.

Département d'audit interne

Conformément à la définition de l'audit interne par l'Institute of Internal Auditors, le département d'audit interne a pour mission de fournir une garantie indépendante et objective. Il poursuit l'objectif d'accomplir des activités de vérification en vue de créer de la valeur et d'améliorer le fonctionnement de l'organisation interne. En cela, le département d'audit interne contribue à la réalisation des objectifs de l'organisation par le biais d'une approche systématique et disciplinée de l'évaluation et de l'amélioration de l'efficacité des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance. Il ne dispense pas de services de conseil.

Le département d'audit interne pourvoit à une sécurité supplémentaire sur les points suivants :

- L'efficacité et l'efficacités des activités de l'entreprise.
- La fiabilité et l'intégrité de l'information et du reporting financiers et opérationnels.
- Le cautionnement des avoirs.
- La conformité avec la législation et la réglementation en vigueur.

Les audits réalisés par ce département se concentrent sur la structuration, l'existence et les effets :

- De la qualité et de l'efficacité du fonctionnement de la gouvernance.
- De la gestion des risques et du contrôle interne de l'organisation et des processus.
- Des systèmes automatisés et des mesures de contrôle adoptées en périphérie et à l'intérieur de ces systèmes.

Des audits peuvent être réalisés en complément des audits planifiés à la demande de la direction et du comité d'audit.

La portée ou le champ d'action du département d'audit interne englobe toutes les activités accomplies sous la responsabilité de BinckBank. Les coentreprises sont des entités indépendantes qui agissent sous une licence qui leur est propre et ne relèvent pas du domaine d'action de cet organe.

Le département d'audit interne rapporte au conseil d'administration de BinckBank, dont le président gère le portefeuille. Parallèlement, le département d'audit interne jouit d'un accès direct au président du comité d'audit de BinckBank. Cette double ligne de reporting ainsi que la séparation du département par rapport au contrôle interne journalier garantissent l'indépendance de cet organe.

Surveillance des activités

Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance examine chaque année la stratégie et les risques liés à l'entreprise et évalue au moyen de rapports la structure et le fonctionnement des systèmes de gestion du risque et de contrôle.

Comité d'audit

Les activités du comité d'audit incluent la surveillance de la mise en œuvre et du fonctionnement du système de contrôle interne et de gestion du risque, le suivi des recommandations de l'auditeur externe ainsi que le fonctionnement du département d'audit interne. La surveillance de la fourniture par la société d'informations financières est prise en charge par le conseil de surveillance.

Comité de risque et de développement des produits

Le comité de risque et de développement des produits conseille le conseil de surveillance quant au profil de risque et à l'attitude de BinckBank face au risque. Parallèlement, il exerce une surveillance du niveau des liquidités et du capital et se charge également de définir, tester et analyser les nouveaux produits ou adaptations apportées à des produits existants dans l'optique de l'obligation de prudence à l'égard du client. En outre, le comité de risque et de développement des produits a également pour mission de signaler, d'analyser et de conseiller sur tous les autres risques matériels encourus par BinckBank.

Gestion du capital

La gestion du capital de BinckBank est axée sur le maintien d'une position de solvabilité solide. L'entreprise vise en permanence à atteindre un bon équilibre entre la quantité de capital conservée et les risques que la banque encourt. Depuis l'introduction de Bâle II, BinckBank utilise, pour l'évaluation de l'adéquation des fonds propres, la méthode complémentaire. Cette méthode prévoit que, parallèlement aux exigences minimales prescrites en termes de capital pour le Pilier I, du capital doit également être mis de côté pour les risques complémentaires identifiés par BinckBank, tels que les risques de taux d'intérêt, de concentration, de marge et de contrepartie. L'adéquation de ce capital maintenu afférent au Pilier II est évalué périodiquement, ce qui peut déboucher sur la mise sur pied d'exigences internes supérieures ou inférieures en termes de capital. Ce processus d'évaluation est connu sous l'appellation ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). C'est de cet ICAAP que découle le capital de surveillance interne déterminé par BinckBank (capital ICAAP). Le résultat de l'ICAAP est exprimé dans le ratio de solvabilité interne. BinckBank se fixe comme objectif un ratio de solvabilité de 12 % à 20 % pour les fonds propres.

Adéquation des fonds propres

BinckBank évalue en permanence l'adéquation de ses fonds propres. Il est apparu, au cours de l'année écoulée, que par suite de la croissance des activités de l'entreprise, les risques relevant des Piliers I et II ont continué d'augmenter. Malgré la croissance du capital nécessaire sous les Piliers I et II, la forte augmentation des fonds Tier I a entraîné une augmentation du ratio de solvabilité de 13 % au 31 décembre 2009 à 15,7 % au 31 décembre 2010. L'actuel capital Tier I est suffisant pour poursuivre la croissance de nos activités et rend BinckBank apte à faire face à des périodes de stress financier. L'adéquation des fonds propres est évaluée tous les mois sur la base des exigences de fonds propres sous les Piliers I et II et de la réalisation d'un large éventail de tests de résistance. Les résultats permettent d'obtenir une vue de l'adéquation des fonds propres et de la mesure dans laquelle BinckBank peut poursuivre ses activités après en cas de scénario de stress. Les exigences de fonds propres sous le Pilier I sont exprimées dans le ratio BIS. L'adéquation des fonds propres sous les Piliers I et II est exprimée dans le ratio de solvabilité.

Calcul des fonds propres et capital Tier I actuel (x € 1 000)		
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital libéré et souscrit	7 450	7 607
Prime d'émission	373 422	386 978
Actions d'autocontrôle	(3 335)	(18 097)
Autres réserves	47 209	56 710
Bénéfices non distribués	44 240	47 161
Intérêts minoritaires	(73)	-
Total des fonds propres	468 913	480 359
Moins : goodwill	(152 929)	(152 929)
Moins : autres immobilisations incorporelles	(164 155)	(192 537)
Moins : réserve de juste valeur	2 610	(13 789)
Moins : dividende proposé	(20 115)	(23 582)
Fonds propres de base	134 324	97 522
Moins : investissements dans les filiales financières	(3 067)	(1 953)
Total capital disponible (A) - Tier 1	131 257	95 569
Risque de crédit - Pilier I	17 884	13 391
Risque de marché (= risque de change)	96	197
Risque opérationnel	26 003	27 933
Total fonds propres réglementaires (B) - Pilier I	43 983	41 521
Risque de taux d'intérêt	8 349	8 906
Risque de liquidité	954	975
Risque de crédit - Pilier II	13 647	7 266
<i>Risque de concentration</i>	9 062	5 439
<i>Risque de marge</i>	355	27
<i>Risque de contrepartie</i>	1 000	1 000
Total fonds propres réglementaires - Pilier II	22 950	17 147
Total fonds propres réglementaires (C) - Pilier I + II	66 933	58 668
Ratio BIS (=A/B x 8 %)	23,9%	18,4%
Ratio de solvabilité (=A/C x 8 %)	15,7%	13,0%

Risque de crédit – Pilier I

Le risque de crédit se rapporte au non-respect d'une obligation par une autre partie et/ou un organisme émetteur impliqué dans la négociation ou l'émission d'un instrument financier, non-respect qui entraîne un préjudice financier pour BinckBank. Ce risque de crédit concerne les postes repris dans le bilan sous les rubriques trésorerie, banques, actifs financiers (prêts garantis inclus) et autres actifs. Pour ces postes de bilan, on s'attache surtout à vérifier la solvabilité de la contrepartie (sauf pour les prêts garantis, étant donné que ceux-ci sont intégralement couverts par nantissement de titres).

Sorties de fonds

BinckBank octroie des crédits : aux autorités centrales, aux autorités publiques de niveau inférieur pour autant qu'il y ait une garantie par une autorité centrale, aux banques centrales et aux organismes de crédit dotés d'une note de crédit minimum de F1 (Fitch ou comparable). Il s'agit de crédits à court terme d'une durée comprise entre un jour et un mois. Par ces opérations, BinckBank est exposée au risque de contrepartie (risque de défaillance d'une contrepartie à qui le crédit a été octroyé). L'octroi de crédits se fait dans le cadre de limites définies à l'avance par le Comité de trésorerie pour chaque contrepartie. Le département de trésorerie est tenu à des règles strictes, conformes à la politique en matière de trésorerie, et soumis à des seuils internes en termes de montants et d'échéances des crédits accordés aux contreparties autorisées. Le risque de crédit qui en découle est surveillé par le biais d'une révision du crédit périodique.

Portefeuille d'investissement – obligations

Dans l'évaluation de la solvabilité des placements en obligations, il est fait usage des ratings de crédit à long terme publiés par les agences de notation. Les nouveaux placements doivent afficher au minimum une note AA. Le rating de crédit des titres de participation doit être A- au minimum.

Prêt garanti

BinckBank offre à ses clients la possibilité de recourir, par le biais d'une convention séparée, à des avances sur nantissement de titres. Cette avance peut être mise en œuvre pour couvrir des obligations de marge sur instruments dérivés, acheter des titres ou fournir des garanties bancaires sur le compte de titres. BinckBank est exposée au risque de crédit sur le client dans tous ces cas. De par la nature des crédits et des sûretés obtenues, le risque de crédit est limité. Dans le cas des crédits sur nantissement d'instruments financiers, le montant du crédit octroyé est entre autres tributaire de la liquidité et du prix de l'instrument concerné. Le département de gestion du risque prend en charge la surveillance du risque de crédit ; il surveille les crédits octroyés de manière automatisée et sur la base des cours en temps réel. Le risque de crédit porte sur la variation de valeur des sûretés obtenues en nantissement.

Risque de crédit – Pilier II

Risque de concentration

Le département de gestion du risque est particulièrement attentif à la présence de concentrations non désirées au sein des portefeuilles de titres des clients. Le risque de concentration apparaît dès lors qu'il existe un niveau de concentration inacceptable dans des fonds spécifiques chez certains clients disposant de portefeuilles non diversifiés. Les crédits sur nantissement de titres sont alors trop tributaires d'un seul ou de quelques fonds. Le département de gestion du risque dépiste la présence de concentrations au jour le jour et prend, si nécessaire, des mesures visant à limiter les concentrations excessives. BinckBank avait au 31 décembre 2010 une réserve de 9,1 millions d'euros pour ce risque.

Risque de marge

Les clients de BinckBank peuvent acquérir des positions dans des dérivés cotés en Bourse (options et futures). Le risque de crédit qui apparaît sur les positions courtes en options est couvert par le fait d'obliger les clients à verser une couverture à cette fin sous forme d'espèces et/ou de titres (obligations de marge). Le département de gestion du risque veille à ce que les clients satisfassent en permanence aux obligations de marge. À fin 2010, l'obligation de marge totale des clients s'élevait à 270 millions d'euros (2009 : 217 millions d'euros). Consécutivement à la baisse de la volatilité sur les marchés financiers, BinckBank a abaissé l'exigence de marge sur les options souscrites au cours de l'année 2010. Cela a débouché sur une forte augmentation des positions en souffrance sur options souscrites. Le risque sur les positions d'options souscrites étant insuffisamment exprimé dans les exigences de fonds propres minimum du Pilier I, BinckBank s'impose un recours au capital de 3,6 millions d'euros. Cette somme reflète l'ampleur des déficits de clients non couverts par des sûretés en cas de baisse des marchés financiers de 12,5 % sur une période de 5 jours de négociation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie s'applique aux activités de courtage institutionnel de BinckBank. Il concerne un nombre très limité de clients qui font exécuter des ordres par BinckBank de manière occasionnelle. Un montant maximum par contrepartie est fixé contractuellement relativement au montant total des règlements en suspens et en fonction de la solvabilité de la contrepartie, qui est déterminée séparément par le département de gestion du risque. Ce dernier surveille le respect des limites et informe la contrepartie si celle-ci s'approche de la limite fixée.

Le risque de contrepartie se manifeste chez un nombre limité de clients chez qui les risques sont essentiellement concentrés sur le règlement transfrontalier. Le Comité de crédit de BinckBank a décidé de constituer une réserve de 1 million d'euros à cette fin. Aucun test de résistance n'est effectué pour le risque de contrepartie.

Risque de crédit maximum

Le tableau ci-dessous présente le risque de crédit maximum associé à divers instruments financiers. Ce risque de crédit maximum est exprimé en termes bruts, sans qu'il ne soit tenu compte des effets de l'atténuation du risque de crédit due à des conventions de compensation et au nantissement obtenu. Le risque de crédit maximum des instruments dérivés pour le compte et au risque des clients est restitué par l'obligation de marge telle que décrite dans le paragraphe précédent et n'est pas reprise dans le tableau ci-dessous.

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
Risque de crédit		
Trésorerie	105 972	48 936
Banques	177 316	179 692
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	169	-
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	13 856	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente	1 599 700	1 511 903
Prêts et créances	496 266	410 169
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	4 121	8 329
	2 397 400	2 196 323
Garanties	2 929	3 217
	2 400 329	2 199 540
La qualité des prêts et avances et la provision pour créances non recouvrables sont présentées dans les tableaux ci-dessous :		
Non exigible	496 194	410 039
Impayés	558	805
Total	496 752	410 844
Provisions pour créances non recouvrables	(486)	(675)
Prêts et créances nets	496 266	410 169
Les postes d'impayés correspondent à des postes résiduels après la vente du nantissement (titres et garanties bancaires). La provision est constituée au cas par cas.		
Prêts et créances subdivisés en fonction du degré de couverture :		
Emprunts sur le marché monétaire	20 000	-
<25 % de la valeur du nantissement	77 081	75 037
entre 25 % et 50 % de la valeur du nantissement	189 551	160 509
entre 50 % et 75 % de la valeur du nantissement	205 122	171 635
>75 % de la valeur du nantissement	4 440	2 858
Impayés	558	805
	496 752	410 844
Aucune des autres catégories d'actifs financiers ne comporte de postes impayés et/ou provisionnés		
<i>Prêts et créances basés sur des accords renouvelés</i>		
Des accords peuvent être renouvelés avec les clients pour des prêts et créances existants. Ces nouveaux accords sont évalués périodiquement quant à leur respect et à la probabilité des paiements futurs.		
Prêts et créances basés sur des accords renouvelés	61	74

Procédure relative aux défauts

Les clients ayant une convention de crédit sont surveillés par le département de gestion du risque quant à leur marge de dépense disponible (MDD). La MDD est le solde de la valeur pondérée des sûretés reçues par le client minoré des obligations du client sous forme de prêts garantis octroyés et d'obligations de marge. Un déficit dans la MDD a pour effet que les sûretés dans le portefeuille du client n'offrent plus une couverture suffisante pour les obligations qu'il a contractées. Une procédure de défaut est démarrée automatiquement dès lors qu'une MDD négative est constatée. L'utilisation d'une procédure de ce type est un impératif légal. Chez BinckBank, la procédure se présente comme suit :

BinckBank vérifie quotidiennement pour chaque client si les sûretés sont suffisantes pour couvrir les prêts garantis et/ou les obligations (marge et ordres en cours). BinckBank y pourvoit au travers du calcul de la MDD. En cas de MDD négative, le client doit apurer le déficit dans les cinq jours ouvrables. Si un déficit lié aux futures apparaît, celui-ci doit être comblé dans le délai d'un jour. Si, à 15h00 à la date limite d'apurement, la MDD du client présente toujours un déficit, BinckBank procède à la liquidation d'office des positions sur titres. Ces positions sont clôturées jusqu'à ce que le compte du client présente de nouveau une MDD positive.

Concentration du risque par secteur économique

Ce tableau présente le risque de crédit selon les secteurs économiques.

Concentration du risque par secteur économique au 31 décembre 2010 x € 1 000	Organismes financiers	État ou garantie d'État	Particuliers	Autres entreprises	Total
Trésorerie	-	105 972	-	-	105 972
Banques	177 316	-	-	-	177 316
Actifs financiers conservés à des fins	-	-	-	169	169
Actifs financiers à leur juste valeur	-	-	-	13 856	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	1 167 379	432 321	-	-	1 599 700
Prêts et créances	-	20 000	476 266	-	496 266
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	-	4 121	-	-	4 121
	1 344 695	562 414	476 266	14 025	2 397 400
Garanties	-	-	2 460	469	2 929
	1 344 695	562 414	478 726	14 494	2 400 329

Concentration du risque par secteur économique au 31 décembre 2009 x € 1 000	Organismes financiers	État ou garantie d'État	Particuliers	Autres entreprises	Total
Trésorerie	-	48 936	-	-	48 936
Banques	179 692	-	-	-	179 692
Actifs financiers conservés à des fins	-	-	-	-	-
Actifs financiers à leur juste valeur	37 294	-	-	-	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente	842 742	617 215	-	51 946	1 511 903
Prêts et créances	-	-	410 169	-	410 169
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	-	8 329	-	-	8 329
	1 059 728	674 480	410 169	51 946	2 196 323
Garanties	-	-	2 622	595	3 217
	1 059 728	674 480	412 791	52 541	2 199 540

Classes de risque des actifs financiers

Les ratings de crédits d'agences de notation sont utilisés dans l'évaluation de la solvabilité des actifs et passifs financiers.

La trésorerie et les prêts aux banques sont catégorisés au moyen du rating de crédit à court terme des agences de notation. Pour le portefeuille d'investissement, c'est le rating de crédit à long terme qui est utilisé. Un rating minimum de AA- est imposé pour les nouveaux investissements. Les prêts et créances concernent des crédits sur nantissement de titres octroyés à des particuliers et à des PME. Ces derniers ne sont pas notés par les agences de notation. L'évaluation des prêts garantis n'a alors pas lieu sur la base d'un rating mais bien en fonction de la qualité du nantissement en titres.

Classes de risque des actifs financiers au 31 décembre 2010 x € 1 000	Rating court terme		Rating long terme			Non noté	Total
	F1+	F1	AAA	entre AA+ en AA-	entre A+ en A-		
Trésorerie	105 972	-					105 972
Banques	-	174 208				3 108	177 316
Actifs financiers conservés à des fins de transactions			-	-	-	169	169
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat			-	-	-	13 856	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente			1 367 245	232 455	-		1 599 700
Prêts et créances						496 266	496 266
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance			4 121	-	-		4 121
Total	105 972	174 208	1 371 366	232 455	-	513 399	2 397 400
Classes de risque des actifs financiers au 31 décembre 2009 x € 1 000	Rating court terme		Rating long terme			Non noté	Total
	F1+	F1	AAA	entre AA+ en AA-	entre A+ en A-		
Trésorerie	48 936	-					48 936
Banques	385	179 307				-	179 692
Actifs financiers conservés à des fins de transactions			-	-	-	-	-
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat			37 294	-	-	-	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente			1 237 025	274 878	-		1 511 903
Prêts et créances						410 169	410 169
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance			8 329	-	-		8 329
Total	49 321	179 307	1 282 648	274 878	-	410 169	2 196 323

Concentration du risque par pays

Le tableau ci-dessous présente le risque de crédit en fonction du pays.

Répartition géographique au 31 décembre 2010 x € 1 000	Pays-Bas	Allemagne	Espagne	Irlande	Autres pays de l'UE	Pays hors UE	Total
Trésorerie	99 328	-	-	-	6 644	-	105 972
Banques	150 540	-	38	-	24 785	1 953	177 316
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-	169	-	169
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	13 856	-	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	91 410	1 418 905	73 535	-	15 850	-	1 599 700
Prêts et créances	470 823	569	461	158	10 976	13 279	496 266
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	4 121	-	-	-	-	-	4 121
Total	816 222	1 419 474	74 034	158	72 280	15 232	2 397 400
Répartition en %	34%	59%	3%	0%	3%	1%	100%
Répartition géographique au 31 décembre 2009 x € 1 000	Pays-Bas	Allemagne	Espagne	Irlande	Autres pays de l'UE	Pays hors UE	Total
Trésorerie	43 855	-	-	-	5 081	-	48 936
Banques	174 766	-	51	-	3 833	1 042	179 692
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	37 294	-	-	-	-	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente	71 585	1 073 388	184 019	167 041	15 870	-	1 511 903
Prêts et créances	391 119	446	1 371	10	8 128	9 095	410 169
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	8 329	-	-	-	-	-	8 329
Total	689 654	1 111 128	185 441	167 051	32 912	10 137	2 196 323
Répartition en %	31%	51%	8%	8%	1%	1%	100%

La crise du crédit dans les pays PIIGS et l'incertitude qui l'a accompagnée ont conduit BinckBank à restructurer son portefeuille d'investissement et à réduire ses positions en obligations espagnoles et irlandaises en 2010.

Pondération du risque de crédit et exigences de fonds propres

Le tableau ci-dessous présente la pondération du risque de crédit avec les exigences de fonds propres conformément à la méthode standard de Bâle II.

Approche standard pour le risque de crédit au 31 décembre 2010 x € 1 000	Pondération du risque						Atténuation du risque de crédit		Actifs corrigés du risque	Exigences de fonds propres (8 %)
	0%	10%	20%	50%	75%	100%	Substitution	Sûretés		
Créances sur autorités centrales et banques centrales	551 755	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur pouvoirs publics régionaux et locaux	24 992	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur organismes financiers	4 869	1 160 503	182 800	-	-	-	2 345	-	153 261	12 261
Créances sur entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur particuliers	383 804	-	-	-	497 771	-	(5 453)	(492 318)	-	-
Postes impayés	-	-	-	-	-	72	-	-	72	6
Autres	-	-	-	-	-	70 212	-	-	70 212	5 617
Total	965 420	1 160 503	182 800	-	497 771	70 284	(3 108)	(492 318)	223 545	17 884
Approche standard pour le risque de crédit au 31 décembre 2009 x € 1 000	Pondération du risque						Atténuation du risque de crédit		Actifs corrigés du risque	Exigences de fonds propres (8 %)
	0%	10%	20%	50%	75%	100%	Substitution	Sûretés		
Créances sur autorités centrales et banques centrales	893 555	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur pouvoirs publics régionaux et locaux	7 958	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur organismes financiers	299	640 534	210 793	-	-	-	2 412	-	106 865	8 549
Créances sur entreprise	-	-	50 675	-	-	-	-	-	10 135	811
Créances sur particuliers	299 587	-	-	-	412 660	-	(2 412)	(410 248)	-	-
Postes impayés	-	-	-	-	-	130	-	-	130	10
Autres	-	-	-	-	-	50 262	-	-	50 262	4 021
Total	1 201 399	640 534	261 468	-	412 660	50 392	-	(410 248)	167 392	13 391

Pilier I – risque de marché

Le seul risque de marché auquel BinckBank est exposée est le risque de change. Le risque de change est le risque de variations de la valeur de postes libellés en monnaie étrangère. Notre stratégie consiste à ne pas occuper de positions de change actives. Les positions en devises provenant d'activités opérationnelles doivent être couvertes le jour même où elles sont connues. Avec le système actuellement en place chez BinckBank, les positions en devises issues de certaines transactions de clients ne sont connues qu'après un jour ouvrable. Le risque de change sur ces positions durant ce jour ouvrable de retard est considéré comme un risque accepté. Le risque maximum est d'environ 100 000 euros.

Pilier I – risque opérationnel

Le risque opérationnel résulte généralement de défauts dans le traitement et le règlement quotidiens des transactions avec des clients ou d'autres parties prenantes ou dans les procédures et mesures de détection en temps et en heure des erreurs, des manquements quantitatifs et qualitatifs ou des restrictions de ressources humaines, d'un processus décisionnel défaillant à cause d'une information insuffisante du management, ainsi que du non-respect des procédures de contrôle internes.

Le calcul des exigences de fonds propres est effectué au moyen de l'approche de l'indicateur de base, dans laquelle les exigences de fonds propres pour le risque opérationnel sont fixées par l'organisme de réglementation à 15 % de la moyenne des revenus pour les trois derniers exercices. Au cours des dernières années, en raison de la forte croissance de BinckBank, les exigences de fonds propres sous le Pilier I ont été estimées à 15 % des revenus de l'exercice précédent.

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
Revenus issus d'activités d'exploitation sur l'exercice	184 846	186 222
Revenus issus d'activités d'exploitation sur l'exercice précédent	186 222	149 008
Revenus issus d'activités d'exploitation il y a deux ans	149 008	158 085
Fondement du calcul du risque opérationnel conformément à Bâle II (moyenne des trois dernières années)	173 359	164 438
Principe employé par BinckBank en interne	173 359	186 222
Risque opérationnel en % (approche de l'indicateur de base)	15%	15%
Exigence de fonds propres pour le risque opérationnel	26 003	27 933

L'objectif interne est que les pertes opérationnelles occasionnées par les activités régulières ne puissent excéder en base annuelle 1 % des produits de commissions bruts. Par pertes opérationnelles, on entend :

- Le résultat financier des opérations rejetées en compensation et indemnités aux clients
- Autres préjudices directs résultant de pannes dans les systèmes informatiques, le traitement automatisé des données et les processus opérationnels.

En 2010, les pertes opérationnelles totales s'élevaient à 0,94 % des produits de commissions bruts totaux, un niveau inférieur au seuil interne fixé. En 2009, les pertes opérationnelles s'élevaient à 0,61 %.

La gestion du risque opérationnel est intégrée à la structure de l'organisation par le biais de divers principes et mesures de contrôle interne adoptés par BinckBank. Parmi les éléments importants de cette structure, on peut citer les mesures suivantes :

- Rapprocher le plus possible la responsabilité de la gestion du risque opérationnel des processus, à savoir de la direction hiérarchique.
- Consigner les processus opérationnels, les processus de gestion des risques et l'aménagement organisationnel ainsi que leurs interactions par écrit.
- Insérer des procédures de reporting et de remontée des problèmes vers la direction.
- Implémenter au sein de chaque chaîne de processus des contrôles pour garantir la fiabilité des informations et des indicateurs de performance et de risques.
- Tirer les leçons d'incidents et d'erreurs. Enregistrer chaque fois que c'est possible les détails d'incidents conduisant à des (quasi-) pertes et comparer les données enregistrées aux résultats d'évaluations de risques.

- Enregistrer et exécuter les transactions de manière automatisée avec les pistes d'audit y afférentes. Réconcilier quotidiennement transactions et positions avec reporting à la direction.
- Mettre en place des procédures de recrutement et d'accompagnement de collaborateurs ; séparer les fonctions et définir les tâches de tous les collaborateurs et départements.
- Mettre en place des lignes de reporting claires ; enregistrer les informations souhaitées par la direction et mettre en place des structures de concertation interne périodique. Examiner le contrôle et l'audit internes. Adopter le principe des 'quatre yeux' pour les mandats et obligations contractuelles de la société.
- Maintenir un coussin de capitaux pour les pertes dues à des événements imprévus (non assurés) et en contrôler à intervalles réguliers l'adéquation par des tests de résistance.
- Maintenir un portefeuille d'assurances comprenant notamment des polices d'assurance responsabilité des administrateurs, responsabilité d'entreprise, responsabilité professionnelle, inventaire, coûts de reconstruction et dommages industriels.

Le risque informatique entre dans la catégorie du risque opérationnel. Par risque informatique, on entend la menace existante ou future pesant sur le patrimoine et le résultat de BinckBank due à des anomalies dans les techniques utilisées. BinckBank est largement tributaire de l'informatique en général. Les anomalies dans le domaine informatique peuvent déboucher sur une menace significative pour le patrimoine et le résultat. La structure de l'organisation informatique est conçue pour maîtriser ces risques et comprend diverses mesures de contrôle interne couvrant notamment la politique informatique, la politique de sécurité, la gestion des incidents, la gestion du changement et la gestion de la disponibilité et de la performance. Par ailleurs, BinckBank dispose d'un dispositif migratoire en cas d'urgence. Chaque année, BinckBank fait procéder à un audit des aspects liés à l'informatique par des intervenants externes, qui rendent compte de leur mission.

BinckBank est une banque par Internet, ce qui implique par définition un grand risque inhérent de fraude externe due aux agissements de criminels informatiques. Très consciente de ce risque, BinckBank mène une politique sécuritaire très active et évaluée en permanence. Un élément important de cette politique est la pratique annuelle du 'hacking légal', où une tierce partie tente à la demande de BinckBank de s'introduire dans les systèmes de BinckBank.

Les risques liés à l'externalisation des processus d'exploitation incluent la menace existante ou future pesant sur le patrimoine et le résultat de la société due à la fourniture structurelle par des tiers de services faisant partie des processus d'exploitation de BinckBank. BinckBank a externalisé les processus suivants : traitement des salaires et comptabilité financière pour la Belgique et la France, conservation externe de titres, exécution (partielle) d'ordres. Des accords de niveau de service soumis à un contrôle périodique ont été conclus pour toutes les opérations externes.

Pilier II – risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'exposition aux variations de la courbe des rendements qui influe sur la rentabilité future. Le risque de taux s'applique aux postes du bilan des rubriques banques, prêts et créances, titres portant intérêts, autres passifs et dépôts des clients. BinckBank maîtrise ce risque dans la mesure où il a trait à ses activités bancaires en faisant correspondre entre elles et en maintenant dans des limites fixées les échéances des actifs et des passifs.

Échéancier au 31 décembre 2010 x € 1 000	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 ans < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Non porteur d'intérêts	Total
Actif							
Trésorerie	105 972	-	-	-	-	-	105 972
Banques	169 203	5 005	-	-	-	3 108	177 316
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-	-	169	169
Actifs financiers à leur juste valeur	-	-	-	-	-	13 856	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	46 000	420 605	713 622	419 473	-	-	1 599 700
Prêts et créances	496 266	-	-	-	-	-	496 266
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	-	4 121	-	-	-	-	4 121
	817 441	429 731	713 622	419 473	-	17 133	2 397 400
Passif							
Banques	25 610	-	-	-	-	-	25 610
Dépôts de clients	2 258 290	-	-	-	-	-	2 258 290
Passifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-	-	50	50
Passifs financiers à leur juste valeur avec incorporation des modifications de valeur dans le résultat	-	-	-	-	-	1 485	1 485
	2 283 900	-	-	-	-	1 535	2 285 435
Échéancier au 31 décembre 2009 x € 1 000							
	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 ans < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Non porteur d'intérêts	Total
Actif							
Trésorerie	48 936	-	-	-	-	-	48 936
Banques	174 692	5 000	-	-	-	-	179 692
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à leur juste valeur	4 259	33 035	-	-	-	-	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente	41 901	603 678	310 894	555 430	-	-	1 511 903
Prêts et créances	410 169	-	-	-	-	-	410 169
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	-	4 154	4 175	-	-	-	8 329
	679 957	645 867	315 069	555 430	-	-	2 196 323
Passif							
Banques	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de clients	2 089 814	-	-	-	-	-	2 089 814
Passifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à leur juste valeur avec incorporation des modifications de valeur dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-
	2 089 814	-	-	-	-	-	2 089 814

Analyse de sensibilité au risque de taux

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations de taux du marché influent sur la rentabilité future. Une analyse de sensibilité est le meilleur moyen de mettre en évidence le risque de taux d'intérêt des activités bancaires. Chaque mois, il est rendu compte au Comité de trésorerie de la sensibilité du résultat et des fonds propres de la banque dans un contexte de glissements parallèles de la courbe des taux.

Risque de glissement parallèle et progressif de la courbe des taux

Une modification progressive des taux d'intérêt du marché (courbe des taux) influe sur les produits d'intérêts futurs issus de prêts garantis et du portefeuille d'investissement ainsi que sur les intérêts versés par BinckBank sur les comptes d'épargne et de placement. BinckBank maîtrise ce risque dans la mesure où il a trait à ses activités bancaires en faisant correspondre entre elles et en maintenant dans des limites fixées les échéances de ses actifs et passifs.

Ces simulations au niveau global en euros traduisent, avec une base de taux d'intérêt constante, l'effet sur le résultat de variations de la courbe de taux de +200, +100, -100 et -200 points de base, qui interviennent progressivement sur une période de un an à compter de la date du bilan.

L'effet sur le résultat avant impôts est représenté dans le tableau ci-dessous sur une période de un et deux ans à compter de la date du bilan.

Résultat de l'analyse de sensibilité aux taux d'intérêt		
Déplacement parallèle progressif de la courbe des taux en points de base	Impact sur le résultat	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
Sur une période de 1 an		
+200	(1 416)	(1 416)
+100	(697)	(708)
-100	(96)	812
-200	643	3 380
Sur une période de 2 ans		
+200	5 025	(3 322)
+100	269	(1 661)
-100	(3 987)	3 484
-200	(4 585)	11 192

Risque de déplacement parallèle inopiné de la courbe des taux

Outre des glissements progressifs, la courbe des taux peut également connaître des déplacements inopinés (choc de taux). Pour BinckBank, les chocs de taux se traduisent par des variations de valeur du portefeuille d'investissement. BinckBank dispose d'un portefeuille d'investissement de titres à revenu fixe diversifié en termes d'échéances. Le contenu du portefeuille d'investissement est déterminé par le Comité de trésorerie. Le portefeuille d'investissement est sujet à des variations de valeur dues à l'évolution de la courbe des taux et à la solvabilité de l'organisme émetteur ou garant des obligations.

Le taux d'intérêt effectif sur le portefeuille de placements à revenu fixe classés comme disponibles à la vente s'élève à 1,56 % (2009 : 3,12 %).

L'effet sur le capital d'un choc de taux de 100 points de base est présenté dans le tableau ci-dessous (avant impôt) :

Déplacement parallèle inopiné de la courbe des taux en points de base	Effet sur le capital	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
100	(24 400)	(22 500)
-100	20 400	22 000

Les montants ci-dessus ne concernent qu'un mouvement du résultat non réalisé. Pareil événement ne débouche sur des pertes qu'en cas de liquidation forcée du portefeuille de placements due à des retraits substantiels de clients accompagnée d'un choc de taux.

Pilier II - risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BinckBank rencontre des difficultés à régler ses engagements financiers en espèces ou à s'acquitter du paiement d'un autre actif financier. BinckBank consacre une très grande attention à la maîtrise de ce risque afin de pouvoir disposer en toutes circonstances de réserves de liquidités adéquates et de pouvoir ainsi toujours faire face à ses obligations financières. La gestion du risque de liquidité est organisée de telle manière que les titres de BinckBank puissent supporter des facteurs de stress spécifiques comme une publicité négative, un accroissement du volume de transactions des clients (achats nets) et des ajustements de rémunérations d'intérêts des concurrents.

Le tableau ci-dessous restitue la valeur des engagements non escomptés, classés selon la durée contractuelle résiduelle.

Durée contractuelle résiduelle des engagements (non escomptés) au 31 décembre 2010 x € 1 000	Exigibles immédiatement	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Passif						
Banques	25 610	-	-	-	-	25 610
Dépôts de clients	2 262 820	-	-	-	-	2 262 820
Passifs financiers conservés à des fins de transactions	-	50	-	-	-	50
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 485	-	-	-	1 485
Total	2 288 430	1 535	-	-	-	2 289 965
Durée contractuelle résiduelle des engagements (non escomptés) au 31 décembre 2009 x € 1 000						
Passif						
Banques	-	-	-	-	-	-
Dépôts de clients	2 095 416	-	-	-	-	2 095 416
Passifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-
Total	2 095 416	-	-	-	-	2 095 416

Si les clients réclament en masse leurs actifs ou que leurs dépôts sont collectivement utilisés pour des placements, le risque que BinckBank ne puisse faire face à ses obligations envers ses créanciers peut se manifester. La politique de BinckBank en matière de risque de liquidité vise donc principalement à maîtriser cet aspect du risque de liquidité.

Le degré d'appariement des échéances des actifs et passifs financiers présente une importance fondamentale pour BinckBank. Il est rare que les échéances d'actifs et de passifs présentent une correspondance parfaite étant donné que les transactions sont souvent imprévisibles et très diverses. Les échéances des actifs et des passifs ainsi que les possibilités de remplacer dans des conditions économiquement acceptables à l'échéance des obligations porteuses d'intérêts sont des facteurs importants pour évaluer la liquidité de la banque et son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

À fin décembre, BinckBank possédait une réserve de liquidités directement disponibles confortable. BinckBank dispose par ailleurs de facilités de mise en pension avec des banques externes pour garantir sa position de liquidité. Au cas où ces mesures s'avéreraient insuffisantes, BinckBank peut avoir recours à sa ligne de crédit Target 2 auprès de la banque centrale pour obtenir des liquidités supplémentaires contre le nantissement du portefeuille de placements (facilité d'emprunt marginale). Cela permet d'empêcher que BinckBank ne soit contrainte de liquider à perte son portefeuille de placements en cas de sorties de fonds excessives.

La politique de liquidité de BinckBank prévoit des contrôles, des seuils d'avertissement et des mesures complémentaires en cas de sorties de liquidités abondantes par suite de retraits de clients ou de placements. La politique de liquidité est consignée dans un plan d'urgence.

Pour couvrir les risques de liquidité, les mesures suivantes ont été prises :

- 1 Reportings quotidiens au conseil d'administration et aux membres du Comité de trésorerie concernant la position de liquidité et les flux de trésorerie apparentés pour les trois jours à venir. En situations de stress, ces reportings sont fournis d'heure en heure.
- 2 Utilisation d'un système d'alerte précoce.
- 3 Maintien de 3 % à 10 % des dépôts en espèces sur des comptes bancaires.
- 4 Sources de liquidités alternatives :
 - a. Facilité d'emprunt auprès de la DNB via Target 2
 - b. Facilités de mise en pension
- 5 Portefeuille d'investissement composé d'obligations très liquides.

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et passifs financiers d'après leur durée contractuelle résiduelle escomptée. Sont comptabilisés comme immédiatement exigibles les postes dont l'échéance est inférieure à deux semaines. Les dépôts de clients sont répertoriés comme immédiatement exigibles dans le tableau. Dans la pratique, une échéance plus longue est attribuée à ces produits. Les positions en fin d'année sont représentatives des situations en cours d'année. Pour compléter cet aperçu, sont également présentées les facilités d'emprunts et les possibilités de liquidation des titres portant intérêts. Il s'agit de titres pouvant être négociés sur un marché actif ou pouvant servir de nantissement en cas d'emprunt auprès de la Banque centrale néerlandaise.

Calendrier des échéances au 31 décembre 2010 x € 1 000	Exigibles immédia- tement	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs						
Trésorerie	105 972	-	-	-	-	105 972
Banques	169 174	5 034	-	3 108	-	177 316
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	-	169	-	-	-	169
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	13 856	-	-	-	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	-	86 514	362 173	1 151 013	-	1 599 700
Prêts et créances	476 266	20 000	-	-	-	496 266
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	-	-	4 121	-	-	4 121
	751 412	125 573	366 294	1 154 121	-	2 397 400
Garanties		225	55	236	2 413	2 929
	751 412	125 798	366 349	1 154 357	2 413	2 400 329
Passifs						
Banques	25 610	-	-	-	-	25 610
Dépôts de clients	2 258 290	-	-	-	-	2 258 290
Passifs financiers conservés à des fins de transactions	-	50	-	-	-	50
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 485	-	-	-	1 485
	2 283 900	1 535	-	-	-	2 285 435
Excédent / manque de liquidités sur la base des échéances	(1 532 488)	124 263	366 349	1 154 357	2 413	114 894
Facilités de crédit et d'emprunt et possibilités de liquidation	1 603 821	(86 514)	(366 294)	(1 151 013)	-	-
Excédent / manque de liquidités prenant en compte les facilités de crédit et d'emprunt et les possibilités de liquidation	71 333	37 749	55	3 344	2 413	114 894

Calendrier des échéances au 31 décembre 2009 x € 1 000	Exigibles immédia- tement	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs						
Trésorerie	48 936	-	-	-	-	48 936
Banques	174 663	5 029	-	-	-	179 692
Actifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	4 259	33 035	-	-	37 294
Actifs financiers disponibles à la vente	-	88 903	455 893	967 107	-	1 511 903
Prêts et créances	410 169	-	-	-	-	410 169
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	-	-	4 154	4 175	-	8 329
	633 768	98 191	493 082	971 282	-	2 196 323
Garanties	-	272	-	-	2 350	2 622
	633 768	98 463	493 082	971 282	2 350	2 198 945
Passifs						
Banques	-	-	-	-	-	-
Dépôts de clients	2 089 814	-	-	-	-	2 089 814
Passifs financiers conservés à des fins de transactions	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-
	2 089 814	-	-	-	-	2 089 814
Excédent / manque de liquidités sur la base des échéances contractuelles	(1 456 046)	98 463	493 082	971 282	2 350	109 131
Facilités de crédit et d'emprunt et possibilités de liquidation	1 557 526	(93 162)	(493 082)	(971 282)	-	-
Excédent / manque de liquidités prenant en compte les facilités de crédit et d'emprunt et les possibilités de liquidation	101 480	5 301	-	-	2 350	109 131

Bilan individuel (avant affectation du résultat)

	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009
		x € 1 000	x € 1 000
Actif			
Trésorerie	c	105 970	48 934
Banques	d	171 254	173 352
Prêts et créances	e	496 266	410 169
Obligations et autres titres à revenu fixe	f	1 603 821	1 286 891
Actions et autres titres à revenu variable	g	14 025	-
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	h	303 711	302 997
Immobilisations incorporelles	i	320 348	347 869
Immobilisations corporelles	j	43 520	12 226
Impôt courant	k	4 949	1 970
Impôts différés	l	-	3 152
Autres actifs	m	9 375	12 553
Comptes de régularisation de l'actif	n	49 054	43 068
Instruments dérivés pour le compte de clients	22	383 804	299 587
Total actif		3 506 097	2 942 768
Passif			
Banques	d	25 610	-
Dépôts de clients	o	2 258 290	2 089 814
Impôt courant	k	6	6
Impôts différés	l	12 695	12 680
Autres passifs	p	341 424	37 404
Comptes de régularisation du passif	q	14 014	20 258
Instruments dérivés pour le compte de clients	22	383 804	299 587
Provisions	r	1 268	2 660
Total passif		3 037 111	2 462 409
<i>Capital souscrit</i>		7 450	7 607
<i>Prime d'émission</i>		373 422	386 978
<i>Actions d'autocontrôle</i>		(3 335)	(18 097)
<i>Réserve de réévaluation</i>		(2 610)	10 616
<i>Réserves légales</i>		-	3 173
<i>Autres réserves</i>		49 819	42 921
<i>Bénéfices non distribués</i>		44 240	47 161
Fonds propres	s	468 986	480 359
Total passif		3 506 097	2 942 768

Compte de résultat individuel

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
Quote-part dans les résultats des entreprises associées et coentreprises (après impôts)	15 624	14 006
Autres résultats (après impôts)	28 616	33 155
Résultat net	44 240	47 161

État individuel des variations de fonds propres

x € 1 000	Capital souscrit	Prime d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserve de réévaluation	Réserves	Autres réserves	Bénéfices non distribués	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2010	7 607	386 978	(18 097)	10 616	3 173	42 921	47 161	480 359
Plus-value non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente (après impôts)	-	-	-	(14 478)	-	-	-	(14 478)
Réalisation de réévaluations via le compte de résultat	-	-	-	1 252	-	-	-	1 252
Réserve de réévaluation des entreprises associées	-	-	-	-	(3 173)	-	-	(3 173)
Conversion de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Résultat comptabilisé directement en fonds propres</i>				(13 226)	(3 173)			(16 399)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	44 240	44 240
Total des produits et charges	-	-	-	(13 226)	(3 173)	-	44 240	27 841
Paiement du dividende final	-	-	-	-	-	(22 977)	-	(22 977)
Paiement de l'acompte sur dividende	-	-	-	-	-	(17 788)	-	(17 788)
Octroi de droits de souscription	-	-	-	-	-	101	-	101
Vente d'actions à la direction et aux employés	-	-	1 053	-	-	401	-	1 454
Actions rachetées	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)
Actions annulées	(157)	(13 556)	13 713	-	-	-	-	-
Transfert de bénéfices non distribués vers les autres réserves	-	-	-	-	-	47 161	(47 161)	-
31 décembre 2010	7 450	373 422	(3 335)	(2 610)	-	49 819	44 240	468 986
x € 1 000	Capital souscrit	Prime d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserve de réévaluation	Réserves	Autres réserves	Bénéfices non distribués	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2009	7 709	392 395	(5 628)	6 616	2 216	41 188	33 145	477 641
Plus-value non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente (après impôts)	-	-	-	6 769	-	-	-	6 769
Réalisation de réévaluations via le compte de résultat	-	-	-	(2 769)	-	(82)	-	(2 851)
Réserve de réévaluation des entreprises associées	-	-	-	-	957	-	-	957
Conversion de devises	-	-	-	-	-	12	-	12
<i>Résultat comptabilisé directement en fonds propres</i>				4 000	957	70		47
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	47 161	47 161
Total des produits et charges	-	-	-	4 000	957	(70)	47 161	52 048
Paiement du dividende final	-	-	-	-	-	(15 773)	-	(15 773)
Paiement de l'acompte sur dividende	-	-	-	-	-	(15 670)	-	(15 670)
Octroi de droits de souscription	-	-	-	-	-	101	-	101
Actions rachetées	-	-	(17 988)	-	-	-	-	(17 988)
Actions annulées	(102)	(5 417)	5 519	-	-	-	-	-
Transfert de bénéfices non distribués vers les autres réserves	-	-	-	-	-	33 145	(33 145)	-
31 décembre 2009	7 607	386 978	(18 097)	10 616	3 173	42 921	47 161	480 359

Notes aux états financiers individuels

a. Généralités

Informations sur la société

BinckBank N.V. est une société créée aux Pays-Bas et domiciliée à Amsterdam dont les actions se négocient sur les marchés publics. BinckBank N.V. offre des services de courtage en ligne pour le traitement de transactions sur titres et produits dérivés aux investisseurs particuliers et professionnels. Le nom de « BinckBank » désignera ci-après BinckBank N.V. et ses filiales.

Les états financiers individuels de BinckBank pour l'exercice prenant fin au 31 décembre 2010 ont été établis par le conseil d'administration et approuvés en vue de leur publication par résolution du conseil d'administration et du conseil de surveillance en date du 10 mars 2011.

Amsterdam,

Conseil d'administration :	Conseil de surveillance :
K.N. Beentjes (président)	C.J.M. Scholtes (président)
E.J.M. Kooistra (directeur financier)	J.K. Brouwer
P. Aartsen	L. Deuzeman
N. Bortot	A.M. Van Westerloo

Présentation des états financiers

En vertu de la possibilité contenue dans la Partie 9 du Livre 2 du Code civil néerlandais, BinckBank a établi ses comptes annuels individuels selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés. Conformément aux dispositions de l'Article 402 du Livre 2 du Code civil néerlandais, le compte de résultat de la société ne mentionne que la quote-part des résultats des filiales et entreprises associées après impôts et les autres résultats après impôts.

b. Principes comptables

Généralités

Une description détaillée des principes comptables figure dans les notes aux états financiers consolidés et, sauf mention contraire, s'appliquent également aux états financiers individuels.

L'aperçu visé aux Articles 379 et 414 du Livre 2 du Code civil néerlandais a été déposé au registre du commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam.

Entreprises associées

Les investissements du groupe dans des entreprises associées sont évalués à leur valeur d'actif net. Les dates de reporting de ces entreprises sont identiques et les principes comptables appliqués sont conformes à ceux de BinckBank pour des transactions et événements analogues dans des circonstances comparables.

Notes au bilan individuel

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
c. Trésorerie	105 970	48 934
À ce poste sont comptabilisées toutes les liquidités et espèces, y compris les billets de banque et les pièces libellées en monnaies étrangères, ainsi que les avoirs immédiatement exigibles auprès des banques centrales des pays où BinckBank est implantée.		
d. Banques		
Avoirs auprès de banques	171 254	173 352
Ce poste comprend toute la trésorerie et tous les équivalents de trésorerie liés à l'exercice de l'activité et détenus sur des comptes auprès d'organismes de crédit placés sous le contrôle de régulateurs bancaires.		
Ce poste comporte :		
Avoirs immédiatement exigibles	163 113	168 323
Argent au jour le jour	5 033	5 029
Créance sur la DNB en vertu du régime de garantie des dépôts pour DSB Bank	3 108	-
	171 254	173 352
Les créances au titre d'argent au jour le jour ont une durée initiale de moins de trois mois. Il est perçu sur ces avoirs un intérêt à taux variable basé sur le taux EONIA ou EURIBOR. Pour ce qui est de la créance sur la DNB en vertu du régime de garantie des dépôts pour DSB Bank, voir la note 8 du bilan consolidé.		
Obligations auprès de banques	25 610	-
BinckBank avait, à fin 2010, des accords de virements automatiques (sweeping) avec diverses banques. Ce système lui permet de réguler au quotidien les soldes débiteurs et créditeurs d'un grand nombre de comptes bancaires par le biais d'un compte de contrepartie de trésorerie. La régulation n'est visible que sur le relevé du jour ouvrable suivant ; ce faisant, BinckBank a eu, fin 2010, pour une très brève période, une obligation sur un seul compte bancaire.		
e. Prêts et créances	496 266	410 169
Ce poste comprend les créances sur des clients du secteur privé, incluant les prêts au jour le jour et les découverts garantis par des titres et des garanties bancaires (prêts garantis). Toutes les créances ont une échéance résiduelle de moins d'un an.		
Le montant est spécifié comme suit :		
Créances sur institutions publiques	20 000	-
Créances sur nantissement de titres	470 741	407 627
Créances sur nantissement de garanties bancaires	5 453	2 412
Autres créances	558	805
Prêts et créances, bruts	496 752	410 844
Moins : provision pour amortissement	(486)	(675)
	496 266	410 169

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
Le taux d'intérêt est basé sur le taux EURIBOR ou EONIA. Les autres créances sont des créances résiduelles, nées après la réalisation du nantissement (titres et garanties bancaires).		
f. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 603 821	1 286 891
Il s'agit du portefeuille de placements comportant :		
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	21 256
Actifs financiers disponibles à la vente	1 599 700	1 257 306
Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance	4 121	8 329
	1 603 821	1 286 891
<i>Actifs financiers à leur juste valeur via le compte de résultat</i>		
Cette rubrique comporte :		
Autres obligations	-	21 256
	-	21 256
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>		
Cette rubrique comporte :		
Obligations émises ou garanties par l'État	432 322	667 364
Autres obligations	1 167 378	589 942
	1 599 700	1 257 306
Ce poste concerne un portefeuille de titres portant intérêts ayant une durée résiduelle comprise entre 0 et 3 ans.		
<i>Actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance</i>		
Cette rubrique comporte :		
Obligations émises ou garanties par l'État	4 121	8 329
	4 121	8 329
Le portefeuille de titres portant intérêts comptabilisés comme actifs financiers conservés jusqu'à leur échéance se compose d'obligations d'État ayant des échéances individuelles comprises entre 0 et 1 an.		
g. Actions et autres titres à revenu variable	14 025	-
Le portefeuille se compose de :		
Obligations dérivées SRD	169	-
Positions en actions liées aux obligations SRD	13 856	-
	14 025	-
En 2010, BinckBank a commencé à proposer des contrats SRD (Service de Règlement Différé) sur le marché français. Nous renvoyons à la note 9 des états financiers consolidés pour davantage d'explications concernant cet instrument.		

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	x € 1 000		x € 1 000	
h. Participations dans des entreprises associées et coentreprises	303 711		302 997	
Cette rubrique comporte :				
Sociétés du groupe	300 644		301 044	
Autres entreprises associées	2 174		-	
Coentreprises	893		1 953	
	303 711		302 997	
L'évolution des participations sur l'exercice est la suivante :				
Solde au 1 ^{er} janvier	302 997		285 236	
Augmentations de capital et acquisitions	5 513		7 112	
Cessions et dissolutions	-		(1 373)	
Dividendes et rémunérations de capital	(17 250)		(1 750)	
Remboursement du prêt Accion N.V.	-		(550)	
Dépréciation du prêt Accion N.V.	-		(650)	
Résultat des entreprises associées et coentreprises	15 624		14 006	
Variation de la réserve de réévaluation pour les entreprises associées	(3 173)		957	
Écarts de change et autres variations	-		9	
Solde au 31 décembre	303 711		302 997	
Le poste des augmentations de capital et acquisitions porte sur des investissements dans TOM Holding B.V., l'incorporation de BeFrank N.V. et l'acquisition de ThinkCapital Holding B.V.				
Le poste des cessions concerne la vente, convenue en février 2009, de la participation restante dans Florint B.V. aux autres actionnaires.				
À fin 2009, le montant des investissements dans et du prêt à Accion N.V. était nul.				
<i>Aperçu des sociétés du groupe</i>				
La liste ci-dessous reprend les sociétés du groupe.				
	Lieu	Pays	Participation à fin 2010	Participation à fin 2009
Binck Belgique S.A.	Anvers	Belgique	100%	100%
Bewaarbedrijf BinckBank B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	100%	100%
Syntel Beheer B.V.	Reeuwijk	Pays-Bas	100%	100%
ThinkCapital Holding B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	60%	0%
Pour les autres participations en capital, veuillez consulter la note 13 bilan consolidé sur les entreprises associées et les coentreprises.				

	31 décembre 2010		31 décembre 2009			
	x € 1 000		x € 1 000			
i. Immobilisations incorporelles	320 348		347 869			
Leur évolution en 2010 se présente comme suit :						
	Marque	Fonds confiés	Relations clients	Logiciel	Goodwill	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	18 843	67 276	104 846	3 975	152 929	347 869
Investissements	-	-	-	2 022	-	2 022
Cessions - coût	-	-	-	(359)	-	(359)
Cessions – amortissement cumulé	-	-	-	359	-	359
Amortissement	(6 281)	(8 410)	(13 105)	(1 747)	-	(29 543)
Solde au 31 décembre 2010	12 562	58 866	91 741	4 250	152 929	320 348
Coûts cumulés	31 405	84 095	131 058	10 322	152 929	409 809
Amortissements et dépréciations cumulés	(18 843)	(25 229)	(39 317)	(6 072)	-	(89 461)
Solde au 31 décembre 2010	12 562	58 866	91 741	4 250	152 929	320 348
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		
Leur évolution en 2009 se présente comme suit :						
	Marque	Fonds confiés	Relations clients	Logiciel	Goodwill	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	25 124	75 685	117 953	5 656	152 929	377 347
Investissements	-	-	-	135	-	135
Cessions - coût	-	-	-	(460)	-	(460)
Cessions – amortissement cumulé	-	-	-	460	-	460
Amortissement	(6 281)	(8 409)	(13 107)	(1 816)	-	(29 613)
Solde au 31 décembre 2010	18 843	67 276	104 846	3 975	152 929	347 869
Coûts cumulés	31 405	84 095	131 058	8 659	152 929	408 146
Amortissements et dépréciations cumulés	(12 562)	(16 819)	(26 212)	(4 684)	-	(60 277)
Solde au 31 décembre 2009	18 843	67 276	104 846	3 975	152 929	347 869
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		

	31 décembre 2010		31 décembre 2009		
	x € 1 000		x € 1 000		
j. Immobilisations corporelles	43 520		12 226		
Leur évolution en 2010 se présente comme suit :					
	Biens immobiliers	Agencements et installations	Matériel informatique	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	-	345	11 874	7	12 226
Investissements	24 998	8 125	2 939	-	36 062
Cessions – coût	-	(958)	(1 908)	-	(2 866)
Cessions – amortissement cumulé	-	958	1 908	-	2 866
Amortissement	(333)	(618)	(3 814)	(3)	(4 768)
Solde au 31 décembre 2010	24 665	7 852	10 999	4	43 520
Coûts cumulés	24 998	8 231	17 464	18	50 711
Amortissements et dépréciations cumulés	(333)	(379)	(6 465)	(14)	(7 191)
Solde au 31 décembre 2010	24 665	7 852	10 999	4	43 520
Période d'amortissement (années)	50	5 - 10	5	5	
Leur évolution en 2009 se présente comme suit :					
	Biens immobiliers	Agencements et installations	Matériel informatique	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	-	679	7 952	10	8 641
Investissements	-	75	9 002	-	9 077
Cessions – coût	-	-	(3 254)	-	(3 254)
Cessions – amortissement cumulé	-	-	3 254	-	3 254
Amortissement	-	(409)	(5 080)	(3)	(5 492)
Solde au 31 décembre 2009	-	345	11 874	7	12 226
Coûts cumulés	-	1 064	16 433	18	17 515
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(719)	(4 559)	(11)	(5 289)
Solde au 31 décembre 2009	-	345	11 874	7	12 226
Période d'amortissement (années)	50	5 - 10	5	5	

L'investissement en biens immobiliers inclut les avances versées dans le cadre d'un contrat de location simple ayant cours jusqu'au 15 avril 2056. En 2010, un montant de 208 000 euros relatif à l'amortissement du contrat de location a été repris dans les amortissements (2009 : nul).

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
k. Impôt courant		
Impôt courant à recouvrer	4 949	1 970
Impôt courant à payer	(6)	(6)
Total des créances / (obligations)	4 943	1 964
Le solde à fin 2010 porte essentiellement sur l'exercice en cours.		
l. Impôts différés		
<i>Composition</i>		
Actif d'impôts différés	-	3 152
Passif d'impôts différés	(12 695)	(12 680)
Total actif / (passif)	(12 695)	(9 528)
Origine de l'actif et du passif d'impôts différés :		
Actifs financiers disponibles à la vente	(720)	(3 634)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	(8 211)	(5 584)
Écarts de délais d'amortissement des actifs non courants	(2 900)	-
Autres actifs / (passifs)	(864)	(310)
Total actif / (passif)	(12 695)	(9 528)
m. Autres actifs	9 375	12 553
Ce poste comporte :		
Créances commerciales	824	120
Créances pour titres vendus mais pas encore livrés	7 270	11 755
Autres créances	1 281	678
	9 375	12 553
- dont créances sur sociétés du groupe	141	-
Les créances commerciales, les créances pour titres vendus mais pas encore livrés et les autres créances ont une échéance inférieure à 1 an.		
n. Comptes de régularisation de l'actif	49 054	43 068
Ce poste comporte :		
Intérêts à percevoir	35 338	27 884
Commissions à percevoir	9 772	5 919
Autres montants payés par anticipation mais encore à recevoir	3 944	9 265
	49 054	43 068

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
o. Dépôts de clients	2 258 290	2 089 814
Ce poste comporte :		
Dépôts sur comptes d'épargne	717 181	874 181
Dépôts sur comptes courants	1 541 109	1 215 633
	2 258 290	2 089 814
p. Autres passifs	341 424	37 404
Ce poste comporte :		
Obligations dérivés SRD	50	-
Positions en actions liées aux obligations SRD	1 485	-
Obligations relatives à des transactions sur titres restant à régler	34 939	10 890
Impôts et cotisations sociales	2 918	2 106
Dettes à des sociétés du groupe	294 403	17 465
Fournisseurs	6 455	4 167
Autres passifs	1 174	2 776
	341 424	37 404
En 2010, BinckBank a commencé à proposer des contrats SRD (Service de Règlement Différé) sur le marché français. Nous renvoyons à la note 9 aux états financiers consolidés pour davantage d'explications concernant cet instrument financier.		
q. Comptes de régularisation du passif	14 014	20 258
Ce poste comporte :		
Intérêts courus	4 530	5 602
Frais de personnel	5 738	8 115
Frais de Bourse et de compensation	975	3 122
Autres comptes de régularisation du passif	2 771	3 419
	14 014	20 258
Le poste des frais de personnel se compose en grande partie de primes de performance versées aux administrateurs et aux collaborateurs de BinckBank.		

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
r. Provisions	1 268	2 660
Ce poste comporte :		
Obligations relatives au régime de garantie des dépôts	-	2 620
Autres provisions	1 268	40
	1 268	2 660
L'évolution de la provision relative aux obligations liées au régime de garantie des dépôts se présente comme suit :		
Solde au 1 ^{er} janvier	2 620	-
Imputation à charge du résultat	52	2 620
Reclassification vers le poste banques	(2 672)	-
Solde au 31 décembre	-	2 620
La provision concerne une estimation de la part de compensation de clients à payer par BinckBank au titre du régime de garantie des dépôts.		
La provision constituée en rapport avec l'insolvabilité et la faillite consécutive de DSB Bank a été reclassée dans le poste Banques à la suite du paiement d'une contribution brute en décembre 2010 à la DNB (voir note d).		
Évolution des autres provisions :		
Solde au 1 ^{er} janvier	40	93
Libération au profit du résultat	(40)	(53)
Imputation à charge du résultat	683	-
Autres variations	585	-
Solde au 31 décembre	1 268	40
Le poste Autres provisions comporte des contrats à perte, des restructurations, ainsi que des litiges en justice.		

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	x € 1 000		x € 1 000	
s. Fonds propres	468 986		480 359	
<i>Capital souscrit</i>	7 450		7 607	
Le nombre d'actions ordinaires en circulation s'élève à 74 500 000 (valeur nominale de 0,10 € par action). Le capital en actions a été intégralement libéré. Le 9 Juillet 2010, 1 568 928 actions ont été annulées et 1 024 580 actions ont été rachetées le 17 juillet 2009.				
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	76 068 928	7 607	77 093 508	7 709
Annulation d'actions d'autocontrôle	(1 568 928)	(157)	(1 024 580)	(102)
Solde au 31 décembre	74 500 000	7 450	76 068 928	7 607
La fondation Stichting Prioriteit Binck dispose de 50 actions privilégiées (d'une valeur nominale de 0,10 € par action).				
<i>Prime d'émission</i>	373 422		386 978	
Solde au 1 ^{er} janvier	386 978		392 395	
Annulation d'actions d'autocontrôle	(13 556)		(5 417)	
Solde au 31 décembre	373 422		386 978	
La prime d'émission est exonérée d'impôt.				
<i>Actions d'autocontrôle</i>	(3 335)		(18 097)	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	2 070 509	(18 097)	1 053 442	(5 628)
Actions émises à la direction et aux employés	(120 495)	1 053	-	-
Annulation d'actions d'autocontrôle	(1 568 928)	13 713	(1 024 580)	5 519
Actions rachetées	425	(4)	2 041 647	(17 988)
Solde au 31 décembre	381 511	(3 335)	2 070 509	(18 097)
Au 1 ^{er} janvier 2010, 2 070 509 actions d'autocontrôle étaient détenues à un cours d'achat moyen de 8,74 euros. Pendant l'année 2010, 425 actions ont été rachetées à un cours moyen de 10,15 euros et 120 495 actions ont été vendues à la direction et aux employés moyennant un prix d'achat moyen de 8,74 euros en relation avec le règlement du régime de rémunération à long terme.				
Le 9 juillet 2010, 1 568 928 actions ont été rachetées à un prix moyen de 8,74 euros. Le 17 juillet 2009, 1 024 580 actions ont été annulées moyennant un prix d'achat moyen de 5,39 euros. Les actions d'autocontrôle au dernier jour de l'année 2010 étaient valorisées à concurrence du cours moyen de 8,74 euros. La variation des fonds propres au titre des actions d'autocontrôle reflète les montants d'achats et de ventes. Le cours boursier s'élevait à la fin de 2010 à 11,60 euros (2009 : 12,54 euros).				

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	x € 1 000	x € 1 000
<i>Réserve de réévaluation</i>	(2 610)	10 616
Solde au 1 ^{er} janvier	10 616	6 616
Résultat non réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	(18 982)	8 139
Réalisation de réévaluations par le biais du compte de résultat	1 252	(2 769)
Impôt sur le résultat non réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	4 504	(1 370)
Solde au 31 décembre	(2 610)	10 616
Dans cette réserve sont comptabilisés les changements de juste valeur, après impôts, des actifs financiers disponibles à la vente. Dans la détermination du bénéfice disponible, toute éventuelle réserve de réévaluation négative est déduite des réserves librement versables.		
<i>Réserves légales</i>	-	3 173
<i>Réserve de réévaluation des entreprises associées</i>		
Solde au 1 ^{er} janvier	3 173	2 216
Variation	(3 173)	957
Solde au 31 décembre	-	3 173
Dans cette réserve sont comptabilisées les variations de la juste valeur des entreprises associées dans la mesure où elles sont causées par des variations de fonds propres dues à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente présents.		
<i>Autres réserves</i>	49 819	42 921
Les autres réserves comportent :		
(I) Réserve de conversion de change	-	-
(II) Autres réserves	49 819	42 921
	49 819	42 921
(I) Réserve de conversion de change		
Solde au 1 ^{er} janvier	-	70
Variation	-	12
Affectation au résultat	-	(82)
Solde au 31 décembre	-	-
La réserve pour conversion de change comprend les différences de taux de change qui résultent de la conversion des états financiers de filiales étrangères dont la monnaie de présentation est différente de la monnaie de présentation des états consolidés (euro). En 2009 la liquidation de Hills Independent Traders Ltd. a été achevée, à la suite de quoi la réserve de conversion de change a été affectée au résultat.		

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	x € 1 000		x € 1 000	
(II) Autres réserves				
Solde au 1 ^{er} janvier	42 921		41 118	
Octroi de droits de souscription	101		101	
Actions vendues à la direction et aux employés	401		-	
Paiement du dividende final	(22 977)		(15 773)	
Paiement de l'acompte sur dividende	(17 788)		(15 670)	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	47 161		33 145	
Solde au 31 décembre	49 819		42 921	
Pour l'octroi de droits de souscription, voir la note 25 aux états financiers consolidés.				
<i>Résultat non affecté</i>		44 240		47 161
Solde au 1 ^{er} janvier	47 161		33 145	
Dotations aux autres réserves	(47 161)		(33 145)	
Résultat de l'exercice	44 240		47 161	
Solde au 31 décembre	44 240		47 161	
t. Note sur les frais d'audit				
Au cours de l'exercice, les honoraires suivants du cabinet d'experts-comptables Ernst & Young Accountants LLP et d'autres divisions d'Ernst & Young ont été imputés à la société, à ses filiales et aux autres entités consolidées, conformément aux dispositions de l'article 382a du livre 2 du Code civil néerlandais :				
	Ernst & Young comptabilité	Autres services Ernst & Young	Total	
	x € 1 000	x € 1 000	x € 1 000	
2010				
Audit des états financiers, dont contrôle des états financiers statutaires et autres contrôles statutaires de filiales et entités consolidées	368	-	368	
Autres services d'audit	57	-	57	
Autres services hors audit	-	7	7	
	425	7	432	
2009				
Audit des états financiers, dont contrôle des états financiers statutaires et autres contrôles statutaires de filiales et entités consolidées	368	-	368	
Autres services d'audit	113	-	113	
Autres services hors audit	-	8	8	
	481	8	489	

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
u. Engagements hors bilan		
<i>Obligations conditionnelles</i>		
Obligations au titre de cautions et de garanties fournies	2 816	3 217
Obligations au titre de facilités irrévocables	-	-

Pour répondre aux souhaits de sa clientèle, BinckBank propose des produits liés à des prêts, tels que des cautions et garanties. La valeur sous-jacente de ces produits n'est pas inscrite au bilan. Pour ces produits, le montant mentionné ci-dessus indique le risque de crédit potentiel maximum de BinckBank, en se basant sur la supposition que toutes les contreparties cessent d'accomplir leurs obligations contractuelles et que toutes les sûretés existantes perdent toute valeur. Les garanties sont des garanties substitutives ou non substitutives de crédit. Selon les prévisions, la plupart des garanties devraient arriver à échéance sans qu'il n'y soit fait appel et elles ne généreront pas de flux de trésorerie futur.

Lors de l'acquisition d'Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a également racheté le produit Alex Bottom-Line qui porte sur un contrat avec l'association néerlandaise des actionnaires (VEB). Si BinckBank met fin à ce contrat, elle devra payer un montant égal aux droits de garde et à la commission pour dividende payés par chaque client d'Alex Bottom-Line lors de la conclusion du contrat, ainsi qu'un montant additionnel de droits de garde et de commissions pour dividende payés par chaque client en cas de dépassement des limites fixées.

Obligations locatives

La société a conclu des baux locatifs pour des immeubles de bureaux situés aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Espagne. Par ailleurs, des contrats de location simple ont été conclus pour une durée de moins de 5 ans concernant le parc automobile. La charge totale liée à la location de bureaux et aux contrats de location simple pour le parc automobile s'est élevée en 2010 à 4,5 millions d'euros (2009 : 4,5 millions d'euros).

	2010	2009
	x € 1 000	x € 1 000
Les obligations en fonction de la période restante sont ventilées comme suit :		
Moins d'un an	1 774	3 395
De un à cinq ans	2 731	4 232
Plus de cinq ans	-	147

Actions judiciaires

BinckBank est partie en cause dans plusieurs procès. Bien qu'il soit impossible de prévoir l'issue de procédures en cours ou risquant d'être entamées, le conseil d'administration est d'avis – sur la base des informations actuellement disponibles et après consultation de conseillers juridiques – que ces procédures n'auront vraisemblablement pas de conséquences matérielles préjudiciables pour la position financière ou la rentabilité de BinckBank.

Régime de garantie des dépôts

Le régime de garantie des dépôts sert à garantir certains avoirs bancaires de titulaires de comptes dans le cas où une banque fait faillite. Ce système offre une sûreté pour les avoirs jusqu'à un maximum de 100 000 euros par titulaire de compte et par banque, indépendamment du nombre de comptes. En cas de compte joint, ce plafond s'applique par personne.

Le système couvre pour ainsi dire tous les comptes d'épargne, comptes courants et dépôts à terme, mais il ne s'applique pas aux actions ou obligations. Pour un dépôt subordonné, le montant du principal n'est pas couvert par le régime de garantie des dépôts, tandis que les intérêts sur le principal le sont.

Si les fonds restants en cas de défaillance d'un organisme de crédit sont insuffisants pour indemniser partiellement ou intégralement les titulaires de comptes de l'organisme concerné à concurrence des montants garantis, la Banque nationale néerlandaise indemnise jusqu'à concurrence des maximums susmentionnés. Les banques reversent ensuite à la DNB ce montant total au pro rata.

Système de compensation des investisseurs

Même si toutes les banques et sociétés de placements aux Pays-Bas opèrent sous la surveillance de la DNB et de l'AFM, il est possible qu'une banque ou une société d'investissement ait des problèmes de paiement. Le cas échéant, le système de compensation des investisseurs assure un niveau minimum de protection si la banque ou société de placements est incapable de faire face aux obligations qui sont les siennes en vertu de services d'investissements effectués pour ses clients. Le système de compensation des investisseurs offre une garantie de maximum 20 000 euros par personne et par organisme.

v. Rémunération des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance

Les informations relatives à la rémunération des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance figurent dans les états financiers consolidés (page 115).

w. Événements postérieurs à la date du bilan

Au début de l'année 2011, BinckBank a annoncé l'ouverture d'une filiale en Italie au milieu de l'année 2012 et les fonds propres de Binck Belgique S.A. ont été en grande partie rapatriés dans le cadre d'une restructuration juridique.

Autres données

Destinées à : l'assemblée générale des actionnaires de BinckBank N.V.

Rapport d'audit

Déclaration relative aux états financiers

Nous avons audité les états financiers 2010 de BinckBank N.V., société anonyme de droit néerlandais ayant son siège à Amsterdam. Ces états financiers comprennent les états financiers consolidés et individuels. Les états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2010, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de fonds propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes comprenant un résumé des principales méthodes comptables et autres informations pertinentes.

Les états financiers individuels de la société comprennent le bilan individuel de la société au 31 décembre 2010, le compte de résultat ainsi que l'état individuel des variations de fonds propres pour l'exercice clos à cette date avec des notes comprenant un résumé des principales méthodes comptables et autres informations pertinentes.

Responsabilité du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société a la responsabilité de dresser les états financiers qui doivent donner une image fidèle du patrimoine et du résultat conformément aux normes dites International Financial Reporting Standards telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne et au titre 9 du livre II du Code civil néerlandais, ainsi que d'établir le rapport annuel conformément aux dispositions du titre 9 du livre II du Code civil néerlandais. Il a également pour tâche de mettre en place et de maintenir, s'il le juge nécessaire, un système de contrôle interne approprié pour permettre l'établissement des états financiers, de telle façon que ceux-ci ne présentent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué cet audit conformément au droit néerlandais, qui inclut les normes de contrôle néerlandaises. Cet impératif requiert que nous respections les prescriptions éthiques applicables et que l'audit soit planifié et exécuté en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne présentent pas d'anomalies significatives.

Un audit comprend l'exécution de procédures destinées à obtenir des informations probantes sur les montants et les informations figurant dans les états financiers. Le choix des procédures est le fruit du jugement professionnel de l'auditeur, en ce compris son appréciation des risques d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Pour apprécier ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne utilisé dans le cadre de l'établissement des états financiers de la société et de leur reproduction fidèle dans les comptes annuels, afin de définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, sans pour autant exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité. Par ailleurs, un audit consiste également à évaluer l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations réalisées par le conseil d'administration de BinckBank, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les informations de contrôle que nous avons recueillies sont suffisantes et adéquates pour constituer une base appropriée à l'expression de notre opinion.

Opinion concernant les états financiers consolidés

Selon nous, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de l'étendue et de la composition du patrimoine de BinckBank N.V. au 31 décembre 2010, ainsi que du résultat et des flux de trésorerie de l'année 2010, conformément aux normes International Financial Reporting Standards adoptées dans l'Union européenne et aux dispositions du titre 9 du livre II du Code civil néerlandais.

Opinion concernant les états financiers individuels

Selon nous, les états financiers individuels donnent une image fidèle de l'étendue et de la composition du patrimoine de BinckBank N.V. au 31 décembre 2010, ainsi que du résultat de l'année 2010 conformément aux dispositions du titre 9 du livre II du Code civil néerlandais.

Déclaration relative aux autres exigences légales et réglementaires

Conformément aux règles fixées au paragraphe 5 sous e et f de l'article 393 du livre II du Code civil néerlandais, nous vous informons, dans la mesure où nous sommes à même d'en juger, que notre examen du rapport annuel n'a mis en évidence aucun manquement, conformément au titre 9 du livre II du Code civil néerlandais et/ou que les données requises par le paragraphe 1 de l'article 2:393 sous b à h inclus du Code civil néerlandais ont été adjointes. Nous stipulons également que, dans la mesure où nous sommes à même d'en juger, le rapport annuel est compatible avec les états financiers, comme l'exige le paragraphe 2 de l'article 2:393 du Code civil néerlandais.

Amsterdam, le 10 mars 2011

Ernst & Young Accountants LLP

Signé par N.G.D. Warmer

Dispositions statutaires relatives aux actions privilégiées (articles 15 et 21 des statuts)

Les droits liés aux actions privilégiées résident dans la possibilité d'émettre une proposition non contraignante relative à la nomination des membres du conseil de surveillance et du conseil d'administration de la société ainsi qu'une série d'autres actes. Les actions privilégiées sont détenues par la fondation Stichting Prioriteit Binck ayant son siège à Amsterdam. Le conseil d'administration de cette fondation, qui est composé de trois membres, est nommé par le conseil de surveillance et par le conseil d'administration de la société.

Les administrateurs de la Stichting Prioriteit Binck sont :

C.J.M. Scholtes

J.K. Brouwer

K.N. Beentjes

Dispositions statutaires relatives à l'affectation du bénéfice (article 32 des statuts)

1. La société ne peut faire de versements aux actionnaires que dans la mesure où ses fonds propres sont supérieurs au montant de la partie versée et appelée du capital, majorés des réserves devant être maintenues en vertu de la loi ou des statuts.
2. Il est tout d'abord versé sur les actions privilégiées – si et dans la mesure où le bénéfice le permet – un montant égal à six pour cent (6 %) calculé sur la valeur nominale de ces actions.
3. Les actionnaires privilégiés déterminent la part du bénéfice restant à affecter aux réserves. Le bénéfice restant après l'application des dispositions du paragraphe 2 et de la phrase qui précède est à la disposition de l'assemblée générale. Le montant qui n'est pas versé aux actionnaires sera ajouté aux réserves de la société.
4. Il peut être fait des prélèvements sur les réserves distribuables sur décision de l'assemblée générale après approbation des actionnaires privilégiés.
5. Le conseil d'administration est en droit de décider de procéder à un versement intérimaire, s'il ressort d'une situation comptable intermédiaire telle que celle visée à l'article 105(4) du Livre II du Code civil néerlandais que l'exigence contenue au paragraphe 1 du présent article est satisfaite et moyennant l'approbation préalable des actionnaires privilégiés. Les versements visés dans le présent paragraphe peuvent être mis en paiement en espèces, en actions du capital de la société ou en droits négociables attachés aux actions.
6. Au lieu de paiement en espèces, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de mettre en paiement en totalité ou en partie (au choix ou non des actionnaires) des versements sur des actions autres que les versements intérimaires visés au paragraphe 5 du présent article (au choix ou non des actionnaires) :
 - a. en actions ordinaires (sur demande et si possible à la charge de la réserve pour primes d'émission) ou en droits cessibles attachés à ces actions, ou
 - b. en instruments de capitaux propres de la société ou en droits de créances cessibles sur la société.
 Une décision comme celle visée à la phrase précédente ne peut être prise que sur une proposition du conseil d'administration ayant été approuvée par le conseil de surveillance. Une proposition de décision telle que visée sous b ne sera faite qu'après concertation avec Euronext Amsterdam N.V.
7. Il n'est pas fait de versement au profit de la société sur les actions de son capital acquises par la société et sur les actions dont la société détient des certificats.
8. Pour le calcul de la répartition du bénéfice, les actions sur lesquelles il n'est pas fait de versement au profit de la société en vertu des dispositions du paragraphe 7 ne sont pas prises en compte.
9. Une fois décidés, les versements sont mis en paiement dans un délai n'excédant pas quatorze jours. La créance au titre de versement est forclosée au profit de la société par l'expiration d'un délai de cinq ans à compter du jour de mise en paiement.

Proposition relative à l'affectation du résultat

Sur la proposition des actionnaires privilégiés, 24 030 000 euros sont affectés aux réserves. Un acompte sur dividende de 0,24 euros par action a déjà été versé durant l'exercice 2010. Le montant restant est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Il est proposé de le verser sous la forme d'un dividende final de 0,27 euros par action ordinaire.

L'affectation du résultat se présentera donc comme suit :	
x € 1 000	
Bénéfice en 2010	44 145
Moins : apport aux autres réserves	(6 242)
MOINS : ACOMPTE SUR DIVIDENDE VERSÉ POUR 2009	(17 788)
À la disposition des actionnaires	20 115
Cette proposition n'a pas été traitée dans le bilan.	

Principales filiales

Bewaarbedrijf BinckBank B.V.

Barbara Strozziilaan 310
1083 HN Amsterdam
Pays-Bas
Téléphone +31 20 522 03 30

Syntel Beheer B.V.

Reeuwijkse Poort 114
2811 MX Reeuwijk
Pays-Bas
Téléphone +31 182 398 888
www.syntel.nl

Conseil d'administration :

H. Krijgsman
K.N. Beentjes

ThinkCapital Holding B.V.

Barbara Strozziilaan 310
1083 HN Amsterdam
Pays-Bas
Téléphone +31 20 314 96 70
www.thinkcapital.nl

Conseil d'administration :

M. Rozemuller
G. Koning

Binck Belgique N.V.

De Keyserlei 58
2018 Anvers
Belgique
Téléphone +32 3 303 3133
www.binck.com/be/corporate/

Conseil d'administration :

V. Germyns
G. Michailidis
K.N. Beentjes
N. Bortot

Succursales étrangères

BinckBank Belgique

De Keyserlei 58
2018 Anvers
Belgique
Téléphone +32 3 303 3133
www.binck.be

BinckBank France

102-106, rue Victor Hugo
92300-Levallois-Perret CEDEX
France
Téléphone +33 170 36 70 62
www.binck.fr

BinckBank Espagne

Handelsnaam : Alex Beleggersbank Spanje
Urbanizacion Marbella Real, local 15
Carretera de Cadiz, km 178,7
29602 Marbella
Malaga
Espagne
Téléphone +34 952 92 4011
www.alexspanje.com

